

Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Faculté des Sciences
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

" Rôle de la chasse dans la gestion et le maintien d'une espèce : le cas du mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon* × *Ovis sp*)"

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par
REQUILLART, Guylaine
en vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement
Finalité Gestion de l'Environnement M-ENVIG

Année Académique : 2020-2021

Directeur : Prof. Marie-Françoise Godart

Remerciements :

J'aimerais tout d'abord remercier ma directrice, Madame Marie-Françoise Godart, pour ses précieux conseils et ses corrections.

Merci également à l'ensemble des participants des entretiens qui ont été réalisés, pour le temps qu'ils m'ont accordé.

Merci à mes parents pour leurs encouragements,

Et enfin merci à mon frère, Alexis, et ma sœur, Camille, pour leurs relectures.

Résumé :

La pratique de la chasse en France est de plus en plus présentée comme un moyen de préserver l'environnement, de restaurer la biodiversité et de sauvegarder la faune en la régulant et en la gérant.

L'objectif de notre recherche a donc été d'analyser le rôle de la chasse dans la gestion et le maintien d'une espèce : le mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon* × *Ovis sp*), une espèce d'ongulé de montagne introduite en France au milieu du XXe siècle.

Ce travail vise à répondre à la question suivante : « Quel est le rôle de la chasse dans la gestion et le maintien du mouflon méditerranéen ? Mais aussi, quelles sont ses perspectives d'avenir ? ».

Pour mener à bien cette étude, nous avons effectué une revue de la littérature sur la chasse, sur le mouflon, sur la chasse au mouflon et enfin sur l'impact du loup sur le mouflon. Pour répondre à la problématique, une enquête a été effectuée auprès des acteurs de l'espace montagnard de deux massifs français : le massif du Caroux-Espinouse et le massif du Vercors. Le premier a mis en place une gestion touristique et constitue le massif emblématique de l'espèce. Tandis que le second a mis en place une gestion locale qui a été mise à mal par la présence du loup. Les arguments utilisés par les participants permettront de voir si le rôle de la chasse fait consensus dans l'espace montagnard et si les éléments développés par les différents acteurs montagnards coïncident avec ce qui a été trouvé dans la littérature. Ils permettront de voir si le loup peut être une alternative à la chasse dans certains espaces.

En conclusion, nous avons montré que les dégâts du mouflon pouvaient être problématiques et que les chasseurs les limitaient. Cependant, les impacts du loup sur le gibier remettent en question le discours de la chasse purement gestionnaire défendue par certains chasseurs. Les outils mis en place par les chasseurs en faveur du maintien des espèces chassables ont été listés mais aucune conclusion n'a pu être faite sur leur réelle application et leur utilisation. Les problèmes de gestion des deux massifs ont été identifiés et les aspects sur lesquels les chasseurs doivent rester vigilants pour faire perdurer leur pratique ont été déterminés.

Table des matières

Introduction	1
1. Etat de l'art sur la chasse en France, le mouflon, la chasse au mouflon et ses enjeux	4
1.1 La pratique de la chasse en France	4
1.1.1 Définition et principes de bases de la chasse.....	4
1.1.2 Organisation et fonctionnement de la chasse	5
1.1.3 Les grandes lois en France liant chasse et gestion des espèces et des espaces.....	6
1.2 Le mouflon méditerranéen	7
1.2.1 Biologie	7
Morphologie	7
Reproduction	8
Vie sociale	8
Alimentation.....	8
Habitat	9
Compétition.....	9
1.2.2 Impacts du mouflon.....	10
1.3 Etat du mouflon en France et de sa chasse	11
1.3.1 Historique du mouflon et de sa chasse	11
1.3.2 Etat de ses populations et répartition en France	12
1.3.3 Part de la chasse au mouflon en France et tableaux de chasse récents.....	13
1.3.4 Encadrement et réglementation de la chasse au mouflon	14
Plan de chasse.....	14
Indicateurs de changements écologiques.....	15
1.3.5 Mode de la chasse au mouflon	16
1.3.6 Différents modèles de gestion du mouflon.....	17
1.3.7 Services rendus par la chasse au mouflon	19
Services symboliques et culturels.....	19
Services économiques	20
1.3.8 Problématiques sous-jacentes à la chasse.....	21
1.4 Prédation lupine sur le mouflon	22
1.4.1 Histoire du loup	23
1.4.2 Impacts du loup sur le mouflon	24
Vulnérabilité du mouflon	24
Historique des impacts du loup sur le mouflon	24
Modifications comportementales du mouflon.....	25

Réflexion sur la gestion du gibier en présence du loup.....	26
2. Méthodologie.....	26
2.1 Choix du sujet et méthode suivie.....	26
2.2 Echelle de mesure.....	28
2.3 Acteurs sollicités	30
3. Positions des acteurs concernant le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon.....	32
3.1 Positions sur la perception de la chasse et sur le mouflon.....	33
3.2 Positions sur le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	34
3.2.1 Rôle dans l'introduction de l'espèce	34
3.2.2 Rôle via les prélèvements.....	34
Equilibre agro-sylvo-cynégétique	34
Sélection sanitaire et génétique	35
Suivi sanitaire	35
Apport de connaissance sur l'espèce.....	36
3.2.3 Rôle en dehors des prélèvements	37
3.2.4 Rôle dans le maintien de l'espèce	37
3.3 Positions sur les bénéfices indirects de la chasse au mouflon.....	37
3.4 Positions sur les impacts de la chasse sur le mouflon	39
3.5 Positions sur les impacts du loup sur le mouflon	40
3.6 Positions sur le loup qui met en péril l'avenir du mouflon	41
3.7 Positions par rapport à la chasse des espèces protégées.....	42
4. Discussion de la partie 3.....	43
Limites de l'étude.....	43
La chasse au mouflon au sein du massif du Vercors.....	44
La chasse au mouflon au sein du massif du Caroux-Espinouse	45
Constats généraux.....	46
Questionnements qui ressortent des entretiens.....	48
Conclusion.....	50
Bibliographie.....	53
Annexe I : Guide d'entretien	62
Annexe II : Ensemble des rapports des entretiens.....	64

Table des figures

Figure 1 : Photo de mouflons méditerranéens dans le massif alpin (source : Van Oye, 2014)

Figure 2 : Aire de distribution du mouflon méditerranéen dans les départements (numéros) où il est présent en 2010 en France (source : Réseau Ongulés sauvages, 2010)

Figure 3 : Tableaux de chasse du mouflon méditerranéen en France de 1970 à 2016 (source : Réseau Ongulés sauvages, 2016)

Figure 4 : Tableau comparatif des effectifs de mouflons et de loups dans le massif du Vercors et le massif du Caroux-Espinouse et au sein de leurs départements (source : communication personnelle avec le PNR du Vercors ; communication personnelle avec le PNR du Haut Languedoc ; Réseau Loup-Lynx 2020)

Figure 5 : Localité, superficie et caractéristiques du massif du Vercors (source : communication personnelle avec le PNR du Vercors ; Varet-Vitu).

Figure 6 : Localité, superficie et caractéristiques du massif du Caroux-Espinouse (source : communication personnelle avec le PNR du Haut Languedoc ; Morales).

Liste des acronymes

ACCA : Association Communale de Chasse Agrée
AFB : Agence Française pour la Biodiversité
CDCFS : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
DDT : Direction Départementale du Territoire
FBC : Français Béziers Caroux
FNC : Fédération Nationale des Chasseurs
FRC : Fédération Régionale des Chasseurs
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature
FDC : Fédération Départementale de Chasseurs
GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
GIEC : Groupement Intérêt Environnemental Cynégétique
IA : Indicateur d'Abrouissement
IAA : Indice d'Abondance Aérien
IC : Indicateur de Consommation
IPA : Indices Ponctuel d'Abondance
JFO : Journée de Formation Obligatoire
LPA : Longueur de la Patte Arrière
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MC : Masse Corporelle
OFB : Office Fédérale de la Biodiversité
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF : Office National des Forêts
PNR : Parc National Régional
PPP : Programme Prédateur-Proies
RNC : Réserve Nationale de Chasse
RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
RNCFS : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage
SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Introduction

La faune est actuellement fortement menacée par l'homme avec lequel elle cohabite. Le changement climatique, mais aussi des menaces dites « traditionnelles », ont pesé et pèsent encore sur elle : la surexploitation des ressources, la perte d'habitats, l'agriculture, mais aussi la chasse légale et illégale (Maxwell, 2016). A l'inverse de la pollution ou de la disparition de milieux provoquées par d'autres facteurs plus difficilement distinguables, la raréfaction ou la disparition d'une espèce via la chasse est identifiable et ainsi maîtrisable (Bigan, 1990, p.53).

La gestion cynégétique des populations d'ongulés menée en France au début du XXe siècle a notamment été témoin des difficultés de l'homme à limiter convenablement ses impacts. Suite à un accroissement des activités cynégétiques provoqué par la diffusion des armes et suite au changement des milieux agricoles, l'homme a été à l'origine de la destruction des habitats des ongulés, d'un dérangement dans leurs dynamiques, d'exploitation abusive de ces derniers... (Servat, 1990 ; Poinot, Saldaqui, 2012). L'extinction des espèces, mais aussi l'impulsion de l'éthique environnementale et de l'éthique animale ont amené la société à se questionner à propos de la pratique de la chasse (Mounet, Chanteloup, 2019 ; Sylvan Routley, Afeissa, 2020 ; Raffin, Lefeuvre, 1982). Alors que la chasse constituait la principale relation entre l'Homme et la faune, les sports de nature liés à l'observation ne font qu'accroître. Une partie de la société commence à se questionner sur le droit d'usage privilégié sur la faune sauvage et ses bénéfiques (Lagrange, 2009).

Si l'on se penche sur l'évolution de la pratique de la chasse en France : elle a commencé par être présentée comme moyen de défense et de subsistance puis comme un moyen permettant de créer du lien et de générer des profits jusqu'à être un moyen de régulation de certaines espèces (Bozon, Chamboredon, 1980 ; Fabiani, 1982 ; Garel, 2005 ; Chamboredon, 1982). Selon la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), les chasseurs interviendraient désormais pour préserver l'environnement, restaurer la biodiversité des campagnes et sauvegarder la faune (Ginelli, 2012, p.4). La chasse ferait désormais face à plusieurs défis : maîtrise des populations de grand gibier (pour éviter les dégâts générés par ces mammifères et limiter les maladies), lutte contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des habitats, partage de la nature et maintien du rôle de sentinelle sanitaire sur la faune sauvage (Bernard, 2008).

Ce constat peut amener à se demander si ça ne serait pas la modernisation de notre société qui aurait poussé la chasse à se prétendre indispensable aux problèmes environnementaux que nous rencontrons ou si son rôle de gestionnaire est essentiel au maintien de certaines espèces et espaces (Dalla Bernardina, 1989). La chasse étant de plus en plus critiquée, nous tenterons au cours de ce travail d'analyser son rôle dans la gestion d'une espèce, et de préciser les actions qui sont mises en place par les chasseurs en faveur de la faune et de ses habitats. Nous verrons aussi qu'au-delà de ses actions en

faveur de la faune, elle peut rendre certains services à la société. Nous énoncerons aussi les impacts qu'elle peut aussi avoir sur la faune et ses habitats (Fabiani, 1984).

L'espèce qui a été choisie afin de traiter cette problématique est un ongulé de montagne : le mouflon méditerranéen (*Ovis gmelini musimon x Ovis sp*). Il regroupe l'ensemble des mouflons introduits en Europe, c'est-à-dire de Corse, de Sardaigne et de Chypre, ayant été plus ou moins hybridés avec des moutons domestiques (Pietri et al., 2006 ; Cugnasse, 1997, p.40 ; Su et al., 2020). Le mouflon méditerranéen est une « espèce de gibier dont la chasse est autorisée » au niveau national et soumise au plan de chasse obligatoire depuis 1978 (Charlez, 2008). Il a fait partie des espèces introduites pouvant présenter une ressource écologique, économique et/ou culturelle précieuse, en rendant un ensemble de services environnementaux qui peuvent indirectement bénéficier au tourisme et aux activités rurales et c'est aussi ce que nous essayerons de traiter (Apollonio et al., 2010 p.454).

La question de recherche à laquelle nous tenterons de répondre est donc : Quel est le rôle de la chasse dans la gestion et le maintien du mouflon méditerranéen¹? Mais aussi, quelles sont ses perspectives d'avenir ?

De cette question de recherche découlent d'autres sous-questions qui structurent le travail en différentes parties principales :

- Comment fonctionne la pratique de la chasse ?
- Quelles sont les caractéristiques du mouflon ?
- Quelle est la situation actuelle des populations de mouflons, comment se déroule sa chasse et quels sont les services indirects de cette chasse ?
- Est-ce que le loup remet en question le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon ?

La recherche des perspectives d'avenir de la chasse au mouflon sera abordée car elle pourrait être remise en question par le loup (*Canis lupus*) (Mauz, 2002, p.212). En effet, le mouflon, physiologiquement très proche du mouton domestique, a été l'un des ongulés les plus touchés suite à son retour dans les Alpes (Nguyen, Bunch, 1980 ; Poulle et al., 1997 ; Garde, Meuret, 2017, p.109). Le loup étant élevé au rang de compétiteur de l'homme par sa prédation sur le gibier, inquiète grandement le monde cynégétique (Lescureux, 2002, p.52 ; Fluhr, 2011, p.1). La comparaison entre les impacts du loup et du chasseur nous permettra de voir si la chasse a toujours un rôle dans la gestion du mouflon et si oui, lequel et sous quelles conditions.

Afin de répondre à cette problématique, nous avons cherché à nous entretenir avec des chasseurs dans le but de connaître le rôle qu'ils s'attribuaient dans la gestion du mouflon et de la faune en général et de comparer ce rôle à celui que leur accordaient les autres usagers de l'espace montagnard. Nous

¹ Afin de ne pas surcharger les textes, nous emploierons simplement le mot « mouflon » pour désigner le mouflon méditerranéen dans la suite du travail.

avons cherché à comparer les propos ressortant de nos échanges avec les données issues de la littérature. Ils permettront de faire un point concernant le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon, mais aussi d'illustrer si le discours des chasseurs a été modulé afin de tendre à une acceptation plus commune de leur pratique.

Nous avons donc échangé avec des acteurs interagissant sur la scène locale : des représentants du développement territorial (Parcs naturels régionaux), de la forêt (Office national des forêts), de la recherche scientifique (Office fédéral de la biodiversité) et des pratiquants de sports de nature (Derioz, Grillo, 2006, p.28 ; Mounet, 2007, p.77).

Le type d'enquête qui a été choisi et réalisé est l'entretien semi-directif, afin d'explorer l'ensemble du phénomène et la richesse des perceptions (Mounet, 2007, p.21). Notre enquête a été réalisée auprès des acteurs de deux massifs bien distincts : d'une part, le massif du Caroux-Espinouse qui accueille une Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) et a mis en place un tourisme cynégétique autour de la chasse au mouflon et d'autre part, le massif du Vercors qui pratique la chasse au mouflon, mais n'a pas instauré de tourisme cynégétique (Poinsot, Saldaqui, 2012 ; Mounet, 2007, p.21). Le fait de sélectionner deux territoires distincts permettra de questionner les différents choix de gestion qui ont été mis en place pour le maintien de l'espèce et de son espace. Ils permettront aussi de voir si les acteurs ont modulé leur gestion en fonction du loup. Au total, 13 entretiens ont été réalisés à distance sur une période de 4 mois et ont duré entre 20 minutes et 1 heure.

La suite du présent travail est divisée en plusieurs parties comprenant chacune des sous-parties.

Dans la première partie, nous présenterons l'état de la chasse en France suivi des caractéristiques principales du mouflon, nécessaires pour comprendre les impacts écologiques et socioéconomiques des populations. Nous poursuivrons la partie 1 avec le fonctionnement et les acteurs compétents de la chasse au mouflon, ce qui nous permettra d'exposer ses enjeux, puis la clôturerons avec l'impact du loup sur le mouflon.

Dans la partie 2, nous développerons la méthodologie qui a été suivie afin de construire la recherche effectuée. Les choix qui ont été faits concernant l'analyse des données y seront justifiés.

Pour ce qui est de la partie 3, nous résumerons ce qui est ressorti des discours des participants de l'enquête.

Enfin, au sein de la partie 4, nous discuterons de la partie 3 et tenterons d'analyser les discours afin de répondre à notre problématique.

1. Etat de l'art sur la chasse en France, le mouflon, la chasse au mouflon et ses enjeux

Au cours de cette partie, sera détaillée la théorie à connaître pour comprendre la problématique. Nous commencerons par aborder la chasse française et ses modalités en général. Nous poursuivrons par les caractéristiques du mouflon. Il s'en suivra les modalités de la chasse au mouflon et les services qu'elle rend à la société. Et enfin, nous détaillerons l'impact que le loup peut avoir sur le mouflon et indirectement sur sa chasse.

1.1 La pratique de la chasse en France

D'après la Fédération nationale des chasseurs (FNC), la chasse regrouperait aujourd'hui en France 1 million de pratiquants et 500 000 bénévoles et elle se positionnerait comme la 3ème activité de loisir des français.

1.1.1 Définition et principes de bases de la chasse

L'article L420-3 du Code de l'environnement donne la définition actuelle de la chasse en France : « *constitue un acte de chasse tout acte volontaire lié à la recherche, à la poursuite ou à l'attente du gibier ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de celui-ci* ». Le mot « gibier » désigne les espèces dont la chasse est autorisée. C'est au sein de l'arrêté du 26 juin 1987 que la liste des espèces de gibier a été fixée.

Afin de pouvoir chasser, il faut obtenir un permis de chasse au travers d'un examen théorique et pratique (Paloc, 2004, p.22). La FNC explique que chaque année le chasseur devra ensuite valider son permis, mais aussi être détenteur d'un droit de chasse pour une période définie. Le droit de chasse s'obtient soit en étant propriétaire ou locataire de chasse, soit en étant membre d'une société de chasse. Le droit de propriété permet au chasseur à qui il appartient de pouvoir chasser librement sur son territoire ou d'en donner le droit à quelqu'un d'autre.

La chasse, contrairement aux autres activités de plein air, est encadrée par une législation sévère. Comme la protection de la faune dans les espaces naturels protégés, le droit de chasser la faune sauvage est réglementé et contrôlé par l'Etat (Gordon et al., 2004). La chasse est réglementée par le Code de l'environnement et dépend du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (Fortier, Alphantery, 2012, p.12).

Les réglementations de la chasse sont différentes selon les espèces chassables, celle du mouflon sera développée par la suite.

1.1.2 Organisation et fonctionnement de la chasse

La pratique de la chasse mobilise un ensemble d'entités (Trouvilliez, 1995). L'organisation de la chasse est présentée sur le site de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), nous essayerons ici de la résumer. Celle-ci est la plus haute entité de la chasse en France. C'est une structure associative, inscrite depuis 2011 dans la liste des associations agréées pour la protection de l'environnement. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques. Elle siège dans des instances nationales et internationales de la biodiversité et de la transition écologique, afin d'exercer ses missions. La FNC regroupe et coordonne les actions des 13 Fédérations régionales des chasseurs (FRC) et des 94 Fédérations départementales des chasseurs (FDC). En bas de l'organigramme des entités de la chasse, se trouvent les Groupements d'intérêt cynégétique (GIC) qui sont créés lorsque des détenteurs de droit de chasse (associations ou particuliers) en ont la volonté (Maillard et al, 2015). Elles regroupent chacune un ensemble de territoires de chasse. Elles se répartissent donc géographiquement les territoires de chacun des départements français. Elles sont nécessaires pour coordonner et optimiser des actions en faveur d'une ou plusieurs espèces. Parmi ces GIC, nous retrouvons notamment les Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA). Il en existe 70 000 en France, c'est-à-dire en moyenne deux par commune. Elles participent à l'organisation technique de la chasse et sont surveillées et coordonnées par les FDC de leurs départements (Auffret, 2015, p.8). Elles permettent de constituer des territoires chassables pour les chasseurs y adhérant, afin qu'ils puissent y réaliser des prélèvements et qu'ils puissent en ce sens participer à la gestion du gibier (Bonzon, Chamboredon, 1980).

Toutes les entités découlant de la FNC sont des associations Loi 1901. Elles ont une mission de service public, c'est-à-dire qu'elles doivent réaliser des objectifs d'intérêt général définis par la loi en promouvant, organisant et développant leurs activités (Caponetti, Sak, 2016 ; Papat, 2010 ; Fortier, Alphantery, 2012, p.10). Les lois qui régissent les missions des chasseurs seront développées dans la section suivante.

D'après la FNC, le permis de chasser, la protection de la faune sauvage, la police de la chasse et le volet sanitaire sont gérés en collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB). La loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 explique que l'OFB est un établissement public dédié à la protection et à la restauration de la biodiversité en France, qui regroupe depuis le 1er janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

1.1.3 Les grandes lois en France liant chasse et gestion des espèces et des espaces

En 1966, des plans de chasse ont été mis en place pour certaines espèces et ont été rendus obligatoire en 1979. Ils déterminent le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse et tend à assurer le développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats, selon l'article L425-6 du Code de l'environnement (Charlez, 2008). Au sein de ces plans de chasse, les quotas ainsi que le sexe et la catégorie d'âge d'animaux à tirer sont précisés (Gordon et al., 2004 ; Poinso, Saldaqui, 2012). Ils doivent être présentés dans le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) de chaque FDC. Ils ont révolutionné les anciens modes de chasse : d'une « *chasse cueillette* » axée sur la liberté de prélèvement, les chasseurs sont passés à une « *chasse gestion* », axée sur la limitation des prélèvements de gibier (Paloc, 2004, p.8 ; Catusse et al., 1996, p.14). Les plans de chasse ont donc permis d'améliorer le statut qualitatif et quantitatif des populations existantes (Catusse et al., 1996, p.196 ; Derioz, Grillo, p.32). Avec la mise en place de plans de chasse, il a notamment été question d'envisager une « *chasse durable* », c'est-à-dire une « *chasse préservant le potentiel de la biodiversité pour les générations présentes et futures et contribuant à la sauvegarde des populations de la faune sauvage et de leurs habitats, tout en générant des bienfaits pour la société* » (Ballon et al., 2012 ; Ginelli, 2012). La mise en place de plan de chasse obligatoire a aussi permis d'envisager une gestion adaptative où les prélèvements cynégétiques sont réajustés régulièrement et où la gestion est redéfinie cycliquement (Bacon, Guillemain, 2018). Les prélèvements ne varieraient pas uniquement avec la taille des populations de l'espèce chassée mais aussi en fonction de ses dynamiques (Allen, Garmestani, 2015).

Depuis la loi de 2000, en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats, les chasseurs participent également « *à la mise en œuvre du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats* ». Dans le rapport Patriat qui a découlé sur la loi de 2000, il avait été précisé que la « *connaissance scientifique d'aujourd'hui conduit à inventer un nouveau mode de relation des chasseurs à la nature qui implique, en échange des prélèvements sur la faune, un investissement dans la gestion raisonnée des espèces chassables, dans la régulation des espèces occasionnant des dégâts, dans la protection des habitats* » (Fortier, Alphandery, 2012, p.10).

Selon l'article L425-4 du Code de l'environnement, la chasse doit respecter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, ce qui consiste « *à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage, riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles* » (Auffret, 2015, p.8). Les chasseurs sont donc des acteurs qui ont l'obligation de répondre à la demande de l'État, c'est-à-dire l'obligation d'organiser le prélèvement de gibier susceptible de faire des dégâts. Le chasseur se doit de veiller à l'équilibre, car en cas de dégâts de sangliers et grands gibiers constatés sur « *des cultures, aux inter-bandes des cultures pérennes, aux*

filets de récoltes agricoles ou aux récoltes agricoles », il se doit de les indemniser, selon l'article L426-1 du Code de l'environnement (Carnis, Facchini, 2012).

Le chasseur a donc depuis la responsabilité de gestionnaire et de collecteur de gibier (Mounet, Chanteloup, 2019). La chasse peut s'avérer être une pratique participant à l'équilibre des écosystèmes (même si c'est de la chasse loisir) à partir du moment où elle est gérée de façon optimale (Chanteloup, 2016).

Après avoir présenté les bases de la chasse en France et son organisation, nous décrivons ci-dessous les caractéristiques du mouflon. Connaître les exigences biologiques et écologiques du mouflon et ses caractéristiques est essentiel pour comprendre la gestion mise en place sur le territoire français (Catusse et al., 1996, p.146).

1.2 Le mouflon méditerranéen

1.2.1 Biologie

Morphologie

Concernant les caractéristiques morphologiques du mouflon, il mesure 0.74 m au garrot, 1,4 m de longueur et pèse un peu moins de 50 kg. Le pelage du mouflon varie du brun clair au noir (Catusse et al., 1996, p.121). Le mouflon mâle possède systématiquement un pivot osseux recouvert d'un étui corné qui a un rôle social dans la population tandis que la présence de corne chez les femelles n'est pas systématique et varie d'une population à l'autre (Steinmetz, Lorvelec, 2012). Les cornes du mouflon peuvent s'avérer être un trophée pour le chasseur qui le prélève, c'est-à-dire que le chasseur les récupère après son tir et les garde en souvenir (Cugnasse, 1997, p.41 ; Hofer, 2002 ; Garel, 2005). Durant les trois premières années, les cornes des mouflons mâles se développent et atteignent 70 % de leur longueur définitive (Garel, 2005). Les cornes d'un mouflon mature peuvent atteindre 104 cm enroulées (Catusse et al., 1996, p.118) mais leurs tailles sont variables étant donné les diverses manipulations et hybridations dont le mouflon méditerranéen a fait l'objet (Bon et al., 1991, p.70 ; Siméon, 1995).

A titre d'illustration, la Figure 1 présente une photo de mouflons.



Figure 1 : Photo de mouflons méditerranéens dans le massif alpin (source : Van Oye, 2014)

Reproduction

Le mouflon est une espèce qui ne vit pas très longtemps (dix à quinze ans) et qui investit beaucoup dans la reproduction (Catusse et al., 1996, p.132). Il s'accouple de mi-octobre à mi-décembre et au début du printemps (mars, avril ou mai). Au moment où les disponibilités alimentaires augmentent, c'est-à-dire une fois la neige fondue, se déroule la période des naissances (Bon et al., 1991, p.85). La maturité sexuelle des femelles et des béliers est atteinte à 1 an et demi (dès le deuxième automne) (Catusse et al., 1996, p.135). Les femelles ont rarement 2 agneaux. La gestation d'un agneau dure 5 mois (Garel et al., 2005).

Vie sociale

Le mouflon est une espèce sociable qui vit en groupe de 5 à 30 individus, mais les groupes de petite taille (2 à 5 individus) sont les plus nombreux (Bon et al., 1991). Leur taille et leur composition dépendent des saisons, de leur habitat et des ressources à disposition ainsi que de la structure de la population (Catusse et al., 1996, p.136).

Alimentation

Le besoin alimentaire journalier du mouflon s'élève de 6 à 10 kg de végétaux. Le mouflon est un mammifère herbivore et ruminant, c'est-à-dire que son pré-estomac est composé de plusieurs compartiments et que les incisives sont absentes sur la mâchoire supérieure. Sa digestion est entièrement ou en partie assurée par une remastication de ses aliments (Catusse et al., 1996, p.110 ;

Marchand, 2013, p.5). Il a néanmoins été montré que le mouflon pouvait étendre le spectre de son alimentation aux espèces ligneuses (Krapinec et al., 2020).

- Pferrer, en 1967 avait montré que le régime alimentaire du mouflon à Bavella (en Corse) était composé d'arbousier, de cytise, de ronce, de frêne, de chêne-vert et de graminée.
- Rigaud, en 1985 avait étudié le régime alimentaire des mouflons du Sancy (en Auvergne) et avait montré l'évolution du régime alimentaire du mouflon en fonction des saisons : dicotylédones et graminées en été, dicotylédones ligneuses et tiges de myrtille en automne, ligneux ou semi-ligneux en hiver et tiges et bourgeons de myrtille au printemps (Bon et al., 1991, p.90).
- Catusse, en 1996, avait montré que 73 plantes différentes ont été consommées par le mouflon méditerranéen dans le massif du Caroux-Espinouse (Catusse et al., 1996, p.129). Parmi ces plantes, 40 à 50 % étaient des graminées, complétées en hiver avec des landes de bruyère et en été avec des landes de genêt (Cransac et al., 1997 ; Cazau et al., 2011).
- Poinot et Michel en 2009 avaient découvert que des plantations d'hêtres et de sapins avaient été mangées par des mouflons au sein du massif du Caroux-Espinouse (Poinot, Michel, 2009).
- Et enfin, Kamler et Homolka, en 2016 avaient montré que les grains de céréales pouvaient aussi faire partie de l'alimentation du mouflon au cours de l'été dans une région de République tchèque (Kamler, Homolka, 2016, p.817).

L'ensemble de ces études a permis d'illustrer l'alimentation éclectique du mouflon (Vachez, 2006).

Habitat

Le mouflon se retrouve à des altitudes diverses (entre le niveau de la mer et 3000 m en France) mais il a des préférences pour les altitudes modérées à basses (Catusse et al., 1996, p.126 ; Cassinelo, 2014, p.5 ; Barboirin et al., 2018). Ses préférences s'expliquent par le fait qu'il rencontre des difficultés à s'alimenter et se mouvoir une fois la neige tombée. Au-delà de 30 cm de neige lorsqu'elle est légère ou 5 cm de neige lorsqu'elle est lourde, l'herbe est inaccessible au mouflon (Catusse et al., 1996, p.126 ; Bon et al., 1991, p.75). Dès les premières chutes de neige, il se déplace plutôt dans des zones plus basses en altitude (Steinmetz, Lorvelec, 2012). Les choix du mouflon méditerranéen concernant son habitat sont modulés afin de concilier ses besoins et de trouver un compromis nourriture/couverture mais il a une préférence pour les milieux ouverts ou semi-ouverts. Il utilise les zones boisées comme refuge, pour se protéger de la chaleur ou pour se nourrir l'hiver (Catusse, 1996, p.129 ; Van Oye, 2014).

Compétition

Le mouflon est un ongulé qui a un régime alimentaire voisin de celui du chamois et du bouquetin. Il peut donc y avoir une compétition alimentaire entre eux. Une étude a cependant montré qu'aucune

compétition n'avait été observée entre le bouquetin et le mouflon mais que le mouflon et le chamois se retrouvaient à exploiter les mêmes ressources en hiver. Ils partagent des zones refuges afin de survivre avec la neige (Pferrer, Settimo, 1973). En été, ils migrent aux plus hautes altitudes de la réserve et partagent la même niche écologique mais celle du mouflon étant plus large que celle du chamois, le risque de compétition est faible quand la disponibilité en ressources est suffisante. Néanmoins, si des facteurs venaient à modifier la disponibilité en ressources, il serait nécessaire de prendre en compte le risque de compétition (Darmon et al., 2010).

Le mouflon peut aussi être en compétition ou être sujet à des hybridations avec les moutons domestiques. Il a été montré que les mouflons mâles pouvaient créer des perturbations dans le fonctionnement des troupeaux de moutons. En effet, certains mâles se sont imaginés : « gardiens de brebis » et attaquaient les béliers domestiques (Steinmetz, Lorvelec, 2012).

1.2.2 Impacts du mouflon

Le gibier peut avoir des impacts négatifs : dégâts sylvicoles, dégâts agricoles et transmission de maladies aux animaux domestiques et aux humains (Appollonio et al., 2010, p.2 ; Gordon et al., 2004 ; Gortazar et al., 2007). Les externalités négatives liées à la présence du mouflon peuvent être à l'origine de certains impacts (Ballon et al., 2012, p.4). Les impacts négatifs du mouflon doivent être intégrés aux politiques de gestion afin qu'elles soient appropriées et globales (Carpio et al., 2017, p.113).

Concernant ses capacités à transmettre les maladies, il a été montré qu'il pouvait être sujet à diverses infections virales et bactériennes (Brucellose, Chlamydie, Rickettsiose, Paratuberculose, Salmonellose, Mycoplasmoses, Pasteurellose, *Coxiella burnetti*, Fièvre aphteuse, Leucose bovine). Jusqu'en 1991, la responsabilité du mouflon dans les maladies des ruminants domestiques tel que le mouton n'a pas pu être mise en évidence. Le mouflon a plutôt été une « victime » qu'un réservoir ou un vecteur (Bon et al., 1991, p.72). En 2009, il a cependant été montré qu'au Sud de l'Espagne, il pouvait jouer un rôle dans la transmission de maladies à des cerfs et des sangliers : l'anaplasmose (bactérie rickettsiose) ou la fièvre Q (bactérie *Coxiella burnetti*) via les tiques (Lopez-Olvera et al., 2009).

Concernant les dégâts qu'il peut provoquer, il avait été détaillé dans la section 1.2.1 que le mouflon a une alimentation éclectique. Son alimentation éclectique fait qu'il peut être responsable de dégâts forestiers et agricoles. Il peut notamment limiter en hiver la régénération naturelle et artificielle de la forêt lorsque ses ressources alimentaires sont limitées (Homolka, 1994). Quand il rencontre des difficultés à trouver des pâturages sur son territoire d'origine ou lorsqu'il est dérangé par l'homme, il peut aussi poser des dégâts aux jardins, vignobles et vergers (Derioz, Grillo, 2006, p.27 ; Marchand, 2013, p.4 ; Pelosse, 1992, p.102). Le mouflon avait notamment provoqué de nombreux dégâts sur les

vignes en périphérie du massif du Caroux-Espinouse, 33 000 euros avaient dus être versés aux vignerons par les chasseurs pour indemniser leurs dégâts (Derioz, Grillo, 2006, p.29).

Lorsque la densité d'ongulés tels que le mouflon est faible, la régénération forestière, la structure et le fonctionnement de la forêt sont maintenus. A l'inverse, si elle est trop élevée, les nombreux bénéfices de la forêt sont négativement affectés (Zamora, 2001 ; Ramirez et al., 2018).

Au vu de la reproduction du mouflon, ses dégâts pourraient être conséquents en l'absence de prédateurs naturels. La faible probabilité qu'un équilibre stable existe entre une population d'ongulés, ses ressources alimentaires et les activités humaines, implique la nécessité d'une régulation (Saether, 1997 ; Garzon-Machado, 2010). La chasse au mouflon pourrait donc limiter ses dégâts tout en participant au maintien de l'espèce (Ballon et al., 2012, p.2 ; Bernard, 2008).

1.3 Etat du mouflon en France et de sa chasse

Après avoir expliqué le fonctionnement de la chasse en France et les caractéristiques du mouflon, nous avons toutes les bases nécessaires pour comprendre quels choix de gestion ont été effectués par le monde cynégétique concernant le mouflon.

1.3.1 Historique du mouflon et de sa chasse

Le mouflon Corse (*Var. corsicana*) est à l'origine lié au retour à la vie sauvage de mouflons domestiqués au Néolithique (Vigne, 1992 ; Cassinello, 2014). Par la suite, ses populations ont été sujettes à une chasse excessive au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle. A cette période, il avait été estimé entre 2 000 et 4 000 individus tandis qu'en 1950, il a été estimé qu'il restait moins d'une centaine d'individus. Les populations étaient réellement menacées d'extinction (Pietri et al., 2006 ; Pfeffer et Genest, 1969). Le mouflon Corse (*Var. corsicana*) était l'unique représentant de sa variété au monde, ce qui a poussé à son introduction sur d'autres territoires (Miranda et al., 2012).

Il a été introduit pour la première fois en France métropolitaine, dans le massif du Mercantour en 1949 et a été plus ou moins hybridé avec des moutons domestiques ou des mouflons d'autres régions (originaires de Sardaigne et de Chypre). Finalement, l'ensemble des mouflons introduits en Europe a été regroupé sous le nom de « mouflon méditerranéen » (*Ovis gmelini musimon x Ovis sp.*) (Cugnasse, 1997, p.40 ; Lecomte, 1989, p.26 ; Pelosse, 1993, p.78 ; Cassinello, 2014). C'est une espèce gibier, à la différence du mouflon de Corse qui est une espèce protégée depuis l'arrêté du 1er mars 2019 (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Corse, 2019),

Il a donc été introduit dans un but de conservation, mais aussi à des fins cynégétiques sur l'ensemble du territoire français entre 1950 et 1970, à la demande de municipalités ou de sociétés de chasse (Dorst, Giban, 1954 ; Rambaud, 1991).

1.3.2 Etat de ses populations et répartition en France

Aujourd'hui, le mouflon se trouve tant sur des îles (Kerguelen, Hawaï) que dans un bon nombre de pays d'Europe à des fins de chasse : Autriche, Tchécoslovaquie, Allemagne, Hongrie, Hollande, Italie, Suisse, Pologne, Russie, Roumanie, Yougoslavie, Espagne, Danemark , Bulgarie, Finlande, Luxembourg et France (Hess et al., 2006 ; Kaeuffer et al., 2009 ; Catusse et al., 1996, p.117). Aucune donnée officielle n'existe sur le nombre de mouflons en Europe. Cependant, il avait été estimé à 20 000 individus en 1967 dont 7 000 en Allemagne, 2 000 en Hongrie, en Autriche et en Tchécoslovaquie (Grzimeks, 1968).

Concernant les chiffres officiels des effectifs de mouflons en France, ils avaient été estimés à 19 510 mouflons et 71 populations en 2010. La gestion adaptative du mouflon a nécessité de mobiliser des connaissances sur ses populations (Bacon, Guillemain, 2018). En 1985, l'ONCFS, la FNC et les FDC ont donc créé des réseaux nationaux d'observation ONCFS/FNC/FDC, orientés sur les espèces gibiers et leurs maladies. De là est né le *Réseau Ongulés sauvages* qui produit annuellement des statistiques sur les tableaux de chasse afin d'estimer la répartition géographique et la tendance d'évolution démographique des espèces (Office nationale de la chasse et de la faune sauvage, 2016). Ces suivis ont permis de récolter des connaissances depuis plus de 30 ans sur le mouflon. Comme le présente la Figure 2, les populations étaient réparties en 2010 sur 26 départements, 497 communes et plus de 4 803 km² (Réseau Ongulés sauvages, 2010). L'aire de présence se situait pour 63 % dans les Alpes, pour 18 % dans le Massif central, le Haut-Languedoc et le Périgord, pour 17 % dans les Pyrénées et pour 2 % dans la Somme et les Ardennes (Corti, 2011).

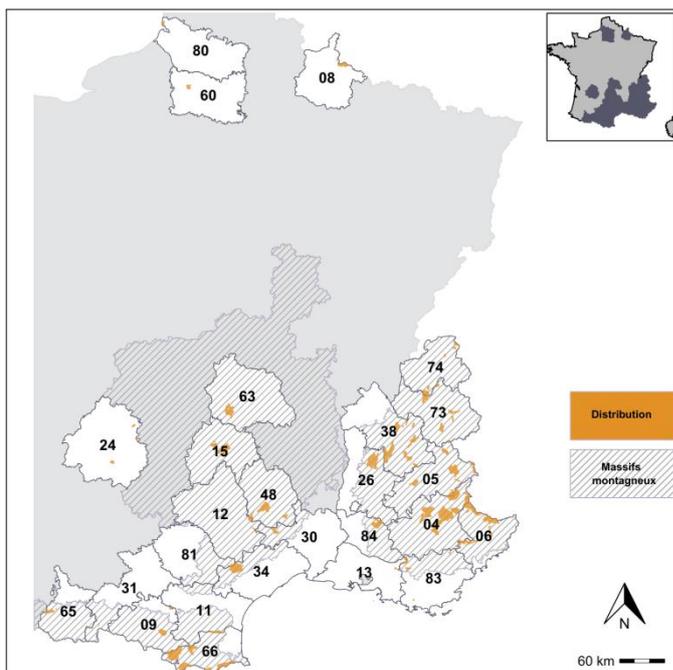


Figure 2 : Aire de distribution du mouflon méditerranéen dans les départements (numéros) où il est présent en 2010 en France (source : Réseau Ongulés sauvages, 2010)

Pour ce qui est de la répartition de ses habitats sur le territoire français : 9 % des mouflons côtoyaient des roches nues, 8 % des forêts mélangées, 6 % des forêts et végétations arbustives en mutation, 20 % des forêts de conifères, 17 % des forêts de feuillus, 11 % des végétations clairsemées, 19 % des pelouses et pâturages naturels et enfin 10 % des habitats divers (Réseau Ongulés Sauvages, 2010).

1.3.3 Part de la chasse au mouflon en France et tableaux de chasse récents

Si l'on regarde l'évolution des tableaux de chasse de mouflons en France, en 1987-1988, 633 prélèvements avaient été réalisés tandis qu'en 2007-2008 les prélèvements s'élevaient à 2 715 mouflons. C'est-à-dire qu'en 20 ans, les quotas ont été multipliés par 4,3 (Réseau Ongulés sauvages, 2016). Sur la Figure 3 est représentée l'évolution des tableaux de chasse de l'espèce. Nous pouvons voir que les attributions ont augmenté au cours du temps et sont stables depuis 4 ans.

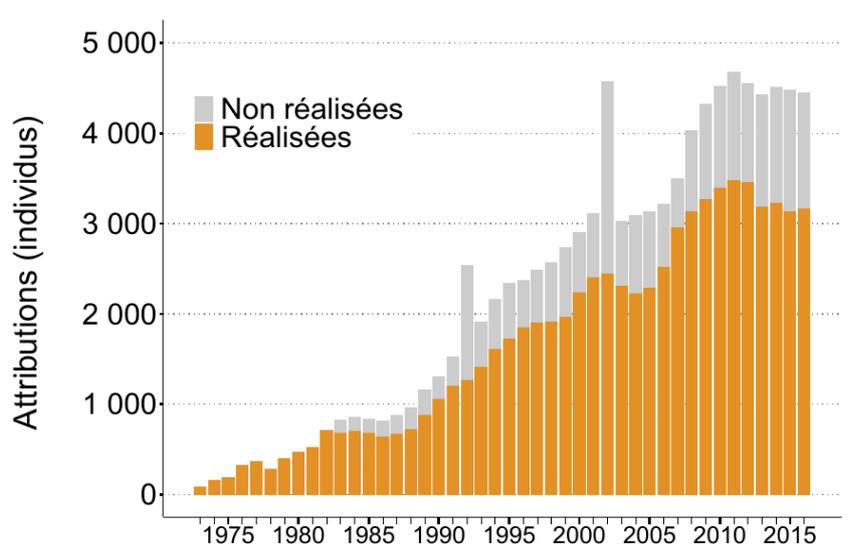


Figure 3 : Tableaux de chasse du mouflon méditerranéen en France de 1970 à 2016 (source : Réseau Ongulés sauvages, 2016)

Le mouflon fait partie des ongulés les moins chassés avec le chamois, l'isard, le daim et le cerf Sika. L'ensemble de ces espèces représentait seulement 1,4 % du total des ongulés prélevés au cours de la saison 2018-2019 en France. Alors que les prélèvements de mouflons s'élevaient à 2 784 individus, ceux des chevreuils et des sangliers s'élevaient respectivement à 586 462 et à 747 367 (Saint-Andrieux, Barboiron, 2020).

1.3.4 Encadrement et réglementation de la chasse au mouflon

La chasse au mouflon est autorisée de début septembre à fin février dans l'ensemble des massifs. Le plan de chasse obligatoire est fixé tous les 3 ans afin d'atteindre les objectifs économiques, de conservation et environnementaux de sa gestion (Poinsot, Michel, 2009 ; Lagrange, 2009).

Plan de chasse

Il peut être pertinent de préciser ici comment les plans de chasse sont mis en place et renouvelés. D'après la FNC, à la fin de chaque saison de chasse, la FDC recueille les demandes de chaque détenteur du droit de chasse de son département concernant le nombre d'animaux qu'il souhaite prélever sur le territoire qui lui a été attribué, pour la saison de chasse à venir. Le détenteur du droit de chasse doit joindre à sa demande, le bilan des réalisations de la saison écoulée.

Afin de réaliser les estimations concernant les futurs plans de chasse, la FDC recueille des données sur l'état des populations de gibier en regroupant les observations de terrains et en organisant des comptages (Ballon et al., 2012, p.3). Ces données sont ensuite comparées à celles des dégâts agricoles et sylvicoles de l'Office national des forêts (ONF) et à celles provenant des naturalistes. Pour précision, l'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial selon l'article L.

121-1 du Code forestier, et est chargé de la gestion forestière. L'ensemble de ces données permet de donner à la FDC, la tendance d'évolution de l'espèce et ainsi d'estimer les minima et maxima de prélèvements optimaux pour limiter les dégâts et maintenir une population viable (Hess, 2006). La FDC transmet l'ensemble des demandes et de ses estimations à la Direction départementale du territoire (DDT) qui établit alors une synthèse. La synthèse est ensuite présentée à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) qui regroupe les différents représentants de l'Etat et les acteurs du département, afin qu'elle y ajoute son avis. Après avoir pris connaissance de l'avis de la CDCFS, le Préfet a la compétence de fixer dans un arrêté préfectoral le plan de chasse attribué à l'ensemble du département. Il a aussi la compétence de proposer des modalités d'application pour le plan de chasse. Il peut imposer aux chasseurs de tenir à jour un carnet de prélèvements, de déclarer à un service de l'Etat chaque animal prélevé dans un délai déterminé après le tir ou alors de conserver une partie de l'animal afin de prouver le tir pendant une période déterminée (Charlez, 2008).

Une fois le plan fixé, la FDC décide d'attribuer le nombre de bêtes pouvant être tiré entre chacune des unités de gestion (ensemble homogène de milieux agricoles et forestiers déterminé pour chaque commune) définie par le SDGC. Un ou plusieurs bracelets sont ensuite remis au détenteur du plan de chasse pour chaque attribution qui lui a été accordée. Chaque bracelet doit être retiré dans les 3 mois et payé auprès de la FDC. Il est question de parler de taxe, car le prix des bracelets participera au financement des dégâts de gibier soumis au plan de chasse que la FDC devra indemniser. Les bracelets que le détenteur a commandé comportent des initiales codifiées assurant la traçabilité de l'espèce. Ces initiales désignent l'espèce et comportent le numéro du département et l'année de délivrance. Le profil de la bête qui peut être prélevée y est aussi précisé : il s'agit soit d'un bracelet mâle, femelle ou jeune. Il devra être accroché avant tout déplacement de la bête qui a été tirée et à l'endroit même où elle a été tuée. Un numéro unique se trouve sur chaque bracelet. Afin d'éviter que des tirs soient effectués avec des anciens bracelets à la saison suivante, une couleur a été fixée par arrêté ministériel et change annuellement (Fortier, Alphantery, 2012, p.10 ; Poinot, 2008 ; Auffret, 2015, p.9).

Les bracelets impliquent donc des tirs plus techniques, afin de rééquilibrer les catégories d'âge et de sexe (Poinot, Saldaqui, 2012).

Indicateurs de changements écologiques

Afin de choisir le plan de chasse et la justesse des données recueillies et afin de mettre en place une gestion optimale et adaptative des populations de mouflons, les chasseurs peuvent avoir recours à des indicateurs de changements écologiques (ICE) (Klein et al., 2015 ; Morellet, 2008). Ils permettent de suivre l'évolution du couple « *population-habitat* ». Il en existe trois grands types : les indicateurs de suivi des tailles des populations, les indicateurs de performance des individus et les indicateurs focalisés sur l'impact de l'espèce sur son habitat. Ils regroupent des « *paramètres sensibles aux*

changements relatifs d'effectifs de la population pour une qualité d'habitat donnée » afin de définir les densités de mouflons à tirer tout en respectant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (Morellet et al., 2007).

- Les indicateurs de suivi des tailles ou de l'abondance des populations de mouflons sont l'Indice ponctuel d'abondance (IPA) ou Indice d'abondance aérien (IAA). L'IAA se calcule à l'aide d'un hélicoptère mais il est utilisé plus rarement car plus coûteux. Nous détaillerons donc l'IPA où les chasseurs ont le rôle de quantifier les groupes de mouflons et le nombre de mouflons par groupe. Les comptages se font le jour à des postes d'observation se trouvant dans des secteurs définis. Les chasseurs doivent y rester au minimum 15 min et les parcourir au minimum 4 fois. Ils sont organisés chaque année à la même période et aux mêmes endroits.
- Les indicateurs de performance des mouflons sont la Masse corporelle (MC) et la Longueur de la patte arrière (LPA). Ils sont récoltés par les chasseurs, une fois que le mouflon a été tiré. Le mouflon est pesé et la longueur de sa patte est mesurée. Les données concernant son âge, grâce à l'examen de leur maxillaire inférieur, et son sexe sont récoltées.
- Les indicateurs de l'impact du mouflon sur son habitat sont les Indicateur d'abroustissement (IA) et Indicateur de consommation (IC). Le premier correspond au taux de consommation des semis de chênes d'un massif tandis que le deuxième correspond au taux de consommation globale de la flore lignifiée d'un massif, ou au taux de consommation par espèce lignifiée. L'opération pour comptabiliser ces indices dure 1 à 5 minutes par placette, en fonction de la diversité floristique de la placette inventoriée. Les placettes du premier indice sont de 12,5 mètres carrés matérialisées par un jalon et une cordelette de 2 mètres tandis que celles du deuxième indice sont d'1 mètre carré et sont matérialisées par un cadre de 1 mètre x 1 mètre. Les consommations d'ongulés sont reconnues lorsque la tige a été arrachée, mais il n'est pas possible de distinguer l'espèce d'ongulés à l'origine de ce dégât. Les résultats sont interprétés pour un massif forestier donné, et ce, sur plusieurs années (4 ou 5 ans minimum) (Office national de la chasse et de la faune sauvage, 2015).

Si le plan de chasse est bien adapté, il parvient à maintenir les effectifs des populations en adéquation avec leurs habitats en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques (Garel, 2005 ; Poinot, 2008). Il permet de rendre la présence des gibiers compatible avec les activités forestières et agricoles en prenant en compte des orientations régionales forestières et des politiques d'orientation des productions agricoles (Fortier, Alphandery, 2012, p.9 ; Charlez, 2008).

1.3.5 Mode de la chasse au mouflon

D'après la FDC, la France pratique 40 modes de chasses différents, mais 2 types de chasse sont autorisés pour le mouflon : la chasse à l'approche et la chasse en battue. La chasse en battue du mouflon est permise seulement sur certains territoires.

La chasse à l'approche est une marche lente et silencieuse, qui se pratique en solitaire ou accompagné d'un guide. C'est un mode de chasse qui a pour objectif de déranger le moins possible les animaux traqués. Lors du tir, un ensemble de conditions doit être respecté : l'animal doit être arrêté et de profil et aucun obstacle ne doit se trouver entre l'animal et le chasseur (Paloc, 2004, p.19).

La chasse à l'approche peut se pratiquer à l'aide d'une arme ou d'un arc traditionnel ou à poulies. Un permis de chasse et un bracelet suffisent au chasseur qui tire avec l'aide d'une carabine. A la différence du tir à la carabine, l'association des chasseurs à l'arc Franciliens explique que le tir avec un arc ne pourra se faire que si le chasseur possède une « Attestation de participation à une session de formation à la chasse à l'arc » après avoir participé à une journée de formation obligatoire (JFO) ou alors dans le cadre d'une chasse accompagnée.

La chasse en battue est une chasse en groupe où des « traqueurs » qui sont mobiles, participent au rabat du gibier vers les tireurs qui sont immobiles. Le gibier est tiré de manière aléatoire sans tenir compte des spécificités liées aux bracelets (Paloc, 2004, p.19).

Il arrive aussi que des battues administratives soient organisées pour prélever du mouflon. Une battue administrative est une « *opération de destruction de spécimens d'espèces non domestiques* » selon l'article L427-6 du Code de l'environnement. Elles sont imposées par le Préfet, en cas de manquement dans la régulation de la faune sauvage. Ces battues sont organisées sous la responsabilité technique et le contrôle des lieutenants de louveterie et peuvent avoir lieu en dehors des périodes d'ouverture générale de la chasse.

1.3.6 Différents modèles de gestion du mouflon

Afin de comprendre le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon, il est important de préciser les différents types de gestion qui ont été mis en place en France.

Les prélèvements de mouflons sont partagés dans l'ensemble des massifs entre l'ONF qui chasse sur les terrains de l'Etat et les GIC qui chassent sur les terrains privés ou au niveau communal (Coquillot, Poirier, 2006). L'ONF organise systématiquement une chasse guidée tandis que les prélèvements des GIC sont réalisés soit par les locaux, soit les bracelets peuvent être vendus à des chasseurs étrangers au territoire. Dans l'ensemble des massifs, c'est majoritairement une chasse locale et rurale, à l'exception du massif du Caroux-Espinouse. Effectivement, un tourisme cynégétique a vu le jour en 1973 au sein de celui-ci. Par tourisme cynégétique, il est entendu « *une activité de loisir permettant aux participants de réaliser diverses formes de prélèvement au sein de la faune* » (Tranquard, 2013). Le mouflon, bel animal prestigieux, avait été pensé comme un nouveau gibier permettant un tourisme cynégétique « de luxe » afin d'attirer les urbains « consommateurs de la nature ». A la différence des autres massifs, une chasse payante a été organisée autour de la chasse au mouflon afin d'attirer les chasseurs étrangers, afin de permettre la création d'un parc national dans la région et de rendre plus

attractif le massif et enfin, afin d'indemniser les dégâts de l'espèce (Derioz, Grillo, 2006 ; Vollet, 2012; Pelosse, 1993, p.78).

Le massif du Caroux-Espinouse était en voie de désertification depuis la fermeture des exploitations minières à la fin des années 50, soit une terre d'accueil pour une espèce en voie de disparition dans son milieu d'origine (Pelosse, 1993, p.78 ; Poinot, Saldaqui, 2012 ; Apollonio et al., 2010, p.453). L'introduction du mouflon permettait d'assurer la pérennité du mouflon Corse (*Var. corsicana*) en danger sur son île d'origine, mais également de constituer un nouveau réservoir de gibier, afin de remplacer le chamois qui avait quasiment disparu (Poinot, Michel, 2009 ; Garel, 2005).

Le mouflon permettait de valoriser socialement le territoire et la gestion envisagée restait locale, décidée et maîtrisée par les « Carousiens » (Guyon, 2016). Le renforcement de mouflons est apparu comme le produit d'une nouvelle gestion territoriale, d'un espace rural ayant diverses fonctions.

Au sein du massif du Caroux-Espinouse, le premier lâcher de mouflons de Corse a donc été réalisé en 1956 au sein d'une Réserve Ministérielle de 1564 ha, créée à cette occasion, cette année-là. Cette réserve a ensuite été transformée en Réserve nationale de chasse (RNC) en 1973 puis en Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) en 1993 et enfin en Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) en 1999. La RCFS se justifiait afin de favoriser la mise au point d'outils de gestion du mouflon et de ses habitats et afin de contribuer au développement durable de la chasse au sein du territoire rural du massif. Puis le changement de statut de la RNCFS a été permis au vu de la qualité remarquable des mouflons présents sur ses 1724 ha (Derioz, Grillo, 2006 ; Bon et al., 1991, p.67 ; Marchand 2013, p.39 ; Cugnasse, Houssin, 1993, p.26 ; Poinot, Saldaqui, 2012 ; Charlez, 2007, p.96). Le statut de réserve de chasse implique selon l'article 9 de la loi du 28 février 1934 qu'au cœur de la réserve, la chasse y est interdite. A la différence, la randonnée y est autorisée sur seulement deux itinéraires (Poinot, Saldaqui, 2012). Comme Vachez (2006) avait voulu le montrer : « *la chasse bien comprise constitue en fait non un mal qu'il faut supprimer ou subir, mais l'utilisation rationnelle de certaines zones marginales, de ce fait même (alors) préservées de transformations intempestives beaucoup plus préjudiciables à la conservation de la nature tout entière* ». La chasse pourrait participer à la conservation d'un territoire et empêcher toute urbanisation ou intervention humaine, notamment au cœur du massif.

Alors que la chasse en périphérie de la réserve est faite par les chasseurs locaux lors de battues sous le contrôle des agents du Parc, la chasse autour de la réserve est une chasse payante qui se fait à l'approche (Pelosse, 1993, p.78 ; Poinot, Saldaqui, 2012 ; Poinot, Michel, 2009 ; Benoist et al., 2013). Il est question de prélever 600 mouflons par an, 150-180 mâles au cœur du massif où des tirs de sélection sont réalisés et 300 ou 400 femelles et jeunes en périphérie (Vice-président de la FDC de l'Hérault, entretien n°15).

Les bracelets du massif sont répartis entre l'ONF qui récupère 20 % des attributions et 18 sociétés de chasse. Ces sociétés revendent l'ensemble de leurs bracelets au Groupement intérêt environnemental cynégétique (GIEC) qui a été créé en 1982 afin d'appliquer en commun des règles conservatrices. (Marchand, 2013, p.53 ; Poinot, Michel, 2009 ; Marchand et al., 2015, p.6 ; Derioz, Grillo, 2006, p.27-28).

1.3.7 Services rendus par la chasse au mouflon

La faune sauvage, perçue comme un élément de notre patrimoine naturel ou comme une de nos ressources, représente une série de valeurs diverses : culturelles, écologiques, économiques. Ces valeurs et la perception des espèces que l'on en a se retrouvent dans l'opinion publique et nous devons les prendre en compte dans la détermination des stratégies de gestion (Servat, 1990). Effectivement, elles donnent la direction de la gestion à prendre : une gestion plutôt orientée vers le contrôle, vers la conservation ou encore l'exploitation (Apollonio et al., 2010 p.454).

Afin de définir le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon, il peut être pertinent de lister les services rendus par cette espèce à la société et donc indirectement, les services rendus par la chasse à la société (Des Robert et al., 2016). La chasse peut aussi s'avérer être un liant, permettant de requalifier un espace (Ginelli, Floch, 2006).

Comme le montreront les sources qui ont été mobilisées, la plupart des recherches sur les services rendus par la chasse au mouflon et par le mouflon ont été réalisées sur le massif du Caroux-Espinouse ; ce dernier ayant mis en place un tourisme cynégétique. Les populations françaises de mouflons étant moins importantes dans les autres massifs qui en accueillent, aucune étude n'a été réalisée à leur sujet.

Services symboliques et culturels

Au sein du massif du Caroux-Espinouse, le mouflon a une valeur symbolique et culturelle pour les usagers de la nature : il est vu comme un symbole de nature sauvage pour les randonneurs, ou comme la base d'un loisir cynégétique pour les chasseurs (Poinot, 2008). La chasse au mouflon a permis le développement de cette espèce et la renommée du massif, ce qui aboutit à un accroissement des flux touristiques : plus 300 000 touristes chaque année (Benoist et al., 2013). De la même manière que les bouquetins sont associés à la Vanoise et que les loups sont associés au Mercantour (Espuno, 2004 ; Mounet, 2007), le mouflon est associé au massif du Caroux-Espinouse. Il se retrouve sur les paysages des cartes postales et dans les dépliants touristiques (Derioz, Grillo, 2006, p.30).

Services économiques

Les populations d'ongulés sauvages sont une ressource permettant de fournir aux territoires les accueillant des biens et des revenus économiques directs et indirects (Gordon et al., 2004 ; Hofer, 2002).

Le massif du Caroux-Espinouse est le deuxième site touristique de l'arrière-pays héraultais. Il reçoit un flux fréquent de touristes entre mars et novembre qui permet des revenus économiques (Martinetto et al., 1998, p.909-914).

Les services économiques rendus par le mouflon proviendraient cependant majoritairement du tourisme cynégétique mis en place. Sur le massif du Caroux-Espinouse, l'ONF organise une chasse guidée sur 3000 ha du massif tandis que le GIEC l'organise sur 17000 ha (Poinsot, Michel, 2009).

L'ONF facture la journée de chasse d'un client à 350 euros auxquels s'ajoute une taxe de tir allant de 350 à 1600 euros pour les mâles et s'élevant à 80 pour les agneaux et à 150 ou 180 pour les femelles (Office national des forêts, 2020). Tandis que de son côté, le GIEC propose la journée à 110 euros auxquels s'ajoute le prix du trophée allant de 140 à 760 euros (Derioz, Grillo, 2006, p.30). Le prix est flexible en fonction de la taille du trophée, on parle de « frais de trophée », car plus le trophée est imposant, plus il est prestigieux et intéressant pour le chasseur (Poinsot, Saldaqui, 2012 ; Festa-Bianchet, 2004). Le mouflon est ainsi perçu dans le massif comme une ressource cynégétique. Les bénéfices économiques de sa chasse ont été évalués au minimum à 32 860 € pour l'ONF et à 106 060 € pour le GIEC (Poinsot, Michel, 2009).

Les revenus du GIEC générés sont ensuite partagés entre le GIEC, les guides et les sociétés de chasse. Aux revenus perçus grâce à la vente des bracelets s'ajoutent les dépenses du client via l'achat d'armes, de munitions, d'habillement, de carburant, d'aliments, la location de chambres d'hôtel et des dépenses réglementaires et d'accès au territoire de chasse tel que les assurances (Ballon et al., 2012, p.8). Pour ce qui est des recettes générées par les séjours des clients venant chasser le mouflon (hébergement, restauration), elles s'élèveraient entre 30 000 et 50 000 euros par an (Derioz, Grillo, 2006, p.31).

Le tourisme cynégétique permettrait aux ACCA qui composent le massif de toucher 44% des bénéfices, ce qui équivaut à plus ou moins 50 000 euros en vendant entre 100 à 200 bracelets au GIEC. Les bénéfices de ces ACCA seraient en partie utilisés afin de financer leur propre activité cynégétique. Par activité cynégétique, nous entendons en partie la gestion des habitats et leur amélioration (Maillard et al., 2015). Ces recettes bénéficient à l'ensemble des espèces d'intérêt du massif, pas seulement le mouflon (Marchand, 2013, p.53 ; Cazau et al., 2011). Le massif du Caroux-Espinouse est sujet à des couverts de plus en plus boisés et envahis de pins alors que les mouflons ont des préférences pour les surfaces de lande et de pelouse. L'ouverture de milieu par le gyrobroyage des

chasseurs permet de contenir l'embroussaillage et de limiter la fermeture des milieux ce qui revient à optimiser les espaces propices aux mouflons (Poinsot, Michel, 2009).

Les guides de chasse locaux toucheraient 26 % des bénéfices ce qui reviendrait à 4 000 € de revenus complémentaires pour chacun des agriculteurs-guides (Poinsot, Michel, 2009). Le GIEC garderait 30 % des recettes pour financer les coûts de l'opération et financer des études en collaboration avec anciennement l'ONCFS et actuellement l'OFB. Ces études ont porté sur le comportement alimentaire et spatial du mouflon, sur la dynamique et l'évolution de ses populations, sur son rythme d'activité, sur son organisation sociale, sur sa reproduction, sur l'impact de la présence humaine sur son comportement, sur l'évolution génétique de ses populations et enfin, sur son état sanitaire (Martinetto et al., 1998 ; Poinsot, Michel, 2009 ; Catusse et al., 1996 ; Cugnasse, 1993 ; Cransac et al., 1997 ; Dubois et al., 1995; Bourgoïn et al., 2008, Le Pendu et al., 1995 ; Bon et al., 1995; Martins et al., 2002).

La chasse récréative a été ici envisagée comme un réel outil permettant de financer la conservation de l'espèce chassée et la conservation de son milieu : elle est très réglementée et génère des revenus qui sont réinvestis dans le milieu (Di Minin et al., 2016 ; Apollonio et al., 2010, p.3 ; Palazy, 2013, p.49).

1.3.8 Problématiques sous-jacentes à la chasse

Le chasseur peut penser qu'il maîtrise et appréhende les espaces naturels à partir du moment où il y a une rentabilité économique, mais il arrive qu'il oublie les nuisances et dommages causés par sa pratique sur le mouflon, à moyen et long terme (Pelosse, 1992, p.104). L'étude des effets de la gestion des populations d'espèces chassées est nécessaire afin de voir les améliorations potentielles, il nous paraît donc important de les développer (Bacon, Guillemain, 2018).

Premièrement, la chasse a de réelles conséquences sur le comportement de ses proies et pourrait avoir des effets sur sa survie à long terme. Des études sur la variation du rythme d'activité des mouflons ont été réalisées sur trois secteurs du massif du Caroux-Espinouse subissant des pressions anthropiques différentes entre 2003 et 2012. L'un à fréquentation touristique faible et chasse interdite, un autre à fréquentation touristique faible et chasse autorisée et le dernier à fréquentation touristique forte et chasse autorisée. 66 mouflons ont été suivis par colliers GPS et ont montré que sur l'ensemble des secteurs, des mécanismes compensatoires nocturnes ont été notifiés. Les mouflons reportaient en partie leurs activités alimentaires la nuit, à la suite d'une forte pression humaine. L'étude a permis de montrer que la fréquentation touristique a eu un impact limité sur le comportement des mouflons : aucune différence n'a été notée entre la sinuosité de leurs mouvements et leur utilisation de l'habitat lors des jours de forte pression touristique (le dimanche) ou de faible pression touristique (le lundi) et quel que soit le secteur ou la période de la journée. En revanche, les dérangements ont été jugés plus importants en période de chasse. À l'échelle journalière, les mouvements des mouflons des deux

secteurs chassés ont été plus sinueux les jours de chasse (le dimanche), que les jours de non chasse (le lundi) (Marchand et al., 2015).

Ces résultats sont confirmés par deux études réalisées entre mars et novembre 1996. Une étude qui avait analysé les facteurs influençant le comportement de vigilance des mouflons a montré que les mouflons des zones chassées étaient beaucoup plus vigilants que ceux occupant la RNCFS, et ceci, à n'importe quel moment de l'année (période touristique ou de chasse) (Benoist et al., 2013). Et une autre étude avait été menée sur la distance de fuite des mouflons dans des zones de hautes fréquentations et de faibles fréquentations touristiques. La cohabitation touristes-mouflons n'a pas généré de comportement d'évitement chez le mouflon, même lorsque la pression touristique était la plus élevée (Martinetto et al., 1998).

Deuxièmement, la chasse rencontre des difficultés pour maintenir les qualités phénotypiques et l'abondance de la population à travers la sélection de trophées (Milner et al., 2007 ; Derioz, Grillo, 2006, p.32). La chasse sportive peut à la fois « *modifier le taux de flux génétique, modifier le taux de dérive génétique par son effet sur la taille de la population génétiquement efficace, diminuer la valeur adaptative en éliminant délibérément les individus présentant des traits jugés indésirables par les chasseurs ou les gestionnaires, et ainsi diminuer la valeur adaptative en supprimant sélectivement les individus présentant les traits souhaités par les chasseurs* » (Harris et al., 2002).

La qualité phénotypique (poids, trophée) du mouflon peut être affectée par la chasse sélective pratiquée sur les mâles à trophée (Garel, 2005 ; Festa-Bianchet, 2004). Au niveau évolutif, il a été montré que cette pratique avait eu des conséquences dans le massif du Caroux-Espinouse à partir des années 1970. Chez toutes les classes d'âge des mâles et des femelles, la forme de la corne a changé, la taille de la corne des mâles a diminué de 3,4 à 38,3 % et enfin la masse corporelle a diminué de 12,8 % à 18,3 % (Garel et al., 2007).

Après avoir présenté les modalités de la chasse au mouflon et ses enjeux, nous développerons par la suite en quoi le retour du loup a modifié ou non la gestion mise en place par les chasseurs pour le mouflon. L'impact des prédateurs sur les espèces chassables tel que le mouflon est un réel sujet d'actualité depuis une vingtaine d'années (Anceau et al., 2015, p.22). Le loup peut constituer une alternative contre les dégâts des espèces de capture aisée (mouflons, voir cervidés). Son impact doit être pris en compte dans les plans de chasse.

1.4 Prédation lupine sur le mouflon

Une meilleure gestion cynégétique, la quasi-absence de grands prédateurs et le développement des habitats favorables des populations d'ongulés ont participé à la croissance des ongulés entre 1970 et 2000 (Scherrer, 2002). Par meilleure gestion cynégétique, nous entendons l'instauration du plan de

chasse ayant pour but de limiter les prélèvements, la création de nombreux GIC dans les années 1980, la réintroduction d'animaux issus de réserves, qui a permis de renforcer les populations existantes ou de créer de nouvelles populations et la formation des responsables des sociétés de chasse sur la gestion et le suivi des populations d'ongulés sauvages (Anceau et al., 2015). L'accroissement des populations d'ongulés a participé au retour du loup (Poulle et al. 1997, Espuno 2004). Il avait été montré en 2012 que 76 % de ses proies étaient des ongulés sauvages et 16 % des proies domestiques (Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, 2012).

Les prédateurs peuvent être un facteur majeur de la limitation des populations de gibier (Linnell et al. 1995). Le retour des prédateurs est une étape clé pour limiter les dégâts de gibiers et pour la restauration de la biodiversité (Garel, 2005 ; Poinso, Saldaqui, 2012). C'est un bon colonisateur, il a une large aire de distribution et un taux de reproduction élevé (Cassinello, 2014, p.5). Considéré comme un animal "nettoyeur", il permettrait d'éliminer les animaux malades et affaiblis, ce qui limiterait la propagation des maladies (Ballard et al., 2001).

1.4.1 Histoire du loup

Le loup a été un animal courant dans les montagnes et les plaines françaises pendant des siècles (Bouron, 2017). Vers 1880, une politique de destruction systématique du loup a été envisagée, non pas comme un enjeu d'ordre public, mais comme un préjudice d'ordre privé : les atteintes au patrimoine pastoral ont été jugées trop importantes (Degeorges, Lalo, 2017). Cette politique a abouti à sa disparition entre 1930 et 1939 après un siècle de chasse encouragée par des primes très élevées (De Beaufort, 1990 ; Bodinier, 2011). La niche écologique du loup s'est remplie à la suite de son extinction par des animaux domestiques : bovins et ovins (Poulle et al., 1997).

Après son extinction en France, il est revenu naturellement en 1992 dans le massif du Mercantour depuis l'Italie où ses populations sont en expansion géographique et ses effectifs sont en augmentation depuis les années 80 (Poulle et al., 1997 ; Anceau et al., 2015, p.22 ; Duchamp et al., 2004).

Le contexte législatif des prédateurs s'est considérablement amélioré, afin de répondre aux objectifs de restauration de la biodiversité (Bodinier, 2011). La convention de Berne, adoptée en 1979, et de la Directive Européenne "Habitats" de 1992, ont permis d'intégrer le loup en 1996 à la liste des mammifères protégés en France, en application de l'article L. 411-1 du Code de l'Environnement. Aujourd'hui, des prélèvements exceptionnels sur des troupeaux protégés sont autorisés, mais aucune intervention directe et systématique sur le loup n'est envisagée (Mauz, 2002, p.213 ; Chabert et al., 2004 ; Meuret et al., 2017).

En 2019, 97 zones de Présence Permanente (c'est-à-dire des zones où on trouve au moins deux individus sans antécédent de reproduction connu) dont 80 meutes ont été identifiées en France (Réseau

Loup-Lynx, 2020). Pour précision, chaque meute est composée d'un couple reproducteur et de ses descendants, elle comprend 4 à 5 loups en moyenne (Gauvin, 1987).

1.4.2 Impacts du loup sur le mouflon

Vulnérabilité du mouflon

Le loup se nourrit presque exclusivement d'ongulés sauvages en hiver et au printemps tandis qu'il se concentre sur les ongulés domestiques en été et en automne. La condition physique des espèces sauvages est moins bonne en hiver (vu qu'elle dépend de leur alimentation et des conditions climatiques) (Delaigue, 2006, p.27). Les difficultés de déplacement du mouflon lorsque l'épaisseur de la neige est importante, le fait qu'il vive en groupe et dans des lieux prédictibles durant l'hiver, sa tendance à se cantonner à des altitudes plus basses que les autres ongulés de montagne et sa une période de mise à bas très précoce font de lui la proie prioritaire du loup (Pouille, 1997 ; Mounet, 2007, p.90). Le chamois et surtout le bouquetin sont beaucoup plus à l'aise en milieu escarpé, ce qui explique le fait que ce soient des proies choisies plus rarement (Van Oye, 2014). A ces raisons s'ajoute le fait que, dans les années 90, le mouflon était en moyenne moins vigilant que les autres espèces. Le mouflon a une masse corporelle plus importante que d'autres ongulés, il a donc des besoins énergétiques supérieurs, ce qui implique qu'il passe plus de temps à s'alimenter et est moins vigilant avec le loup (Anceau et al., 2015, p.33). Lorsqu'un animal est moins vigilant, sa distance de fuite est moindre, le loup peut alors facilement s'en approcher et lui permet d'attaquer avec succès (Espuno, 2004, p.50).

Historique des impacts du loup sur le mouflon

Les populations de mouflons ont été grandement touchées par la présence du loup (Ariagno, 2010, p.100 ; Mounet, 2007, p.74). Entre 1995 et 1997, le mouflon était l'espèce la plus prédatée par le loup. Il avait été choisi par le loup pour sa mauvaise adaptation au milieu alpin (50 % des ongulés sauvages consommés) (Pouille et al., 1997). Sa part dans le régime alimentaire du loup a progressivement diminuée jusque 2002. Il y a ensuite eu un report de prédation de la part du loup sur le chamois, le bouquetin puis le chevreuil (Espuno, 2004 ; Pouille et al., 1997 ; Delaigue, 2006). Il a su s'adapter à la baisse d'effectifs de mouflons, dont il était en partie responsable.

Alors que le mouflon est souvent présenté comme la cible de la prédation du loup, une étude réalisée auprès de 9 meutes de loup a montré que ce n'est pas généralisable à l'ensemble des territoires abritant des populations de mouflons. Les dynamiques d'abondance du mouflon ont fait apparaître un seuil estimé à 150 ou 200 individus en dessous duquel le loup ne sélectionnerait pas plus le mouflon si les autres espèces présentes étaient aussi abondantes (chevreuil et chamois notamment). Il a été néanmoins montré que sur les populations de mouflons plus conséquentes, c'est-à-dire les populations

dépassant les 200 individus, la prédation du loup s'oriente prioritairement sur cette espèce (Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, 2012).

Il n'y a pas encore eu d'étude sur le type de mouflon que le loup attaque en priorité mais il avait été montré que pour le chevreuil, le loup n'avait aucune préférence pour un type spécifique alors que pour le sanglier il ciblait la classe de poids intermédiaire (10-35 kg), à la différence des chasseurs qui ciblaient les classes les plus grosses de ces deux espèces. Pour le sanglier on pouvait avancer que le loup faisait aussi une sélection (Bassi et al., 2020).

Modifications comportementales du mouflon

Les prédateurs affectent la démographie des populations de leurs proies tant par des attaques mortelles directes et que par des effets indirects non-mortels. Ces effets sont modulés par la façon dont les prédateurs provoquent des changements de comportement chez leurs proies notamment la vigilance des proies qui tentent de détecter et d'éviter le danger (Benoist et al., 2013). Afin d'éviter le risque de prédation du loup, les grands mammifères herbivores modifient la taille de leur groupe, se déplacent dans des zones refuges même si elles ont peu de ressources alimentaires, réduisent leur activité et/ou augmentent leur vigilance à l'égard de ce prédateur au détriment de leur temps à se nourrir. Toutes ces réponses comportementales sont coûteuses pour eux, elles peuvent générer un ensemble d'impacts indirects : augmenter leur risque de mortalité, ralentir leur croissance et diminuer leur succès reproductif (Anceau et al., 2015, p.30).

Concernant les constats faits sur la vigilance des mouflons, ils ne sont pas communs à tous les territoires. Un programme d'étude avait été mis en place en 2005 par un ensemble d'acteurs (l'ONCFS, Parc national du Mercantour, Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes et le CNRS) afin d'étudier le comportement de vigilance des mouflons au sein du Parc national du Mercantour et du Parc naturel régional du massif des Bauges : le Programme prédateur-proies (PPP). Le PPP avait permis d'étudier le comportement de vigilance des mouflons, en comparant des situations de pression de prédation par le loup différentes. Les suivis de loups équipés de GPS/GSM (localisés par satellite) et ceux d'ongulés équipés de colliers VHF avec indicateurs de mortalité, avaient montré que le niveau de vigilance du mouflon était moindre dans le Mercantour, là où le risque de prédation par le loup est plus forte et où pression de chasse est limitée. Le risque de prédation n'est donc pas le seul facteur qui détermine le comportement de vigilance des proies. Il ne faut pas pour autant en conclure que les mouflons sont plus vigilants au contact des chasseurs, les données avaient été prises en journée et le loup est un chasseur principalement nocturne (Anceau et al., 2015, p.33-34).

Réflexion sur la gestion du gibier en présence du loup

La prédation par le loup agit comme un facteur de mortalité important et principalement additif lorsqu'elle est présente (Linnell et al. 1995). L'effet potentiel de la prédation sur le gibier disponible est une question centrale pour le gestionnaire. Si la densité de proies est importante, la prédation peut avoir un effet positif en diminuant la compétition intraspécifique des ressources alimentaires au sein des populations de gibiers. Dans ce cas, les quotas de chasse n'auraient donc pas à être modifiés. Si à l'inverse, la densité des proies est faible, les gestionnaires devront diminuer les quotas s'ils ne veulent pas participer au déclin des populations chassées (Nilsen et al. 2005 ; Messier 1994).

Le retour du loup a remis en question les conceptions et connaissances théoriques et pratiques de l'homme sur le sauvage. Il a généré un conflit ouvert, c'est ce que nous verrons au cours des entretiens (Mauz, 2002, p.212 ; Campion-Vincent, 2000).

2. Méthodologie

2.1 Choix du sujet et méthode suivie

Plusieurs étapes ont été nécessaires afin de réaliser ce mémoire. La démarche suivie a respecté les trois actes conseillés dans le « Manuel de recherche en sciences sociales » de Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (2011).

Comme précisé dans l'introduction de ce mémoire, l'évolution de la perception de la chasse et les abus qui ont pu avoir lieu dans le passé peuvent amener à se questionner sur cette pratique et son avenir.

Dans un premier temps, un état des lieux des enjeux de la chasse a été réalisé au sein de la littérature existante. L'objectif de cet état des lieux était de prendre connaissance des critiques et éloges faites à la chasse et de lister tant les failles que les bénéfices de cette pratique (premier acte du manuel de recherches en sciences sociales : rupture). Afin d'aborder les connaissances sur la chasse de manière interdisciplinaire, les sources mobilisées provenaient d'auteurs aux divers profils (philosophes, scientifiques, historiens, sociologues, économistes).

La France autorisant la chasse de nombreuses espèces, reprises dans l'arrêté du 26 juin 1987, il a été pertinent de limiter nos recherches à l'une d'entre elles. La limitation de nos recherches à une seule espèce a été faite, non pas dans le but de tirer des conclusions générales sur la pratique de la chasse mais, dans le but de se focaliser sur le rôle de la gestion cynégétique de l'une d'entre elles. Etant passionnée de randonnée, le choix d'axer la recherche sur une espèce montagnarde, s'est vite affirmé. Parmi les espèces montagnardes, les données et articles traitant du mouflon méditerranéen et de l'inquiétude des chasseurs face aux impacts que le loup a sur lui, ont poussé mon intérêt à son sujet.

Nous sommes partis à la recherche, au sein de la littérature, de réponses à un ensemble de questions : la chasse est-elle indispensable pour les populations de mouflons ? Qu'apporte-t-elle ? Quels sont ses enjeux ? Le retour du loup change-t-il la donne (avec le retour du loup, la gestion du mouflon afin de limiter ses dégâts est-elle toujours d'actualité) ?

Afin de regrouper l'ensemble de ces questions, la question de recherche du mémoire : « Quels sont les rôles de la chasse dans la gestion et le maintien du mouflon méditerranéen et quelles sont ses perspectives d'avenir ? » s'est finalement vite dessinée. Nous avons pris soin de respecter les critères de qualité de clarté, qualité de faisabilité et qualités de pertinence dans la formulation de la question (deuxième acte du manuel de recherches en sciences sociales : construction).

Afin de répondre à cette question, nous avons fait le choix de réaliser des entretiens permettant de récolter des informations empiriques comparables à ce que l'on trouve dans la littérature (Flyvbjerg, 2006). Nous avons décidé de questionner les chasseurs mais aussi les acteurs avec qui ils sont en relations dans l'espace montagnard. Nous voulions comprendre ce qui avait été mis en place par les chasseurs pour le maintien du mouflon et comment ces actions avaient été perçues. Nous voulions aussi analyser les positions des acteurs concernant le statut et la place du loup dans notre société.

Le choix de réaliser des entretiens semi-directifs s'est imposé au regard de notre question de recherche. Nous avons cherché à exposer la variété de points de vue des acteurs (dernier acte du manuel de recherches en sciences sociales : constatation). L'entretien semi-directif est un « *moment privilégié d'écoute, d'empathie, de partage, de reconnaissance de l'expertise* » entre l'interlocuteur et le chercheur (Imbert, 2010). Les questions sont ouvertes et des thèmes sont proposés. Ce type d'entretien donne plus de souplesse à l'interlocuteur pour choisir le temps qu'il veut consacrer à chaque question, en fonction de ses connaissances théoriques et pratiques (Rabatel, 2004, p.291). Un guide d'entretien a été réalisé à partir des recherches bibliographiques, il se trouve à l'Annexe I du présent travail. Il aura permis de guider les participants des entretiens. La formulation des questions a volontairement été choisie de sorte à laisser aux participants leur libre interprétation et de sorte à leur laisser le choix de les détailler.

Pour ce qui est du déroulement des entretiens, ils ont duré entre 20 minutes et 1 heure et ont tous été réalisés à distance : via ZOOM ou échange téléphonique. Nous avons veillé à ce qu'aucune prise de position ne soit faite de notre côté au cours des entretiens. Une fois les modalités détaillées au participant, il était amené à se présenter et à répondre à la question générale : « Quelle est votre position concernant la chasse au mouflon et ses perspectives d'avenir ? ». Il n'y avait pas une volonté de traiter l'ensemble des sous-questions, il fallait juste s'assurer que l'ensemble des thèmes avait été traité dans le temps imparti.

Une fois la méthode choisie et la question précisée, il a fallu définir l'échelle de mesure et les acteurs sollicités.

2.2 Echelle de mesure

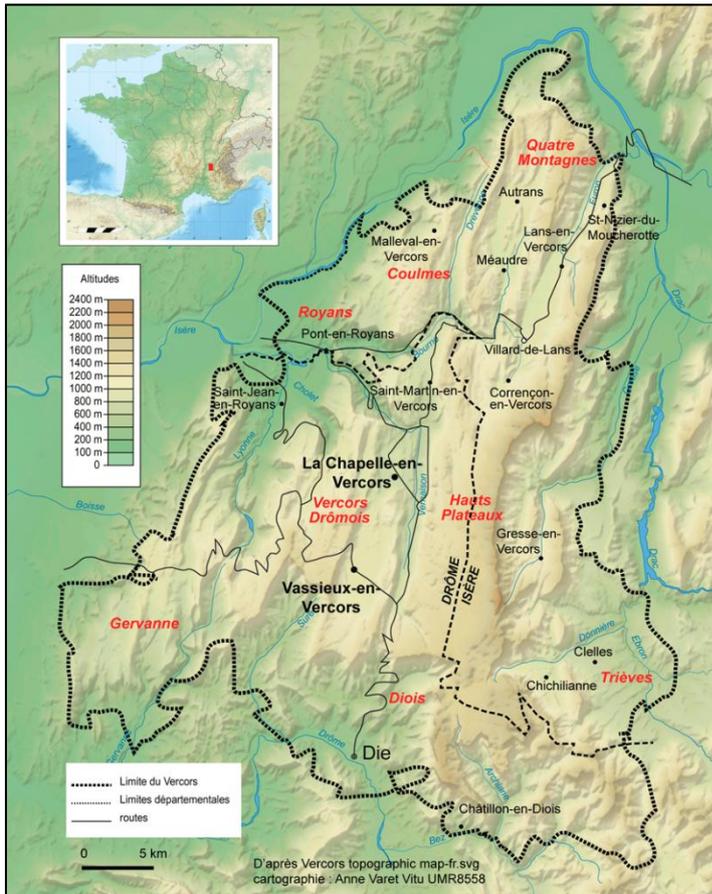
Afin de répondre à la question de recherche, il nous a paru pertinent de se limiter à des espaces précis, dans le but de comparer les perceptions d'acteurs se partageant le même territoire.

La littérature a montré que la chasse au mouflon pouvait être commerciale ou non (1.3.5). Les enjeux sous-jacents à la pratique allaient donc être différents. Nous avons donc fait le choix de prendre deux territoires distincts ; d'une part, le massif du Vercors qui n'a pas instauré de tourisme cynégétique et d'autre part, le massif du Caroux-Espinouse qui en a mis un en place. Nous avons aussi fait le choix de prendre le massif du Vercors car les mouflons s'y trouvant subissent une grande pression de prédation lupine (depuis 1998) à l'inverse du massif du Caroux-Espinouse où cette pression est presque inexistante. Les effectifs de loups et de mouflons de ces deux massifs et des départements auxquels ils appartiennent ont été repris dans la Figure 4.

	Massif du Vercors	Massif du Caroux-Espinouse
Effectifs de loups au sein du massif	Une quinzaine de loups ont été reconnus et identifiés (3 meutes).	Un seul loup a été reconnu et identifié en 2014.
Effectifs de loups au sein de leur département	Une centaine de loups ont été reconnus et identifiés dans le département de la Drôme et une trentaine dans le département de l'Isère	8 loups ont été reconnus et identifiés dans le département de l'Hérault.
Effectifs de mouflons	Une cinquantaine.	Un millier.

Figure 4 : Tableau comparatif des effectifs de mouflons et de loups dans le massif du Vercors et le massif du Caroux-Espinouse et au sein de leurs départements (source : communication personnelle avec le PNR du Vercors ; communication personnelle avec le PNR du Haut Languedoc ; Réseau Loup-Lynx 2020)

Dans les années 90, le massif du Vercors accueillait la population de mouflon la plus spatialement étendue (Cugnasse, 1993, p.11). La localité, la superficie et les caractéristiques du massif se retrouvent dans la Figure 5, ci-dessous.



Localité :

- Région : Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements : Isère (38) et Drôme (26)

Superficie : 135 000 ha

- Se trouve au sein du PNR du Vercors : 206 208 ha
- Accueille une réserve naturelle nationale des hauts plateaux du Vercors : 17 605 ha

Caractéristiques du massif :

- Massif de haute montagne, climat montagnard

Figure 5 : Localité, superficie et caractéristiques du massif du Vercors (source : communication personnelle avec le PNR du Vercors ; Varet-Vitu).

Concernant le massif du Caroux-Espinouse, il a la plus grande population de mouflons qui a été introduite en moyenne montagne en France (Poinsot, 2008 ; Derioz, Grillo, 2006, p.29). Il accueille les mouflons les plus proches morphologiquement du mouflon Corse (*Var. corsicana*) et a notamment fortement été sollicité lors des opérations d'introduction dans l'ensemble des départements, de 1974 (date d'ouverture de la réserve) à 1992 (Pferrer, Genest, 1969 ; Cugnasse, Houssin, 1993, p.26, p. 31 ; Catusse et al., 1996, p.117). La localité, la superficie et les caractéristiques du massif se retrouvent dans la Figure 6, ci-dessous.

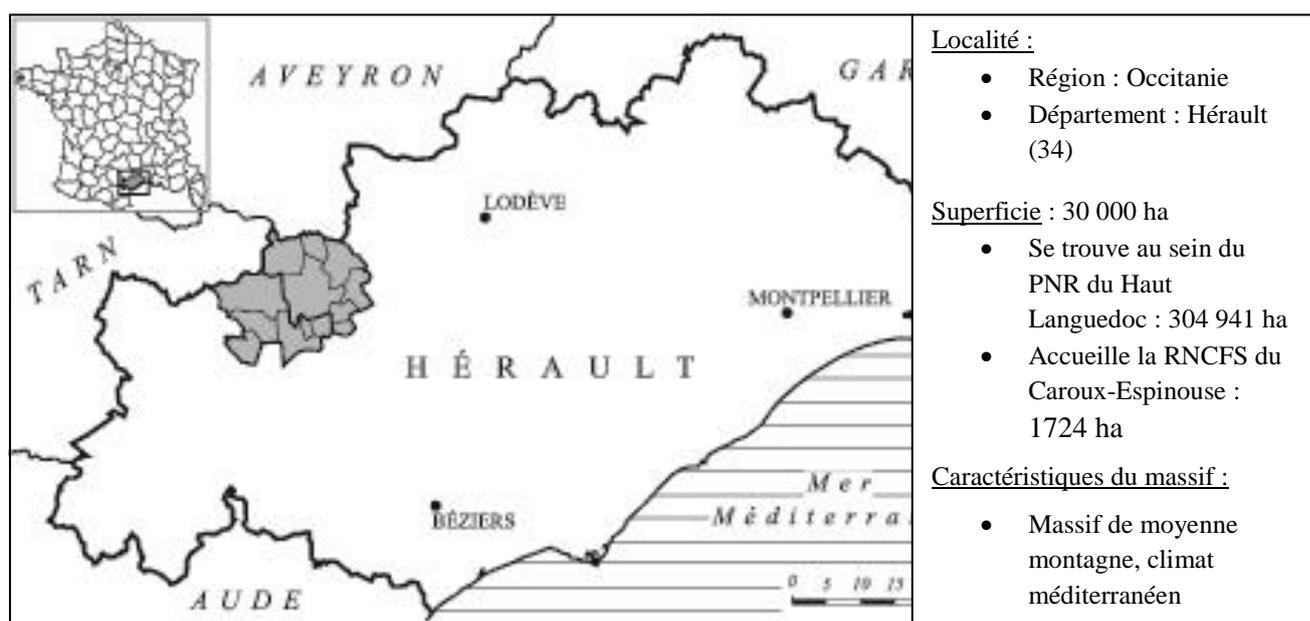


Figure 6 : Localité, superficie et caractéristiques du massif du Caroux-Espinouse (source : communication personnelle avec le PNR du Haut Languedoc ; Morales).

2.3 Acteurs sollicités

Les chasseurs partageant l'espèce montagnard avec un ensemble d'acteurs, il nous a paru évident de questionner leurs positions à propos du rôle de la chasse dans la gestion et le maintien du mouflon. Comme précisé, nous cherchions aussi à les questionner à propos du loup et de l'impact qu'il peut avoir sur le mouflon.

Nous comptons trouver au minimum 5 participants pour chacun des 2 massifs. Au total, 13 participants ont été interviewés entre avril et juillet 2021. Certains d'entre eux ont demandé à rester anonymes, c'est donc pour cette raison qu'aucun nom ne sera précisé, les participants seront présentés sous la fonction qu'ils occupent dans l'espace montagnard.

Au sein du massif du Vercors ont été interviewés :

- Un administrateur de la FDC de l'Isère (entretien n°1)
- Le responsable de la brigade de l'OFB du Sud de l'Isère (entretien n°3)
- Le président de l'ACCA de Lans en Vercors (entretien n°4)
- Un technicien de la FDC de l'Isère (spécialisé sur les questions de prédateurs-proies) (entretien n°5)
- Un biologiste du PNR du Vercors (responsable du service biodiversité et des conservateurs naturels des Hauts plateaux du Vercors) (entretien n°6)

- Une technicienne de la FDC de la Drôme (spécialisée dans le suivi de la grande faune) (entretien n°7)
- Un guide naturaliste de la Drôme (entretien n°10)

Au sein du massif du Caroux-Espinouse ont été interviewés :

- Un scientifique de l'OFB de l'Hérault (entretien n°8)
- Un technicien de l'ONF de l'Hérault (il chasse le mouflon dans la RNCFS du Caroux-Espinouse) (entretien n°9)
- Un membre du Club alpin Français Beziers Caroux (FBC) (randonneur de montagne sur le département de l'Hérault) (entretien n°11)
- Le vice-président des chasseurs de l'Hérault (ancien président du GIEC) (entretien n°12)
- Une animatrice Natura 2000 du PNR du Haut Languedoc (entretien n°13)

A ces entretiens s'est ajouté celui d'un chercheur du « Réseau Ongulés sauvages » de l'OFB (entretien n°2). Ce chercheur a réalisé sa thèse sur le mouflon et a travaillé sur ces deux massifs. Il a géré les questions de démographie, de génétique, d'écologie comportementale et spatiale des mouflons.

Chacun des entretiens de l'enquête a fait l'objet d'un rapport reprenant la date de l'interview, le temps de l'interview, le statut du participant et le résumé de la conversation. L'ensemble des rapports se trouve en Annexe II de ce travail.

Dans la partie trois de ce mémoire, les informations recueillies seront résumées et confrontées tandis que dans la partie 4 elles seront discutées. Des constats globaux seront faits mais aussi des constats spécifiques à chacun des massifs.

Nous tenterons de vérifier si les éléments des discours correspondent à la littérature ou s'ils sont nouveaux. Nous essayerons aussi de voir si la gestion du mouflon est considérée comme optimale et si l'engagement des chasseurs pour son maintien est existant.

Avant de passer au résumé de ces entretiens et à leur analyse, il nous paraissait nécessaire de souligner le fait qu'un seul des participants représentait l'ONF et qu'il se trouvait dans le département de l'Hérault, nous n'avons pas réussi à échanger avec un représentant de l'ONF au sein du département de l'Isère ou de la Drôme. Les constats concernant la position de l'ONF ou le rôle de l'ONF dans la chasse au mouflon seront majoritairement donnés par les autres participants.

Nous avons essayé de rentrer en contact avec des agriculteurs afin de savoir s'ils ont été impactés par des dégâts de mouflons et afin de connaître leur avis concernant le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon, mais peu ont répondu. Les seules réponses étaient négatives. Ils ne se sentaient pas concernés ou affectés personnellement par la présence du mouflon. Nous utiliserons ce qui a été

évoqué par les autres participants à leur sujet et concernant leur position, mais il aurait été réellement bénéfique de pouvoir les intégrer à la recherche.

En parallèle, nous avons aussi voulu approcher des associations de protection de la nature. Elles n'ont pas pu être intégrées dans l'étude au même titre que les autres acteurs car aucune n'était spécialisée sur le massif du Vercors ou du Caroux-Espinouse. Nous détaillons ici ce qui est ressorti de ces entretiens, à titre informatif. Nous avons échangé avec le président de la LPO qui a pour mission la protection des espèces, la préservation des espaces ainsi que l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. Et nous avons aussi échangé avec un membre de la Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) qui a pour mission la préservation de la nature et est spécialisé dans l'animation de débats autour des enjeux environnementaux. Ces deux échanges nous ont permis de comprendre leur avis sur la question de la chasse dans la gestion d'une espèce : il ne sont pas contre la chasse comme moyen de régulation, mais contre la chasse de divertissement.

Ils pointent du doigt la gestion cynégétique dite « adaptative ». Pour eux, l'adaptation ne signifie pas : « *on veut équilibrer les écosystèmes* » mais plutôt « *on veut continuer à chasser* ». Ils n'acceptent pas que des régulations d'espèces soient entreprises sans que les dégâts soient avérés.

- Le président de la LPO a expliqué, à ce sujet, que la FDC de Lozère avait demandé une dérogation pendant la crise sanitaire pour chasser le mouflon malgré les restrictions. Après étude, les dégâts n'avaient pas été avérés, la dérogation ne leur a donc pas été donnée.
- Le membre de la FRAPNA a dénoncé la politique active des chasseurs pour développer le gibier, non pas en faveur de la nature mais parce que c'est une chasse qui plait et qui fait beaucoup d'argent. Il a notamment évoqué les problématiques liées aux sangliers qui sont nourris. Il explique que le nourrissage des sangliers est autorisé et pratiqué par les chasseurs mais qu'ils en profitent pour se présenter comme les sauveur face aux dégâts qu'ils causent, en les régulant.

3. Positions des acteurs concernant le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon

La partie qui suivra résumera les positions des participants de l'enquête concernant le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon et ses perspectives d'avenir. Nous avons fait le choix de faire une première sous-partie « position des participants concernant la pratique de la chasse » pour permettre de comprendre les arguments que chacun d'entre eux développeront par la suite. Dans les autres sous-

parties, nous avons regroupé les éléments que les participants ont décidé de développer au cours de leurs entretiens.

3.1 Positions sur la perception de la chasse et sur le mouflon

Afin de comprendre les discours qui suivront et les éléments qui seront développés par chacun des participants de l'enquête, il peut être pertinent de préciser la perception qu'ils ont de la chasse.

Pour le technicien forestier de l'ONF de l'Hérault (entretien n°11) la chasse est une pratique nécessaire au vu des dégâts engendrés par les espèces gibiers. L'ensemble des chasseurs précise le fait que la chasse est une activité qui contribue à la régulation de la faune (Administrateur de la FDC de l'Isère, entretien n°1 ; Président de l'ACCA de Lans en Vercors, entretien n°4 ; Technicien de la FDC de l'Isère, entretien n°5 ; Vice-président de la FDC de l'Hérault, entretien n°12). Ils évoquent presque tous le fait que la chasse est aussi un loisir à finalité gustative (Administrateur de la FDC de l'Isère, entretien n°1 ; Technicien de la FDC de l'Isère, entretien n°5 ; Vice-président de la FDC de l'Hérault, entretien n°12).

A l'inverse, le guide naturaliste de Drôme (entretien n°13) ne reconnaît pas la chasse comme un moyen de gestion réel, il pense que tout est modulé par des enjeux financiers qui ne la rendent pas optimale. Il précise qu'il n'accepte pas les accès privilégiés donnés aux chasseurs sur certaines pistes afin d'éviter les accidents. Il tient à dire que la chasse entrave à ses libertés de travail. Le randonneur du Club Alpin FBC (entretien n°11) le rejoint sur ce point. Une partie considérable du massif du Caroux-Espinouse aurait été interdite aux randonneurs afin de préserver les mouflons. Il trouve que les chasseurs se sont appropriés ces espaces sans justification : « *c'est comme si on mettait un tuteur à un chêne vénérable alors qu'on avait rien mis au moment où c'était une jeune pousse* », alors qu'à la création de la RNCFS, il n'avait pas été question de limiter l'accès des randonneurs.

Le biologiste du PNR du Vercors (entretien n°6) et le chercheur « ongulés sauvages » de l'OFB (entretien n°2) ne questionnent pas la chasse en tant que telle, mais le premier est interpellé par certaines pratiques (chasse à course, chasse à la glue) tandis que le deuxième se questionne sur l'objectif de la chasse aux trophées.

Le président de l'ACCA de Lans en Vercors (entretien n°4) et la technicienne de la FDC de la Drôme (entretien n°7) ont voulu préciser que les FDC sont des délégations de mission/service public et qu'en cela les chasseurs ont une responsabilité opérationnelle. Le technicien de la FDC de l'Isère (entretien n°5) souhaite que le cadre scientifique, technique, social et juridique de la chasse soit connu et la technicienne de la FDC de la Drôme (entretien n°7) veut insister sur le côté légal de la pratique.

Concernant leur position à propos du mouflon, les participants s'accordent presque tous à dire que c'est une belle espèce et qu'elle fait partie de leur patrimoine (Administrateur de la FDC de l'Isère,

entretien n°1 ; Président de l'ACCA de Lans en Vercors, entretien n°4 ; Technicien de la FDC de l'Isère, entretien n°5 ; Vice-président de la FDC de l'Hérault, entretien n°12 ; Randonneur du Club Alpin FBC, entretien n°11 ; Technicienne de la FDC de la Drôme, entretien n°7 ; Salarié de l'OFB de l'Hérault, entretiens n°8 ; Technicien ONF de l'Hérault, entretien n°9).

A deux exceptions près : le biologiste du PNR du Vercors (entretien n°6) et le guide naturaliste de la Drôme (entretien n°13) ne le reconnaissent pas comme une espèce du parc alpin. Ils pensent que c'est une aberration d'avoir le mouflon sur le massif du Vercors, que son introduction s'est fait seulement à des fins de chasse dans les Alpes, à la différence de l'introduction dans le massif du Caroux-Espinouse. Ils ne sont pas partisans des introductions qui se sont faites sous la main de l'homme. Le chercheur « ongulés sauvages » de l'OFB (entretien n°2) ne se prononce pas, mais explique : « *pour beaucoup c'est une espèce exotique, limite envahissante* ».

3.2 Positions sur le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon

Avant même de développer chacun des éléments évoqués par les participants de l'enquête, il est pertinent de préciser les propos du technicien de la FDC de l'Isère (entretien n°5), qui rejoint les idées du président de l'ACCA de Lans en Vercors (entretien n°4) : « *les chasseurs ont un rôle, rien que ça, c'est énorme* ». Selon eux, les chasseurs participent à l'amélioration et au maintien des milieux, à la différence d'autres usagers seulement contemplatifs.

3.2.1 Rôle dans l'introduction de l'espèce

Le vice-président de la FDC de l'Hérault (entretien n°12) tient à notifier que l'introduction du mouflon de Corse au sein du massif du Caroux-Espinouse a été permise grâce à la chasse : celle-ci a permis de créer un noyau d'un millier de mouflons et a surtout permis le développement rural d'un massif en perdition. Le mouflon a été réintroduit par les chasseurs : « *les animaux ont été achetés, lâchés et gérés grâce aux chasseurs* » (Technicien de la FDC de l'Isère, entretien n°5). L'administrateur de la FDC de l'Isère (entretien n°1) rejoint cet avis en notifiant que la chasse ne permet pas seulement de réduire les populations de gibiers, mais permet aussi leur développement. A l'inverse, le biologiste du PNR du Vercors (entretien n°6) se questionne sur l'introduction du mouflon qui n'avait pas lieu d'être dans les Alpes.

3.2.2 Rôle via les prélèvements

Equilibre agro-sylvo-cynégétique

Le rôle qui revient, c'est l'équilibre agro-sylvo-cynégétique mais à l'unanimité seulement chez les chasseurs du massif du Caroux-Espinouse. Les prélèvements permettraient de limiter les dégâts que peut engendrer le mouflon au niveau des vignes et en périphérie du massif. De leur point de vue, il y aurait aujourd'hui un réel besoin de chasser pour limiter leurs dégâts, ils expliquent notamment que

des battues administratives ont même dû être mises en place (Vice-président de la FDC de l'Hérault, entretien n°12 ; Animatrice Natura 2000 du PNR du Haut Languedoc, entretien n°13). Le salarié de l'OFB de l'Hérault (entretiens n°8) évoque aussi les battues administratives mais s'en indignent. Il trouve qu'elles sont en constante augmentation et a tenu à préciser que c'était lié à une redistribution illogique des bracelets entre les différents groupes de chasseurs de grand gibier : « *ils se les répartissent équitablement, ce qui ne correspond pas vraiment à la répartition du mouflon et aux problèmes liés à une surabondance* ».

Sur le massif du Caroux- Espinouse, le mouflon pourrait causer des dégâts sur les épicéas et le sapin au centre, mais en causerait surtout sur les prairies et puis les vignes en périphérie, au moment du débouillage des bourgeons d'après le vice-président de la FDC de l'Hérault (entretien n°15). Le technicien ONF de l'Hérault (entretien n°9) rejoint cet avis en listant l'ensemble des dégâts que le mouflon provoque sur le massif du Caroux-Espinouse : dégâts sur les plantations via l'abrouissement, dégâts sur la régénération des graines de sapin, dégâts sur les prairies en bas de la vallée, dans les vignes.

Au niveau du massif du Vercors, les dégâts que peut engendrer le mouflon sont liés à sa densité sur les prairies (Administrateur de la FDC de l'Isère, entretien n°1) mais l'impact reste minime comparé à d'autres gibiers (Biologiste du PNR du Vercors, entretien n°6 ; Technicien de la FDC de l'Isère, entretien n°5) et de rares dégâts ont été notifiés sur les blés et la luzerne (Responsable de la brigade Sud de l'Isère à l'OFB, entretien n°3).

Sélection sanitaire et génétique

Les chasseurs participeraient à une sélection sanitaire des mouflons blessés et défaillants. Ils feraient en sorte de préserver les individus les plus performants en se basant sur des critères objectifs : poids et masse corporelle. Ils veilleraient à tirer les individus les plus proches phénotypiquement de l'espèce d'origine, le mouflon Corse, d'après le responsable de la brigade Sud de l'Isère à l'OFB (entretien n°3) et le vice-président de la FDC de l'Hérault (entretien n°12). La mauvaise qualité des mouflons qui avaient été introduits a abouti à la prolifération de mouflons considérés comme « défaillants » : femelles avec cornes, mouflons avec taches, ils ont donc été tirés en priorité.

Suivi sanitaire

Le technicien de la FDC de l'Isère (entretien n°5), évoque l'implication de la FDC Isère dans le réseau SAGIR qui permet une veille sanitaire au niveau national : « *sans prélèvements cynégétiques de mouflons, il n'y a plus de prise de sang, plus de mesures biométriques, difficile d'avoir des échantillons, une sérothèque. Par exemple le bouquetin, il faut en capturer et c'est très compliqué. On a la chance d'avoir cette possibilité-là que le public oublie. On banarise les éléments* ». Le

département de l'Isère avait notamment pu détecter la présence d'un ecthyma contagieux en 2013. Il explique aussi que lorsque les animaux sauvages sont trouvés morts ou malades, ils sont transportés au laboratoire d'analyses vétérinaires du département afin d'identifier les maladies pouvant toucher la faune sauvage. La chasse participerait ainsi au progrès dans la connaissance des maladies animales et leur prévention.

Apport de connaissance sur l'espèce

Le salarié de l'OFB dans le département de l'Hérault (entretien n°8) reconnaît que la RNCFS du Caroux-Espinouse est une vitrine du mouflon au niveau scientifique, elle a permis d'acquérir des données sur cette espèce qui était encore mal connue.

Une part des chasseurs souligne que la gestion du mouflon au travers de leur pratique a permis de récolter des données concernant l'état de la population de mouflons et la dynamique de cette espèce. La technicienne de la FDC de la Drôme (entretien n°7) évoque notamment l'utilisation des indicateurs de changement écologique. Le vice-président de la FDC de l'Hérault (entretien n°12), explique, lui, les suivis scientifiques qui se font dans le massif du Caroux-Espinouse via capture-marquage-recapture.

A l'inverse, le biologiste du PNR du Vercors (entretien n°6) ne considère pas que les chasseurs cherchent à contribuer à la récolte de données scientifiques. Il avait convenu avec les FDC d'Isère et de Drôme que les chasseurs fassent remonter les tirs qui avaient eu lieu dans la réserve naturelle des Hauts plateaux en précisant le jour du tir et l'emplacement. Ces données avaient pour but de mettre en place des connaissances sur ce qui se passe sur les Hauts Plateaux et ce qui se passe une fois que la neige y tombe. Finalement, les retours ont été jugés très mauvais : *« les chasseurs ne sont pas transparents, par un ensemble de piège photo on a un énorme soupçon d'actes de braconnages »*. Les chasseurs ne devant pas légalement remonter ces informations, ils ne l'auraient pas fait. Il pense que les chasseurs ont surtout peur des reproches des « écolos ». De son point de vue, le fait que les chasseurs parlent de sélection et de régulation est matière à rire : *« Ils n'ont pas eu d'autres choix que de le faire mais c'est aussi dans leur intérêt personnel »*.

Rôle dans la conservation du mouflon (dans la RNCFS du massif du Caroux- Espinouse)

Le vice-président de la FDC de l'Hérault (entretien n°12) souligne que la RNCFS a été mise en place pour conserver le mouflon et insiste sur le fait qu'au cœur de celle-ci, aucun tir n'est permis. Le Randonneur du Club Alpin FBC (entretien n°11) s'exprime aussi au sujet de la RNCFS, mais pense que la RNCFS du Caroux-Espinouse est : *« la préservation d'une réserve pour alimenter les lots périphériques réservés aux privilégiés européens fortunés »*. Il n'accepte pas que la réserve ait pour projet de réellement protéger la nature, il trouve la réglementation de la réserve mensongère.

3.2.3 Rôle en dehors des prélèvements

Les chasseurs insistent sur le fait que la chasse ne s'arrête pas seulement au maintien des équilibres et aux prélèvements. Pour le président de l'ACCA de Lans en Vercors (entretien n°4), les prélèvements sont presque secondaires : *« le tir, c'est 20% de la chasse »*. Il insiste sur le fait qu'en cas de baisse d'une population (peu importe la raison), les chasseurs limitent les prélèvements mais continuent de s'occuper des espèces. Même hors période de chasse, les chasseurs sont sur le terrain, il emploie même le terme *« patrouilleurs de la montagne, 12mois/12 »* pour décrire les chasseurs. Le chercheur ongulés sauvages de l'OFB (entretien n°2) s'exprime aussi sur ce sujet : *« les gens n'ont souvent pas cette perception. Il y aurait un bon nombre de milieux fermés pour d'autres activités et des dégâts en termes de biodiversité si les chasseurs n'étaient pas intervenus. Beaucoup d'actions sont faites en faveur de la nature, de manière générale »*.

3.2.4 Rôle dans le maintien de l'espèce

Pour le chercheur du « Réseau ongulés sauvages » de l'OFB (entretien n°2), le chasseur pratique une activité récréative et il a envie que ça perdure, il a envie de faire les choses le mieux possible. Les chasseurs chercheraient la pérennité de l'espèce parce qu'ils veulent pouvoir continuer à l'observer et à la chasser, à la différence de l'ONF qui demande des quotas toujours plus importants. Le président de l'ACCA de Lans en Vercors (entretien n°4) s'en exaspère : *« à partir du moment où une bête est là, ça dérange. Ils voudraient qu'il n'y ait plus aucun animal limite pour laisser les arbres pousser »*. A ce sujet-là, la technicienne de la FDC de la Drôme (entretien n°7) confirme que les derniers à avoir demandé des attributions de tir aux mouflons alors qu'ils étaient en nette diminution sous la prédation du loup dans le département de la Drôme, ce sont les membres de l'ONF : *« l'ONF insiste pour des dégâts forestiers, mais quand on creuse, on s'aperçoit qu'il parle de dégâts sur des parcelles de 5 hectares alors que nous, on gère des populations sur une échelle de 50000 hectares »*. Le président de l'ACCA de Lans en Vercors (entretien n°4), le technicien de la FDC de l'Isère (entretien n°5) et la technicienne de la FDC de la Drôme (entretien n°7) pointent du doigt l'ONF qui invente des dégâts de mouflons en forêt. Le biologiste du PNR du Vercors (entretien n°6) confirme cette idée, il explique que l'ONF fait des choix économiques.

3.3 Positions sur les bénéfices indirects de la chasse au mouflon

Le vice-président de la FDC de l'Hérault (entretien n°12) souligne le développement du tourisme et de l'hôtellerie dans le massif du Caroux-Espinous, « massif vide » suite au recul du pastoralisme. Il compare sa renommée dans le massif du Caroux-Espinouse à celle du bouquetin des Alpes dans le Parc National de la Vanoise. L'animatrice Natura 2000 PNR du Haut Languedoc (entretien n°13) le rejoint en expliquant qu'aujourd'hui le mouflon est le logo de structures et qu'il profite aux randonneurs. Elle explique que des journées d'observations payantes sont organisées par les guides

naturalistes locaux. Les mouflons du Caroux-Espinouse seraient un réel attrait touristique. Les personnes qui viennent sur le massif pourraient désormais le voir. A la différence des acteurs du massif du Caroux-Espinouse, ceux du massif du Vercors, se rejoignent sur le fait que la chasse au mouflon n'a pas d'intérêt touristique (Administrateur à la FDC de l'Isère, entretien n°1 ; Président de l'ACCA Lans en Vercors, entretien n°4 ; Biologiste du PNR du Vercors, entretien n°6).

Les chasseurs ont conscience que les bénéfices économiques issus de la vente de bracelets à des clients étrangers peuvent leur être reprochés mais le vice-président de la FDC de l'Hérault (entretien n°12) insiste sur le fait que les bénéfices de chasse commercialisée par le GIEC sont réinvestis dans le massif à la différence des prélèvements de l'ONF qui se font dans un réel intérêt économique. Elles permettent aux ACCA du massif du Caroux-Espinouse de s'investir davantage dans la chasse en battue qui est plus locale. L'animatrice Natura 2000 du PNR du Haut Languedoc (entretien n°13) confirme cette idée en expliquant que l'ONF voulait ouvrir la chasse dans la RNCFS du Caroux, à l'inverse des gestionnaires, des chasseurs et des locaux. D'après le technicien forestier de l'ONF de l'Hérault (entretien n°9), l'envie d'augmenter les prélèvements et le prix de leurs bracelets se justifient par les dégâts qu'ils subissent et qu'ils doivent rembourser, ils ont notamment décidé de sortir du GIEC pour ces raisons-là.

Le salarié de l'OFB de l'Hérault (entretien n°8) tenait à rétablir la vérité à ce sujet : « *les ACCA jouent sur 2 tableaux : ils récupèrent l'argent des chasseurs extérieurs qui viennent pour chasser cette espèce mais au niveau de la gestion de la société, c'est là que ça se complique : elles se concentrent plus sur l'apport du mouflon que l'apport gestionnaire : les zones cœurs de la réserve sont dépeuplées tandis qu'on fait face à une colonisation en périphérie, pour certaines sociétés ça devient un but et elles ont besoin de cet argent, ça devient un problème financier avant d'être de gestion* ». Il se révolte face à l'image que veut renvoyer la réserve et au nombre de battues administratives qui ont été nécessaires pour les dégâts causés. Mais pour lui, « *si ça se répercute, c'est qu'il y a un problème de gestion* ». Il explique que la distribution des bracelets se fait entre les différents groupes de chasseurs de grand gibier : « *c'est eux qui ont ces bracelets, ils vont se les partager équitablement, ce qui ne correspond pas vraiment à la répartition du mouflon et aux problèmes liés à une surabondance : le problème augmente d'année en année* ».

Pour ce qui est du massif du Vercors, le technicien de la FDC de l'Isère (entretien n°5) explique que certaines ACCA dans le département de l'Isère vendent leur bracelet afin de combler leurs dépenses mais ça reste très rare : il s'agirait de 2 bracelets sur 25, tandis que les territoires privés ou sous licences, comme les terrains domaniaux, pourraient les vendre entre 1000 ou 2000 euros, c'est-à-dire 4 fois plus cher que les ACCA. Dans le massif du Vercors, il n'y a pas vraiment de bénéfices économiques, la chasse au mouflon reste donc très locale.

La technicienne de la FDC de la Drôme (entretiens n°7) tient à souligner que la régulation des espèces, c'est aussi une question économique : *« si on regarde l'équilibre, on maîtrise et contrôle ces populations pour qu'elle soit le plus possible en adéquation avec leur milieu de vie et là-dedans la difficulté c'est de faire cohabiter leur milieu de vie avec les activités humaines »*. Le biologiste du PNR Vercors (entretien n°6) considère que les bénéfices économiques et sociaux de la chasse au mouflon ne reviennent qu'au monde de la chasse et qu'il n'y a pas de bénéfice environnemental même indirect. : *« les projets du parc, c'est pour restaurer la biodiversité et toujours et ça je l'ai entendu de la direction du parc et des élus ça a toujours été dans un intérêt de biodiversité évidemment avec des avantages économiques et sociaux pour l'ensemble du massif et des usagers »*.

Le biologiste du PNR du Vercors (entretien n°6) tient à souligner que la chasse a les moyens de faire pression sur l'état. Il ne pense pas que la chasse ait envie de partager l'espèce : il considère qu'elle fonctionne et s'impose grâce à l'économie qu'elle engendre. Il explique notamment que la réserve des Hauts Plateaux du Vercors cherchait à instaurer un jour de non chasse commun à la FDC Drôme, FDC Isère et à l'ONF et qu'à cause d'un adjudicateur dépensant 40 millions d'euros annuellement sur des lots de chasse, aucun jour n'avait pu être choisi, afin de permettre la quiétude des randonneurs.

3.4 Positions sur les impacts de la chasse sur le mouflon

Le chercheur « ongulés sauvages » de l'OFB (entretien n°2) s'inquiétait des effets indirects de la chasse au trophée dans le massif du Caroux-Espinouse. D'un point de vue évolutif, il expliqua les risques que la sélection des trophées peut engendrer et a engendré dans le passé : *« quand les individus développant des grandes cornes jeunes sont tirés, ils n'ont pas eu l'occasion de transmettre leurs gènes et donc on en trouve de moins en moins au sein des populations. Les conséquences derrière, c'est que les grosses cornes sont corrélées à d'autres traits phénotypiques comme la masse (individu meilleur que les autres). On laisse accès à ceux qui sont moins bons (moins de résistances aux parasites et maladies). Elle modifie aussi la structure en âge et en sexe de la population. Les mâles se retrouvent sans concurrence, ils commencent la reproduction plus tôt, ça représente un coût pour eux. Une reproduction trop jeune aura un impact dans le futur et sur leur mortalité (souvent plus jeune). Pour les femelles se reproduire avec des jeunes mâles, moins expérimentés, ça peut moins bien marcher (le taux de reproduction va diminuer) et vont alors nécessiter plusieurs chaleurs (œstrus) aux femelles pour être fécondés. La période des naissances l'année d'après est donc décalée. Au lieu d'avoir des reproductions et des naissances très centrées sur la période où les femelles ont accès à la meilleure nourriture : le jeune aura alors accès à moins de nourriture, il aura une moins bonne croissance »*. Par ces propos, il tient à questionner la chasse qui sélectionne artificiellement une catégorie d'animaux dans la population et qui n'imité pas une mortalité naturelle. Il avait réalisé justement une thèse à ce sujet qui avait donné suite à une sensibilisation auprès des chasseurs. Les chasseurs auraient pris en compte ses études et limité la sélection des super-prédateurs (les mâles

ayant une croissance rapide de grandes cornes). Les résultats après sensibilisation auraient montré que le mouflon a de nouveau acquis suffisamment de variabilité génétique. L'animatrice Natura 2000 du PNR du Haut Languedoc (entretien n°13) reconnaît aussi les dérives génétiques que peut engendrer la chasse aux trophées, mais explique que les chasseurs auraient fait un effort de sélection. Pour le technicien forestier de l'ONF de l'Hérault (entretien n°9), la chasse est très réglementée donc pas sujette à des dérives ou des impacts néfastes sur l'espèce.

Concernant les autres impacts que peut avoir la chasse sur le mouflon, il évoque le changement du rythme d'activités et ses habitats, mais explique que ce n'est seulement en présence de la chasse : « *peu importe l'activité de l'homme, il est perçu comme un dérangement par la faune* » (Chercheur ongulés sauvages de l'OFB, entretien n°2).

A la différence du chercheur ongulés sauvages de l'OFB (entretien n°2), certains chasseurs ne veulent pas reconnaître le dérangement qu'ils peuvent causer via la chasse. Pour un ensemble de chasseurs, la chasse à l'approche, étant réalisée soit par des locaux, soit accompagnée d'un guide chasse, qui est lui-même local, implique qu'elle ne peut encourir de dérangements (Administrateur de la FDC de l'Isère, entretien n°1), (Technicien de la FDC de l'Isère, entretien n°5). Notons bien que ces propos proviennent de chasseurs du massif du Vercors, où la chasse en battue pour le mouflon n'est pas pratiquée. L'animatrice Natura 2000 du PNR du Haut Languedoc (entretien n°13) explique que la chasse en battue peut déranger la faune et faire fuir les mouflons qui se retrouvent à défoncer les clôtures des agriculteurs et éleveurs.

Le président de l'ACCA de Lans en Vercors (entretiens n°4) a remarqué que le mouflon a complètement changé son comportement et qu'il se réfugie dans des zones où il y a moins de monde depuis que « *la fréquentation en montagne a doublé, triplé, voir plus* » : pour lui le dérangement est lié aux usagers de l'espace montagnard et non aux chasseurs qui le connaissent. Le technicien de la FDC de l'Isère le rejoint sur ce point : « *le chasseur a les connaissances et n'est pas le contemplatif qui pourrait par exemple aller observer l'espèce dans un endroit ou à un moment qui la dérange* ».

3.5 Positions sur les impacts du loup sur le mouflon

Les chasseurs ont plutôt insisté sur les impacts du loup sur le mouflon que ceux de la chasse sur le mouflon. Les chasseurs demandent à limiter le loup qui impacte la survie du mouflon sur certains massifs, la technicienne de la FDC de la Drôme (entretien n°7) précise que les plans de chasse sont à 0 depuis 3 ans. Le chercheur « ongulés sauvages » de l'OFB (entretien n°2) veut temporiser les constats faits sur l'impact du loup concernant le mouflon : « *ce qui a changé c'est notre probabilité de détecter les animaux car ils ont changé leur utilisation de l'espace : n'allons pas trop vite dans les conclusions* », il ajoute : « *les chasseurs vont moins prélever pour des questions de conscience* ».

démographique, mais s'ils voulaient prélever, il n'y arriverait pas ou il aurait beaucoup de difficultés à les trouver : c'est anecdotique ».

Le guide naturaliste de la Drôme (entretien n°10) pense que le mouflon a été en difficulté avec le loup dans les Alpes, à cause de la neige et sa mauvaise adaptation, mais que dans d'autres massifs plus arides, il pourrait s'en sortir.

L'animatrice Natura 2000 pour le PNR du Haut Languedoc (entretien n°13) pense qu'au sein du massif du Caroux-Espinouse, la population de mouflons est loin d'être en danger par le seul loup établi, tout dépendra de si une meute s'installe.

3.6 Positions sur le loup qui met en péril l'avenir du mouflon

Sur ce point, l'administrateur de la FDC de l'Isère (entretien n°1) compare la prédation de l'homme à celle du loup : *« arriver à 0 ce n'est pas un équilibre et à la différence de la chasse, il n'y a pas de sélection »*. Le vice-président de la FDC de l'Hérault (entretien n°12) rejoint son avis : *« la différence entre le chasseur et le loup prédateur, notamment pour le mouflon, est que nous on a des critères quantitatifs et qualitatifs qui prennent en compte l'état des naissances et les conditions climatiques »*. Le loup ne ferait pas la sélection des individus malades ou à 3 pattes et ne permettrait pas de maintenir les équilibres entre les différents profils d'individus (Technicien de la FDC de l'Isère, entretien n°5).

Le guide naturaliste de la Drôme (entretien n°10) pense qu'à la différence du chasseur de mouflon qui sélectionne un trophée et tue les super-prédateurs, le loup régule les animaux moins aptes à pérenniser l'espèce et participe à la dispersion des populations. Il nous parle d'une étude qui a été faite sur le cerf en forêt et qui montre qu'il a été protégé par la présence du loup, pour lui, le loup est plus efficace que les types de chasse. L'animatrice Natura 2000 pour le PNR du Haut Languedoc (entretien n°13) imagine que les chasseurs ont surtout peur que le loup vienne remplacer la nécessité de la chasse pour la régulation de certaines espèces de gibier qui peuvent provoquer des dégâts.

Le biologiste du PNR du Vercors (entretien n°6) se réjouit de la présence du loup, qui à l'inverse du mouflon permet la restauration des écosystèmes et de la biodiversité. L'animatrice Natura 2000 du PNR du Haut Languedoc (entretien n°13) le rejoint sur le fait que le loup soit une opportunité pour la biodiversité. Elle a tenu à souligner que lorsque le loup s'attaque à ces proies sauvages il épargne les proies domestiques (les troupeaux sont ainsi protégés).

Les chasseurs de Drôme et d'Isère (Administrateur à la FDC de l'Isère, entretien n°1 ; Président de l'ACCA Lans en Vercors, entretien n°4 ; Technicien de la FDC de l'Isère, entretien n°5 ; Technicienne de la FDC de la Drôme, entretien n°7) demandent que les chiffres concernant les effectifs de loups soient plus transparents, ils leur paraissent sous-estimés, ils perturbent les suivis que eux ont entrepris. L'administrateur à la FDC de l'Isère (entretien n°1) et la technicienne de la FDC de

la Drôme (entretien n°7) reconnaissent les difficultés rencontrées pour repérer cette espèce et comprendre son comportement. Ils ont installé des pièges photos pour les estimer, mais ils ne permettent pas de différencier les individus. Ils demandent donc plutôt le lancement d'une recherche sur l'impact du loup sur les populations d'animaux sauvages et le changement de comportement de l'ensemble de ses proies, elle a en effet notamment vu que les mouflons restants dans la Drôme se réfugiaient à des endroits inhabituels.

Le technicien forestier de l'ONF de l'Hérault (entretien n°9) donne la position de l'ONF à propos du loup : « *le loup n'est pas un problème pour nous dans le sens où il réduirait le nombre de mouflons donc le nombre de dégâts, ce qu'on perdait avec les dégâts on le gagnait avec la chasse aux mouflons* ». Le guide naturaliste de Drôme (entretien n°10) le confirme en expliquant que les agents ONF de terrain sont favorables au retour du loup, mais que ça n'apparaît pas à la direction, pour des raisons politiques et à cause des difficultés financières qu'elle rencontre.

3.7 Positions par rapport à la chasse des espèces protégées

Le technicien de la FDC de l'Isère (entretien n°5) veut sortir du carcan de protection intégrale : « *le loup a connu des difficultés, a failli être exterminé, mais on peut tirer parti de ces enseignements et en faire une gestion intégrante. Pas la mettre sous cloche. Faire un monitoring et un suivi sanitaire qu'il mérite. Protéger ce n'est pas forcément restreindre, la mettre sous cloche ce n'est pas forcément la protéger* ». Concernant la chasse au loup, les chasseurs sont tous d'accord car selon eux ils réduisent la faune numériquement et visuellement, ils sont un frein aux activités humaines. Cependant, ils ne sont pas d'accord sur la nécessité et l'envie de tirer sur les espèces qui ne posent pas de problème (Administrateur à la FDC de l'Isère, entretien n°1 ; Président de l'ACCA Lans en Vercors, entretien n°4 ; Technicien de la FDC de l'Isère, entretien n°5 ; Technicienne de la FDC de la Drôme, entretien n°7 ; Vice-président de la FDC de l'Hérault, entretien n°12). La technicienne de la FDC de la Drôme (entretien n°7) s'exprime fermement sur le bouquetin : « *c'est la « bête de foire », aucun intérêt, ce ne serait pas notre volonté de le chasser* » tandis que le président de l'ACCA Lans en Vercors (entretien n°4) et le technicien de la FDC de l'Isère (entretien n°5) pensent que la chasse d'espèces protégées permettrait un équilibre entre les animaux et éviterait les maladies liées aux surpopulations, la brucellose ayant poussé l'éradication de tout un troupeau de bouquetin des alpes : « *les problèmes de surpopulation, ce sont les maladies, pas d'accord avec l'administration qui décide de décimer un troupeau de bouquetin pour éviter une propagation de brucellose* ». Le chercheur « ongulés sauvages » de l'OFB (entretien n°2) explique que pour les chasseurs il faudrait chasser toutes les espèces, car de leur point de vue, une espèce qui est chassée est une espèce qui se porte bien et qui bénéficie de tout un tas de mesures, notamment les prélèvements permettent d'avoir une veille sanitaire de la population. Il craint néanmoins les dérives génétiques de la chasse aux trophées quand il s'agit de parler de chasse au bouquetin.

Au-delà de l'impact sur la faune, la technicienne de la FDC de la Drôme (entretien n°7) s'interroge sur l'avenir quand le loup se trouvera à proximité des villes, elle pense que c'est surtout la peur qu'il procure à l'homme qui sera à la base des changements de mentalités. Le randonneur du Club Alpin FBC (entretien n°11) s'inquiète notamment du danger que le loup pourra représenter pour l'homme : *« c'est un mensonge de prétendre que ce n'est pas un danger, il faudra réfléchir à comment vivre ensemble »*. L'animatrice Natura 2000 du PNR du Haut Languedoc (entretien n°13) explique qu'elle avait entendu des randonneurs s'inquiéter de la présence du loup dans le massif du Caroux-Espinouse alors qu'il y a seulement un seul individu mais que de son point de vue, le loup n'est d'aucun danger pour l'homme.

Le biologiste du PNR du Vercors (entretien n°6) trouve ça aberrant d'utiliser des arguments écologiques pour défendre le mouflon face au loup alors que le loup est endémique aux Alpes, à la différence du mouflon. Il ajoute : *« au sein du PNR, on était sur des programmes de réintroduction d'espèces qui auraient toujours dues être là si l'homme n'était pas intervenu. Pour le mouflon, il n'y a que le mot introduction et pas le ré »*.

L'animatrice Natura 2000 PNR du Haut Languedoc (entretien n°13) se questionne sur la place du loup : *« on l'a chassé, on s'est installé, on a pris ses territoires et ses habitats, quelle est sa place aujourd'hui et quelle est sa place avec les activités qui se sont développées aujourd'hui »*. Elle préfère que le loup s'attaque à ses proies naturelles plutôt qu'aux élevages domestiques ou aux alpages. Elle pense surtout que la volonté de réguler le loup se cache dans le fait que : *« les chasseurs ont peur que le loup vienne remplacer la nécessité de la chasse pour la régulation de ces espèces de gibier qui peuvent provoquer des dégâts »*.

Le chercheur ongulés sauvages (entretien n°2) précise qu'une surdensité d'espèce herbivore peut être un problème dans la société actuelle et donc que la chasse permet la régulation du gibier en l'absence de grand prédateur. Cependant, il insiste sur le fait qu'il ne suffit pas de faire revenir le loup : *« la réalité n'est pas si simple »* dans un système très anthropisé (Chercheur ongulés sauvages de l'OFB, entretien n°2).

4. Discussion de la partie 3

Limites de l'étude

Tout d'abord, il nous paraît nécessaire de relever les éléments qui pourraient biaiser les conclusions tirées des entretiens semi-directifs. Premièrement, à l'exception du randonneur du Club Alpin FBC (entretien n°11) et de l'administrateur de la FDC de l'Isère (entretien n°1), les participants interrogés ont relaté l'avis de l'organisme dans lequel ils travaillaient, mais ces avis ont forcément été biaisés en

partie par leur avis personnel. Il ne faudra donc pas conclure trop vite sur les positions des organismes. Deuxièmement, l'échantillon de participants a permis une première approche de la position des acteurs au sein des deux massifs mais il reste relativement restreint. On ne peut donc pas tirer des conclusions généralisables à l'ensemble des acteurs de ces massifs. Comme précisé dans la partie méthodologie, il aurait été préférable d'avoir le retour d'agriculteurs et d'autres représentants de l'ONF. La durée des entretiens a aussi joué sur la quantité d'informations récoltées, certains ont été plus riches que d'autres.

Ensuite, nous avons observé que l'argumentaire des avis divergeait selon le niveau de connaissance des personnes interrogées, sur le mouflon et sa chasse.

Nous avons essayé de nous diriger vers des acteurs ayant une réelle connaissance du sujet, mais il s'est avéré que certains acteurs survolaient les questions et ne rentraient pas dans les détails. Nous pensons que nous aurions dû nous tourner vers des participants plus aptes à répondre à notre problématique mais aussi poser des questions plus précises dans le guide d'entretien.

Par exemple, beaucoup ont évoqué les dégâts du mouflon, mais peu ont donné des détails sur les espèces concernées et des chiffres précis pour avancer leurs propos. Nous aurions dû questionner les participants sur les impacts sociaux-économique de la chasse au mouflon. Plus précisément, leur demander de chiffrer les indemnités versées par les chasseurs pour les dégâts de mouflons afin de pouvoir quantifier économiquement ce que leurs dégâts représentent.

Les limites de l'étude ayant été précisées, nous commencerons par discuter du rôle de la chasse dans la gestion du mouflon au sein du massif du Vercors puis au sein du massif du Caroux-Espinouse. Nous poursuivrons la discussion en développant les constats généraux et finirons par les questionnements qui sont ressortis de ces entretiens.

La chasse au mouflon au sein du massif du Vercors

Tout d'abord la place du mouflon au sein du massif ne fait pas consensus, si les chasseurs s'en sont réjouis et ont plaisir à le chasser, les non-pratiquants ne comprennent pas les raisons de son introduction, de leur point de vue, il n'a pas apporté de bénéfices à l'ensemble des usagers et n'a pas eu de rôle écologique.

Concernant les dégâts de mouflons, ils ne sont pas communs à tous les participants au sein du massif du Vercors. Parmi les discours des chasseurs, nous relevons : « pas de dégâts en forêt connus » à la différence de « problématique pour les arbres qui ont du mal à survivre », ou encore « dégâts sur le blé et la luzerne » et enfin « dégâts au niveau des prairies d'alpages ». Les disparités entre les discours des participants ne nous permettent pas de dire si la chasse a un rôle afin de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Pour certains, elle serait nécessaire pour limiter les dégâts agricoles et pour d'autres, elle serait nécessaire pour limiter les dégâts sylvicoles.

L'état de l'art avait montré que le mouflon avait une alimentation éclectique, ce qui pourrait expliquer les variétés de dégâts. Cependant, il est étonnant que l'ensemble des participants ne relatent pas les mêmes dégâts alors qu'ils font partie d'un même territoire.

Concernant l'impact du loup, tous les acteurs s'accordent à dire que le loup a participé au déclin des populations de mouflons dans le massif du Vercors. Les chasseurs ont donc baissé leurs prélèvements en conséquence afin de prendre en compte l'impact du loup et afin de favoriser le développement des individus restants. Avec l'accroissement des populations de loups, la régulation du mouflon pourrait se faire entièrement naturellement. Les participants chasseurs s'accordent néanmoins à dire que leur rôle dans la gestion ne s'arrête pas aux prélèvements et qu'ils continueront à récolter des informations sur les mouflons restants, via des comptages. Ils avancent qu'ils s'efforceront de repérer si quelque chose est à signaler. Cependant, ce discours dénote des propos du biologiste du PNR du Vercors (entretien n°6) qui s'indigne du manque de communication de la part des chasseurs. Ce constat peut laisser penser que le discours des participants chasseurs ne reflète pas la réalité du terrain. Les participants chasseurs étant des représentants de FDC ou d'ACCA c'est-à-dire d'entités de la FNC, ils reflètent les ambitions et les missions de celles-ci mais pas celle des chasseurs lambda. Une communication entre entités et chasseurs opérationnels s'impose afin que les discours soient cohérents.

Certains participants se sont réjouis de la présence du loup qui aurait finalement en partie éradiqué les populations de mouflons qui n'avaient pas leur place au sein du massif alpin, ayant été introduites seulement à des fins cynégétiques. A l'inverse, l'ensemble des chasseurs s'en inquiète et craint l'impact qu'il a sur la faune montagnarde.

La chasse au mouflon au sein du massif du Caroux-Espinouse

Concernant les dégâts du mouflon au sein du massif du Caroux-Espinouse, le constat est assez similaire à celui des acteurs du massif de Vercors, dans le sens où il n'y a pas de cohérence entre les dégâts énoncés. Tous en ont cité mais ils étaient de natures différentes.

A la différence du massif du Vercors, le mouflon a gagné le cœur de l'ensemble des participants. Le tourisme cynégétique mis en place aurait permis de développer localement le massif alors qu'il était déserté par la déprise agricole et profite aujourd'hui à l'ensemble des usagers. La chasse aurait permis, au-delà de la gestion du mouflon, de développer des services culturels et économiques. Il y aurait un consensus au sein de ce massif sur le fait que la chasse a un rôle dans le maintien des populations, en adéquation avec les activités humaines. Néanmoins la chasse aux trophées a montré ses failles et n'est pas appréciée de tous.

La RNCFS créée par les chasseurs aurait permis de réaliser un ensemble de recherches sur le mouflon. Les participants s'accordent à dire que le massif a été sujet à un ensemble de recherches scientifiques.

Ces recherches ont permis de soulever des connaissances à propos du mouflon qui étaient encore méconnues et imprévisibles au vu des hybridations qu'il a subies. Ces constats sont similaires à ce qui apparaît dans la littérature et à nombre de ressources bibliographiques que nous avons trouvées à ce sujet. Une partie des participants a souligné qu'au rôle de la chasse dans l'apport de connaissances, s'ajoute le rôle de la chasse dans la sélection sanitaire et génétique du mouflon ainsi que dans son suivi sanitaire au sein du massif du Caroux-Espinouse.

Les problèmes de gestion ou les impacts négatifs de la chasse sur le mouflon n'ont pas été développés par les chasseurs. Ils ont préféré détourner les questions. Cependant, des problèmes de gestion ont tout de même été soulignés. Notamment les battues administratives trop fréquentes qui laissent à penser que le système mis en place n'a pas été optimal et que les mouflons ne sont pas totalement contrôlés. La gestion cynégétique de la RNCFS du Caroux-Espinouse serait dirigée vers un seul objectif : développer la population dans le but d'augmenter les prélèvements « gratuits » pour les chasseurs selon le salarier de l'OFB dans le département de l'Hérault. Ce dernier pense aussi que c'est aussi lié à une mauvaise répartition des attributions en fonction des secteurs à problèmes. A cela s'ajoutent les dérives génétiques auxquelles le mouflon a été sujet. Les dérives auraient finalement été prises en compte par les chasseurs, mais il s'agira de rester vigilant à l'avenir.

Concernant l'avenir de la chasse dans ce massif, elle est loin d'être en danger prochainement avec le seul loup qui est présent. Le seul loup présent sur le massif n'est pour l'instant pas problématique et pas pris en compte dans les prélèvements des chasseurs. Néanmoins, si une meute venait à s'installer, la gestion devrait sûrement être adaptée à son retour afin d'éviter un déclin de la population comme ça a pu être le cas dans le massif du Vercors. Il n'est pas possible à ce stade de faire de réelles conclusions étant donné que les deux massifs ne sont pas de même nature, ne sont pas de taille similaire et ne possèdent pas les mêmes effectifs de mouflons.

Si le loup venait à impacter sérieusement la population de mouflons du massif du Caroux-Espinouse, il pourrait participer à la dévalorisation du territoire en poussant à la désertification de certaines zones à moins qu'un tourisme d'observation du loup soit mis en place pour remplacer le mouflon et l'attrait qu'il suscitait chez chasseurs et randonneurs. Les participants du massif du Caroux-Espinouse nous ont permis de comprendre qu'une forme de tourisme était nécessaire afin de valoriser le massif et de faire vivre les villages environnants.

Constats généraux

Le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon a été défendu et expliqué à travers différents arguments. Les réponses ayant été diverses, il ne fait pas consensus dans l'espace montagnard. Les avis des chasseurs et des non-chasseurs, peu importe le massif, sont distincts. Ce qui ressort des entretiens, et est commun à tous les participants, c'est que les chasseurs ont eu un rôle dans

l'introduction et le développement des populations de mouflons. Les éléments qui ont été soulevés par les participants des deux massifs ont montré que les problématiques et les enjeux du mouflon et de sa chasse étaient locaux.

D'un côté, dans le massif du Caroux-Espinouse, la chasse au mouflon a permis le développement économique du territoire. La présence du mouflon est appréciée et profite à tous les usagers. Le tourisme cynégétique est néanmoins pointé du doigt pour le côté chasse réservée aux plus fortunés et dérive génétique, mais des efforts auraient été mis en place. Le loup n'a pas encore eu d'impact important sur le mouflon mais est redouté par l'ensemble des participants. D'un autre côté, dans le massif du Vercors, la chasse à l'approche du mouflon n'a pas été sujette à des dérives et est plus démocratique que la chasse dans le massif du Caroux-Espinouse, car accessible aux chasseurs locaux. Cependant, le mouflon et sa chasse ne rendent pas de services à l'ensemble des usagers ce qui fait qu'il est moins apprécié des participants non-chasseurs. Le loup a eu des impacts importants sur les mouflons, il n'est pas apprécié des chasseurs à l'inverse des non-pratiquants qui se réjouissent de sa présence.

Il avait été décidé d'interroger les chasseurs et les autres participants sur la nécessité ou la volonté de chasser les espèces protégées. Cette question permettait aux chasseurs et aux autres participants de développer le rôle que pouvait avoir la chasse dans le maintien d'une espèce. Les participants se sont prononcés sur le loup et le bouquetin des Alpes.

L'ensemble des non-pratiquants n'envisage pas la chasse des espèces protégées et justifie que, si elles ont été protégées, c'est justement pour réparer les prélèvements trop conséquents de la chasse. Ils considèrent que la protection est accordée à des espèces endémiques et non-nuisibles afin de permettre leur développement. Le loup, de leur point de vue, peut permettre de rééquilibrer les milieux et de participer en partie à la régulation.

Le point de vue des chasseurs est différent. Concernant le loup, les chasseurs ont presque tous émis l'envie et surtout la nécessité de le réguler, car ils le jugent nuisible pour la faune. Ils considèrent qu'il ne sélectionne pas ses proies, contrairement à eux. Or il a été vu dans la littérature que le loup s'attaquait aux individus les plus vulnérables et pouvait sélectionner un type de sanglier notamment. Ils ne le disent pas clairement mais ils ont peur que le loup vienne remplacer la nécessité de la chasse pour la régulation des espèces-gibier qui peuvent provoquer des dégâts. Pour eux, il n'a jamais été question de prétendre que le loup pouvait remplacer le chasseur. De leur point de vue, il éradique les populations de gibiers et ne permet pas leur développement et leur sélection. Néanmoins, la littérature a montré que le loup fait des reports de prédation, il chasse aussi afin d'avoir constamment des ressources alimentaires à sa disposition.

Les chasseurs remettent en question la sélection du loup, mais la leur a montré ses limites : comme il a été expliqué par certains participants et dans la littérature, la sélection des chasseurs peut avoir des effets indirects. Bien que les plans de chasse limitent le nombre de prélèvements, il n'est pas précisé que la chasse aux super-producteurs aux grandes cornes doit être limitée. Comme il avait été souligné dans la littérature, la chasse aux trophées peut impliquer des dérives génétiques au sein des populations. Des efforts auraient été faits par les chasseurs suite à la connaissance de cette problématique.

Concernant le bouquetin des Alpes, il n'y a pas de consensus sur une volonté de le chasser. N'étant pas nuisible, la majorité des participants s'accordent à dire que sa régulation n'est pas nécessaire et pas envisagée. Cependant certains chasseurs pensent que des prélèvements pourraient être bénéfiques afin d'avoir un suivi sanitaire de l'espèce.

Questionnements qui ressortent des entretiens

Concernant le maintien de l'espèce, presque tous les participants ont listé des dégâts de mouflons. Cependant, certains ont jugé que ces dégâts étaient des prétextes pour la chasse et qu'ils étaient minimes par rapport à ceux des autres espèces. Pour ceux qui ont développé les questions concernant les dégâts de mouflons, nous avons remarqué qu'il y avait peu de compatibilité entre leurs propos. Est-ce une méconnaissance du sujet ? Un manque de données ? Ou un discours permettant de justifier les choix de gestion selon leurs intérêts ? La littérature avait montré que l'alimentation éclectique du mouflon pouvait rendre difficile le constat de ses dégâts et donc les choix de gestion, mais nous n'avons pas les moyens de répondre à ces questions avec les données que nous avons récoltées. Il serait intéressant de répondre à ces questions pour envisager une gestion optimale.

Ce qui nous a juste paru étonnant c'est que dans la littérature, des ICE (Indices de Changements Ecologiques) ont été mis en place afin de récolter un certain nombre de données sur la dynamique des populations de mouflons et leur état sanitaire mais ils ont été développés que par l'une des participantes (Technicienne de la FDC de la Drôme, entretien n°7). Les ICE existants ne sont pas obligatoirement mis en place, aussi nous nous questionnons s'ils sont réellement utilisés ou s'ils ont été développés afin de donner un rôle supplémentaire à la chasse « en théorie » mais pas « en pratique ». Nous aurions pu creuser afin de pouvoir conclure quelque chose.

Nous n'avons pas la certitude que ce qu'ils disent correspond à ce qu'ils pensent mais les chasseurs ont tenu à demander plus de reconnaissance quant aux actions qu'ils mettent en place en faveur de la faune et de leurs milieux. Ils ont exprimé leur réelle envie que leur activité perdure donc ils ont mis en place un tas de mesures afin de mettre en place des gestions optimales d'espèces qui profitent à tous. Il sera nécessaire comme précisé auparavant de juger l'utilisation de leurs mesures. La méconnaissance des modalités de chasse fait sûrement partie des freins à l'acceptation de la pratique donc la communication entre chasseurs et non-chasseurs et la transparence sur leur pratique pourrait amener à

une acceptation plus grande et à une réduction des conflits d'usage (Leclerc, Vachon, 2016). Nous tenons à dire qu'avant de travailler sur ce sujet, nous n'avions aucune connaissance sur la pratique de la chasse et qu'il est clair que son cadre scientifique, technique, social et juridique a fait évoluer le regard que nous en avons.

Ce constat nous laisse néanmoins penser qu'au sein des chasseurs, il y en a qui agissent et défendent seulement la chasse afin de faire perdurer leur pratique qu'il considère comme un loisir tandis que d'autres ont un réel attrait et souci d'avoir un rôle dans la gestion et le maintien de la faune. Ce sont ces derniers qui mettent en avant la multiplicité des rôles de la chasse dans la gestion du mouflon.

Les chasseurs ont mis en avant le fait qu'ils connaissaient mieux que personne la faune, mais n'ont pas vraiment amené d'éléments précis sur le mouflon. Ces constats nous interrogent sur les propos qui ont été avancés.

Les chasseurs s'indignent du manque de transparence de l'OFB sur les effectifs de loups et pensent qu'ils sont biaisés. Le biologiste du PNR du Vercors s'est lui indigné du manque de transparence des chasseurs qui ne remontaient pas les informations concernant leurs prélèvements. Les chasseurs manquent de cohérence quand ils pointent du doigt l'OFB.

L'ensemble des participants ont tenu étonnement à pointer l'ONF comme l'organisme ne souhaitant pas la conservation et le maintien des espèces et poussant à augmenter constamment leurs attributions pour limiter les dégâts qu'ils subissent. Ces remarques invitent à surveiller les actions de l'ONF à propos de la gestion du mouflon.

L'enquête aura permis de souligner l'inquiétude de l'ensemble des participants face aux touristes étrangers à leurs massifs. La littérature avait montré que les touristes n'avaient pas de réels impacts sur le mouflon et sa survie à long terme mais les études avaient été réalisées dans les années 2000. Le flux de touristes étant croissant, il serait nécessaire de refaire une étude. A la différence de la chasse qui est réglementée et contrôlée, la randonnée ne l'est pas et il serait envisageable d'en mettre une en place afin de limiter les dégâts sur la faune.

Conclusion

L'objectif de notre recherche était de comprendre le rôle de la chasse dans la gestion et le maintien du mouflon, ainsi que ses perspectives d'avenir. Cela sous-entendait d'analyser la chasse, le mouflon et la chasse de celui-ci.

Concernant le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon, il s'explique par les dégâts importants du mouflon. La littérature a montré que l'alimentation du mouflon et sa capacité à s'adapter à des territoires bien différents rendent sa régulation inévitable afin de limiter les dégâts agricoles et sylvicoles qu'il provoque. Les impacts économiques de ces dégâts n'ont pas été chiffrés et la majeure partie des participants de l'enquête ne s'est pas accordé sur les types de dégâts mais elle a confirmé qu'il était nécessaire de le réguler.

Nous avons vu une diversité de moyens par lesquels la chasse avait un rôle dans le maintien du mouflon : via l'élaboration d'un plan de chasse (à partir des comptages annuels, selon l'état des populations de mouflon et leurs dynamiques) et via la récolte de données (prélèvements sanitaires, ICE). Les chasseurs peuvent remonter des observations quotidiennes sur le mouflon. Ils participent aussi à l'ouverture du milieu montagnard.

Les territoires étant surveillés par la police de la chasse, nous pensons que les plans de chasse sont majoritairement respectés. Cependant les ICE, mis en avant par la FNC et les FDC afin de récolter des données sur les espèces chassables, ont très peu été développés lors de nos entretiens. Sans évaluation plus précise, il nous est difficile de dire si tous les chasseurs et toutes les FDC utilisent les ICE qui ont été créés afin de récolter des données sur le mouflon et s'ils s'investissent véritablement. Peut-être faudrait-il aussi inclure ces ICE dans la réglementation nationale afin de pousser les chasseurs à s'investir davantage dans la gestion de la faune et afin de mettre en place les gestions les plus optimales. Les arguments avancés par les chasseurs sont peut-être liés à une nécessité de justifier leur pratique qui est sujette à des tensions aujourd'hui mais est-ce que les outils mis à leur disposition et allant dans le sens de leur discours sont vraiment mobilisés ? Afin de confirmer les propos des participants, il aurait été intéressant de les confronter à des données chiffrées, en étudiant notamment les ICE mobilisés sur les 2 massifs de notre enquête.

Nous voulons, au cours de cette conclusion, souligner ce que les entretiens nous ont permis de comprendre à propos du mouflon :

- Ayant été introduit, ce n'est pas une espèce qui est appréciée de tous.
- Il est une source complémentaire de revenus pour le massif du Caroux-Espinouse.
- La chasse a été un facteur de protection pour le massif du Caroux-Espinouse.
- Il a été sujet à des dérives génétiques à cause de la chasse aux trophées.

- Il n'y a pas de consensus sur les dégâts qu'il occasionne.
- Les problématiques du mouflon se jouent au niveau local.

Le présent travail amenait aussi à s'interroger sur l'avenir de la chasse au mouflon en présence du loup. En l'absence de grands prédateurs, l'Homme était le seul régulateur et le seul danger pour le mouflon : en choisissant ses plans de chasse et en modulant les espaces naturels, il pouvait en partie contrôler leurs effectifs. Désormais, la régulation d'une partie du gibier par le loup peut être réaliste. Il s'est avéré qu'en présence du loup, la chasse au mouflon est ralentie ou « arrêtée » sur certains territoires. Par « arrêtée », on entend que les plans de chasse ont été mis à 0 afin de laisser l'espèce se développer sous la pression de prédation du loup. Il faudra attendre un peu afin de voir si le mouflon s'est adapté à la présence du loup et si ses effectifs réaugmentent, ce qui pourrait impliquer que les chasseurs réaugmentent leurs prélèvements. Le travail a permis de souligner un manque de données à propos des impacts du loup sur la taille des populations de mouflons, leurs déplacements et leurs activités. Est-ce que ces éléments sont modifiés en présence du loup ? Si oui, comment ? Quels sont les types de mouflons attaqués en priorité (plutôt des jeunes, des femelles ou des mâles) ? Il serait pertinent de faire des recherches sur ces variantes afin de prendre des choix de gestion plus pertinents.

Nous avons néanmoins conscience que le loup ne pourra remplacer le chasseur sur l'ensemble de la faune. La densité humaine et l'expansion urbaine en France ne permettent pas d'envisager une régulation seulement naturelle et tant les densités humaines qu'animales doivent être prises en compte dans les choix de gestion (Poinsot, 2012). La chasse est potentiellement inévitable dans notre société et avec nos pratiques environnementales (agriculture intensive, exploitation des forêts).

Il a été montré que le loup avait un impact, mais d'autres menaces supplémentaires à celle des prédateurs pourront s'ajouter à l'avenir et avoir un effet sur la survie du mouflon : c'est notamment le cas du climat qui devient plus chaud et plus sec que par le passé (Gaillard et al., 2000). C'est un variant déjà pris en compte lors de l'évaluation de la dynamique des populations d'ongulés mais qui demandera aussi à être pris en compte dans les plans de chasse (Garel, 2005). Les participants ont également souligné l'accroissement des flux de touristes. Son impact devra aussi être pris en compte afin que les chasseurs puissent adapter la gestion entreprise.

Malgré le rôle de la chasse dans la gestion du mouflon, nous avons vu que la gestion n'était pas optimale pour l'ensemble des acteurs. Nous avons soulevé des problèmes au sein des deux massifs étudiés. D'une part, au sein du massif du Caroux-Espinouse, les battues administratives trop fréquentes sont mal perçues et aucune solution ne semble être recherchée. La gestion cynégétique de la RNCFS du Caroux-Espinouse est soupçonnée d'être dirigée vers dans un seul objectif : développer la population dans le but de réaliser des tirs à l'approche pour les étrangers aisés et des battues pour les locaux. Elles sont censées réguler le gibier qui provoque des dégâts mais finalement, est-ce que ce ne

sont pas plutôt elles qui causent des dérangements ? A terme, les villageois à proximité pourraient entrer en conflit avec les chasseurs réalisant ces battues. De sérieuses améliorations sont donc nécessaires. A ces battues s'ajoutent les dérives génétiques liées à la chasse aux trophées. Celle-ci est aussi remise en question pour son côté élitiste. La chasse aux trophées a pu être utile à la conservation du mouflon dans le massif du Caroux-Espinouse et à son développement mais n'est pas une garantie sur le long terme. Il serait intéressant d'établir un système de suivi qui intègre les avantages financiers de la chasse aux trophées pour les communautés locales comparé aux inconvénients sociaux de la pratique, réservée à des chasseurs aisés. Il serait intéressant de considérer les coûts et les avantages d'autres alternatives de conservation opérationnelle (seulement un tourisme d'observation et le retour à une chasse locale) dans le massif du Caroux-Espinouse (Dikson et al., 2009 ; Crosmary et al., 2015). Les non-chasseurs de l'enquête avaient tenu à préciser que la chasse de régulation leur paraissait tout aussi nécessaire quand les dégâts étaient avérés (et de leur point de vue, ce n'est pas toujours le cas) mais qu'ils ne cautionnent pas la chasse aux trophées car elle n'imité pas la sélection naturelle.

D'autre part, au sein du massif du Vercors, les chasseurs ont mis un point d'honneur à préciser qu'ils avaient diminué leurs quotas en présence du loup mais la non-transparence de leurs prélèvements avec le PNR du Vercors, qui l'avait explicitement demandée, laisse penser au biologiste du PNR du Vercors que les mouflons sont finalement sujets à des actes de braconnages, les chasseurs ne pouvant plus en tirer autant. Il serait intéressant de voir si la police de la chasse n'a pas repéré d'infractions et que les chasseurs s'engagent à être transparents sur leurs pratiques.

Les constats et remarques qui ont été faits sur la chasse au mouflon ne sont évidemment pas généralisables à l'ensemble de la pratique de la chasse en France. Comme précisé, le mouflon est l'une des espèces les moins chassées en France, les prélèvements sont minimes par rapport aux sangliers et aux chevreuils. Il pourrait être aussi intéressant de tenter de répondre au rôle de la chasse dans la gestion d'autres espèces, perçues comme davantage nuisibles (Ward et al., 2004 ; Schley et al., 2008).

Bibliographie

- Allen, C. R., & Garmestani, A. S. (2015). Adaptive Management. In C. R. Allen & A. S. Garmestani (Éds.), *Adaptive Management of Social-Ecological Systems* (p. 1-10). Springer Netherlands. https://doi.org/10.1007/978-94-017-9682-8_1
- Anceau, C., Bergeon, J. P., Tardy, X., Caratti, G., & Millisher, G. (2015). La prédation du loup sur les ongulés sauvages : Impacts directs et indirects. *Faune Sauvage*, 306. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RevueFS/FauneSauvage306_2015_Art3-dossier.pdf
- Appolonio, M., Andersen, R., & Putman, R. (2010). *European Ungulates and Their Management in the 21st Century* (Cambridge University Press). <https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=ycg5PtQPugC&oi=fnd&pg=PR9&dq=Apollonio+M,+Andersen+R,+management&ots=Juz8ExNSFO&sig=wWTtDagOr6H4Ex-ijqHLQX9JyMQ#v=onepage&q=Apollonio%20M%2C%20Andersen%20R%2C%20management&f=false>
- Ariagno, D. (2010). Grands traits de l'évolution du peuplement de mammifères rhonalpins depuis 40 ans. *Bulletin mensuel de la Société linnéenne de Lyon*, 2(1), 98-106. <https://doi.org/10.3406/linly.2010.13756>
- Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée. Consulté 6 août 2021, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000296288/>
- Article L121-1—Code forestier—Légifrance. (s. d.). Consulté 6 août 2021, à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006610267/2005-02-24
- Article L411-1—Code de l'environnement—Légifrance. (s. d.). Consulté 1 août 2021, à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033035411/
- Article L420-3—Code de l'environnement—Légifrance. (s. d.). Consulté 31 juillet 2021, à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006833768/
- Article L425-4—Code de l'environnement—Légifrance. (s. d.). Consulté 31 juillet 2021, à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029595751/
- Article L425-6—Code de l'environnement—Légifrance. (s. d.). Consulté 4 août 2021, à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029595742/
- Article L426-1—Code de l'environnement—Légifrance. (s. d.). Consulté 31 juillet 2021, à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025454572/
- Article L427-6—Code de l'environnement—Légifrance. (s. d.). Consulté 9 août 2021, à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033745997
- Auffret, T. (2015). *Mémoire sur les relations entre la Fédération de chasse de l'Isère et ses chasseurs sur le territoire du Vercors*. <http://dante.univ-tlse2.fr/510/1/Auffret-Tatiana-2015.pdf>
- Bacon, L., & Guillemain, M. (2018). La gestion adaptative des prélèvements cynégétiques. *Faune Sauvage*, 320, 4-9.
- Ballard, W. B., Lutz, D., Keegan, T. W., Carpenter, L. H., & deVos, J. C. (2001). Deer-Predator Relationships : A Review of Recent North American Studies with Emphasis on Mule and Black-Tailed Deer. *Wildlife Society Bulletin (1973-2006)*, 29(1), 99-115.
- Ballon, P., Ginelli, L., & Vollet, D. (2012). Les services rendus par la chasse en France : Regards croisés en écologie, économie et sociologie. *Revue Forestière Française*, 3. <https://doi.org/10.4267/2042/48439>
- Barboiron, A., Saint-Andrieux, & Garel, M. (2018). Inventaire des populations françaises d'ongulés de montagne, mise à jour 2016. *Faune sauvage*, 320, 35-44.
- Bassi, E., Gazzola, A., & Bonghi, P. (2020). Relative impact of human harvest and wolf predation on two ungulate species in Central Italy. *Ecological Research*, 35(4), 662-674.
- Benoist, S., Garel, M., Cugnasse, J.-M., & Blanchard, P. (2013). Human Disturbances, Habitat Characteristics and Social Environment Generate Sex-Specific Responses in Vigilance of Mediterranean Mouflon. *PLoS ONE*, 8(12), e82960. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0082960>
- Bernard, B. (2008). Itinéraire d'un indicateur forestier. *Revue française de gestion*, 34(181), 97-110. <https://doi.org/10.3166/rfg.181.97-110>

- Bigan, M. (1990). Synthèse des réponses au questionnaire de la Direction de la protection de la nature. *Revue d'écologie*. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/54979/RevuedEcologie_1990_SUP5_49.pdf?sequence=1
- Bodinier, B. (2011). Jean-Marc Moriceau, L'homme contre le loup, Une guerre de deux mille ans. *Annales historiques de la Révolution française*, 366, 193-195. <https://doi.org/10.4000/ahrf.12271>
- Bon, R., Cugnasse, J. M., & Dubray, D. (1991). Le mouflon de Corse. *Revue d'écologie*. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/54666/RevuedEcologie_1991_SUP6_67.pdf?sequence=1
- Bon, R., Recarte, J. M., Gonzalez, G., & Cugnasse, J. M. (1995). Courtship and behavioral maturation of male mouflons. *Acta Theriologica*, 40, 283-294. <https://doi.org/10.4098/AT.arch.95-26>
- Bourgoin, G., Garel, M., Van Moorter, B., Dubray, D., & Maillard, D. (2008). Determinants of seasonal variation in activity patterns of mouflon. *Canadian Journal of Zoology*, 86(12). <https://doi.org/10.1139/Z08-128>
- Bozon, M., & Chamboredon, J.-C. (1980). L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique. *Ethnologie française*, 10(1), 65-88.
- Campion-Vincent, V. (s. d.). Les réactions au retour du loup en France. *Anthropozoologia*, 32, 2000.
- Caponetti, S., & Sak, B. (2016). *Comment définir le service public à travers ses différentes facettes, missions et principes*. International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy (CIRIEC). <http://www.zbw.eu/econis-archiv/bitstream/11159/550/1/wp16-06FR.pdf>
- Carnis, L., & Facchini, F. (2012). Une approche économique des dégâts de gibier. Indemnisation, prix et propriété. *Économie rurale*, 327-328, 126-142. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3393>
- Carpio, A., Guerrero-Casado, J., Barasona, J., & Tortosa, F. (2017). Ecological impacts of wild ungulate overabundance on Mediterranean Basin ecosystems. In *Ungulates : Evolution, Diversity and Ecology* (p. 111-157).
- Cassinello, J. (2014). *The Mediterranean's mosaic landscape and its survival : From pastoralism to the role of exotic species*. https://www.researchgate.net/profile/Jorge-Cassinello/publication/261070769_The_Mediterranean%27s_mosaic_landscape_and_its_survival_from_pastoralism_to_the_role_of_exotic_species_ENGLISH_VERSION/links/0f317533296b0e195d000000/The-Mediterraneans-mosaic-landscape-and-its-survival-from-pastoralism-to-the-role-of-exotic-species-ENGLISH-VERSION.pdf
- Catusse, M., Corti, R., Cugnasse, J. M., Dubray, D., & Gibert, P. (1996). *La grande faune de montagne* (Hatier). Dubray. https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=vCns_icqImgC&oi=fnd&pg=PA14&dq=La+grande+faune+de+montagne&ots=wk0HzGi_U2&sig=auHBfA4I9S805E_cQdZZ9QAn4Sc#v=onepage&q=La%20grande%20faune%20de%20montagne&f=false
- Cazau, M., Garel, M., & Maillard, D. (2011). Responses of heather moorland and Mediterranean mouflon foraging to prescribed-burning and cutting. *The Journal of Wildlife Management*, 75(4), 967-972. <https://doi.org/10.1002/jwmg.117>
- Chabert, J. P., De Sainte Marie, C., & Vincent, M. (2004). La régularisation du loup 1990-2004. *Forêt Méditerranéenne*, XXV(2), 131-142.
- Chamboredon, J.-C. (1982). La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural. *Études rurales*, 87(1), 233-260. <https://doi.org/10.3406/rural.1982.2887>
- Chanteloup, L. (2016). Du tourisme de chasse au tourisme d'observation, l'expérience touristique de la faune sauvage : L'exemple de la réserve faunique de Matane (Québec). *Téoros*, 32(1), 17-26. <https://doi.org/10.7202/1036650ar>
- Charlez, A. (2007). Les réserves de chasse et de faune sauvage : Des origines aux statuts actuels. *Faune Sauvage*, 278, 93-98.
- Charlez, A. (2008). Plan de chasse et dégâts à la forêt : L'évolution. *Faune Sauvage*, 281, 56-63.
- Chasseurs à l'Arc Franciliens. (s. d.). Chasseurs à l'Arc Franciliens. Consulté 1 août 2021, à l'adresse <https://asso-caf.fr/blog/>
- Coquillot, Y., & Poirier, F. (2006). *Réglementation de la chasse au grand gibier*. Association nationale des chasseurs de grands gibier. <https://www.ancgg.org/documents/ReglementationChasse.pdf>

- Corti, R. (2011). *Inventaire des populations françaises d'ongulés de montagne. Mise à jour 2011*. Réseau Ongulés sauvages. <http://www.oncfs.gouv.fr/Ongules-demontagne-bouquetin-chamois-isardru244/Inventaire-des-ongules-demontagne-en-2011-ar1405>
- Cransac, N., Valet, G., Cugnasse, J.-M., & Rech, J. (1997). Seasonal diet of mouflon (*Ovis gmelini*) : Comparison of population sub-units and sex-age classes. *Revue d'écologie*. <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/54854>
- Crosmary, W.-G., Côté, S. D., & Fritz, H. (2015). The assessment of the role of trophy hunting in wildlife conservation : The role of trophy hunting in wildlife conservation. *Animal Conservation*, 18(2), 136-137. <https://doi.org/10.1111/acv.12205>
- Cugnasse, J.-M. (1993). Résultats de l'enquête sur le Mouflon de Corse en France : Statut et perspectives d'avenir. *Bulletin mensuel ONC*, 182, 8-17.
- Cugnasse, J.-M. (1997). Le mouflon en France : Résultats de l'enquête patrimoniale nationale. *Bulletin. Mensuel ONC*, 218, 36-41.
- Cugnasse, J.-M., & Houssin, H. (1993). Acclimatation du Mouflon en France : La contribution des réserves de l'Office National de la Chasse. *Bulletin mensuel ONC*, 183, 26-37.
- Dalla Bernardina, S. (1989). L'invention du chasseur écologiste : Un exemple italien1. *Terrain*, 13, 130-139. <https://doi.org/10.4000/terrain.2963>
- Darmon, G., Maillard, D., & Calenge, C. (2010). Chamois et mouflons sont-ils en compétition ? Quelle gestion pour favoriser leur coexistence ? *Faune Sauvage*, 489. https://www.researchgate.net/publication/260209415_Chamois_et_mouflons_sont-ils_en_competition_Quelle_gestion_pour_favoriser_leur_coexistence
- De Beaufort, F. (1990). La réintroduction du loup en France. *Revue d'écologie*, 5. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/54615/RevuedEcologie_1990_SUP5_189.pdf?sequence=1
- Degeorges, P., & Lalo, A. (2017). L'acceptabilité sociale des tirs de loups. *Histoire & Sociétés Rurales*, 47(1), 99. <https://doi.org/10.3917/hsr.047.0099>
- Delaigue, O. (2006). *Analyse du régime alimentaire du loup (canis lupus) et sensibilité des résultats aux biais de détermination*. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Derioz, P., & Grillo, X. (2006). Un demi-siècle de présence du mouflon dans le massif du Caroux (Hérault) : De l'expérience naturaliste à la valorisation de la ressource et à la gestion du territoire. *Revue de géographie alpine*, 94(4), 27-35. <https://doi.org/10.3406/rga.2006.5588>
- Des Robert, M. L., Radureau, S., & Jobard, E. (2016). *Evaluation du service écosystémique chasse en 2015*. http://docs.chasseurdefrance.com/FNC_BIPE_Rapport_Final_2016.pdf
- Di Minin, E., Leader-Williams, N., & Bradshaw, C. J. A. (2016). Banning Trophy Hunting Will Exacerbate Biodiversity Loss. *Trends in Ecology & Evolution*, 31(2), 99-102. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2015.12.006>
- Dickson, B., Hutton, J., & Adams, W. A. (2009). *Recreational Hunting, Conservation and Rural Livelihoods : Science and Practice*. John Wiley & Sons.
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. (2019). *Une protection renforcée pour le mouflon de Corse—DREAL Corse*. <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/une-protection-renforcee-pour-le-mouflon-de-corse-a1600.html>
- Diurnal time budget of the mouflon (Ovis musimon) on the Kerguelen archipelago : Influence of food resources, age, and sex.* (s. d.). Consulté 4 août 2021, à l'adresse https://cdnsiencepub.com/doi/abs/10.1139/z97-812?casa_token=ERcjIuq0SikAAAAA%3Ae6RT-dFRQoe6Awof0Bdbnkp-k4Ic8Pf-QR32empC-d58nG_aWEGHxB19Fx-M0BFqNyJqH7AVDL-2&
- Dorst, J., & Giban, J. (1954). *Les mammifères acclimatés en France depuis un siècle*. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/59613/LATERREETLAVIE_1954_4_21_7.pdf?sequence=1
- Dubois, M., Khazraïe, K., Guilhem, C., Maublanc, M.-L., & Le Pendu, Y. (1995a). Philopatry in mouflon rams during the rutting season: Psycho-ethological determinism and functional consequences. *Behavioural Processes*, 35(1-3), 93-100. [https://doi.org/10.1016/0376-6357\(95\)00044-5](https://doi.org/10.1016/0376-6357(95)00044-5)
- Dubois, M., Khazraïe, K., Guilhem, C., Maublanc, M.-L., & Le Pendu, Y. (1995b). Philopatry in mouflon rams during the rutting season: Psycho-ethological determinism and functional

- consequences. *Behavioural Processes*, 35(1), 93-100. [https://doi.org/10.1016/0376-6357\(95\)00044-5](https://doi.org/10.1016/0376-6357(95)00044-5)
- Duchamp, C., Genevey, V., Favier, F., & Lacour, N. (2004). *Rapport Final du Projet LIFE. Le retour du loup dans les Alpes Françaises*. [Projet Life]. http://loup.org/spip/IMG/pdf/rapport_final_LIFE_loup.pdf
- Espuno, N. (2004). *Impact du loup (Canis lupus) sur les ongulés sauvages et domestiques dans le massif du Mercantour* [Montpellier 2]. <http://sosbligudo.e-monsite.com/medias/files/impact.du.loup.-canis.lupus-.sur.les.ongules.sauvages.pdf>
- Fabiani, J.-L. (1982). Quand la chasse populaire devient un sport : La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel. *Études rurales*, 87/88, 309-323.
- Fabiani, J.-L. (1984). L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 54(1), 81-84. <https://doi.org/10.3406/ars.1984.2227>
- Festa-Bianchet, M. (2004). Relative allocation to horn and body growth in bighorn rams varies with resource availability. *Behavioral Ecology*, 15(2), 305-312. <https://doi.org/10.1093/beheco/arl014>
- Flyvbjerg, B. (2006). Five Misunderstandings About Case-Study Research. *Qualitative Inquiry*, 12(2), 219-245. <https://doi.org/10.1177/1077800405284363>
- Fortier, A., & Alphandery, P. (2012). Les enjeux d'une gestion durable de la faune sauvage. La mise en œuvre des ORGFH en France. *Économie rurale*, 327-328, 52-64. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3350>
- Frioux, S., & Pépy, E. A. (2017). *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : France, XVIe-XXIe siècle*. ENS Éditions.
- Gaillard, J.-M., Festa-Bianchet, M., Yoccoz, N. G., Loison, A., & Toïgo, C. (2000). Temporal Variation in Fitness Components and Population Dynamics of Large Herbivores. *Annual Review of Ecology and Systematics*, 31(1), 367-393. <https://doi.org/10.1146/annurev.ecolsys.31.1.367>
- Garde, L., & Meuret, M. (2017). *Quand les loups franchissent la lisière : Expériences d'éleveurs, chasseurs et autres résidents de Seyne-les-Alpes* (p. 116). CERPAM Manosque & INRA UMR Selmet Montpellier.
- Garel, M. (2005). *Conséquences de la chasse et des contraintes environnementales sur la démographie des populations d'ongulés. L'exemple du mouflon méditerranéen (Ovis gmelini musimon × Ovis sp.) en France et de l'élan (Alces alces) en Norvège*. [Phdthesis, Université Claude Bernard - Lyon I]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00133364>
- Garel, M., Cugnasse, J.-M., Gaillard, J.-M., Loison, A., Gibert, P., Douvre, P., & Dubray, D. (2005). Reproductive output of female mouflon (*Ovis gmelini musimon* × *Ovis sp.*): A comparative analysis. *Journal of Zoology*, 266(1), 65-71. <https://doi.org/10.1017/S0952836905006667>
- Garel, M., Cugnasse, J.-M., Maillard, D., Gaillard, J.-M., Hewison, A. J. M., & Dubray, D. (2007). Selective harvesting and habitat loss produce long-term life history changes in a mouflon population. *Ecological Applications*, 17(6), 1607-1618. <https://doi.org/10.1890/06-0898.1>
- Garzón-Machado, V., González-Mancebo, J. M., Palomares-Martínez, A., Acevedo-Rodríguez, A., Fernández-Palacios, J. M., Del-Arco-Aguilar, M., & Pérez-de-Paz, P. L. (2010). Strong negative effect of alien herbivores on endemic legumes of the Canary pine forest. *Biological Conservation*, 143(11), 2685-2694. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2010.07.012>
- Gauvin, A. N. (1987). *Organisation d'une meute de loups (Canis lupus lupus) captifs au parc alpha : Impact d'un changement de couple reproducteur*. [Faculté de médecine de Créteil]. http://dominique.mouchene.free.fr/faune_flore/docs/ESP_loup_gris_organisation_meute_Gauvin_2013.pdf
- Ginelli, L. (2012). Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation. *Économie rurale*, 327-328, 38-51. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3342>
- Ginelli, L., & Floch, S. L. (2006). Chassés-croisés dans l'espace montagnard : Chasse et renouvellement des liens à l'environnement en Hautes-Pyrénées. *Terrain*, 47, 123-140. <https://doi.org/10.4000/terrain.4282>
- Gordon, I. J., Hester, A. J., & Festa-Bianchet, M. (2004). REVIEW : The management of wild large herbivores to meet economic, conservation and environmental objectives: Management of wild large herbivores. *Journal of Applied Ecology*, 41(6), 1021-1031. <https://doi.org/10.1111/j.0021-8901.2004.00985.x>

- Gortázar, C., Ferroglio, E., Höfle, U., Frölich, K., & Vicente, J. (2007). Diseases shared between wildlife and livestock : A European perspective. *European Journal of Wildlife Research*, 53(4), 241. <https://doi.org/10.1007/s10344-007-0098-y>
- Grzimek, B. (1968). *Grzimek's Animal Life Encyclopedia* (4^e éd.).
- Guyon, F. (2016). Le tourisme halieutique et cynégétique en France métropolitaine, entre mise en marché et valorisation sociale des territoires : Essai d'identification des facteurs de légitimation. *Téoros*, 32(1), 47-55. <https://doi.org/10.7202/1036653ar>
- Harris, R. B., Wall, W. A., & Allendorf, F. W. (2002). Genetic Consequences of Hunting : What Do We Know and What Should We Do? *Wildlife Society Bulletin (1973-2006)*, 30(2), 634-643.
- Hess, S., Kawakami, J., Okita, D., & Medeiros, K. (2006). *A Preliminary Assessment of Mouflon Abundance at the Kahuku Unit of Hawaii Volcanoes National Park*. GEOLOGICAL SURVEY RESTON VA. <https://apps.dtic.mil/sti/citations/ADA454051>
- Hofer, D. (2002). *The lion's share of the hunt* (TRAFFIC Europe). https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/34800433/traffic_Jagdstudie-with-cover-page-v2.pdf?Expires=1628101229&Signature=V3Ef574qGznzi42MBXtrlYeNSJwG2FdLwe1KL59n2b4SvG4tsjQFyqYa8eNdBjx5327IOsmoog4GMkItnxrJ959NsUv0GhaBE1XufhilFbtMQqlU5yiWmfpxdt-9~8MwYXUF1X~r4q6zItlklhdcoMeJiv9FKVpb4poq3hzRHnLYcCOQxGLhk9Ro5P336uhsj8mOC8iSTMX5gLXrX46A98SOM33IwyFw2CDpRjLEifG5OmZONsejGvA3HXqc2Ahr5dIMfdsKQNdn8wHghe40qG7uVKXdlxiOSSTvyl1mRrjYsGxRVZQHpPH2b~VAeciF1~0wf5mRXbPtq38UVm5Q_&Key-Pair-Id=APKAJLOHF5GGSLRBV4ZA
- Homolka, M. (1994). The impact of feeding behaviour of big herbivores on forest stands. *Folia Venatoria*. Breeding of forest trees species under changing conditions of the environment, Banska Stiavnica (Slovakia), 30 May - 1 Jun 1994, Banska Stiavnica (Slovakia). <https://agris.fao.org/agris-search/search.do?recordID=SK9700484>
- Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : À la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, N° 102(3), 23. <https://doi.org/10.3917/rsi.102.0023>
- Kaeuffer, R., Bonenfant, C., Chapuis, J.-L., & Devillard, S. (2009). Dynamics of an introduced population of mouflon *Ovis aries* on the sub-Antarctic archipelago of Kerguelen. *Ecography*. <https://doi.org/10.1111/j.1600-0587.2009.05604.x>
- Kamler, J., & Homolka, M. (2016). The Importance of Cultivated Plants in the Diet of Red and Roe Deer and Mouflon. *Acta Universitatis Agriculturae et Silviculturae Mendelianae Brunensis*, 64(3), 813-819. <https://doi.org/10.11118/actaun201664030813>
- Klein, F., Michallet, J., Pellerin, M., & Chevrier, T. (2015). Vers une nouvelle gestion du grand gibier : Les indicateurs de changement écologique Colloque de Chambord, 20 et 21 mai 2015. *Faune Sauvage*, 309. https://www.researchgate.net/publication/312830547_Vers_une_nouvelle_gestion_du_grand_gibier_les_indicateurs_de_changement_ecologique
- Kleiven, J., Bjerke, T., & Kaltenborn, B. (2004). Factors influencing the social acceptability of large carnivore behaviours. *Biodiversity and Conservation*, 13, 1647-1658.
- Krapinec, K., Pauković, K., & Sajfert, R. (2020). *Browsing intensity of some Mediterranean plants by the European mouflon*.
- La chasse, une passion à partager* / FNC. (s. d.). Fédération Nationale des Chasseurs. Consulté 5 août 2021, à l'adresse <https://www.chasseurdefrance.com/>
- Lagrange, P. (2009). L'Office national des forêts et l'encadrement juridique de la chasse. *Revue Juridique de l'Environnement*, 34(3), 285-300. <https://doi.org/10.3406/rjenv.2009.4880>
- Le Pendu, Y., Briedermann, L., Gerard, J. F., & Maublanc, M. L. (1995). Inter-individual associations and social structure of a mouflon population (*Ovis orientalis musimon*). *Behavioural Processes*, 34(1), 67-80. [https://doi.org/10.1016/0376-6357\(94\)00055-L](https://doi.org/10.1016/0376-6357(94)00055-L)
- Leclerc, V., & Vachon, M.-A. (2016). Problématiques et enjeux du tourisme de chasse : Vers une meilleure connaissance du marché. *Téoros*, 32(1), 27-37. <https://doi.org/10.7202/1036651ar>
- Linnell, J. D. C., Aanes, R., & Andersen, R. (1995). Who killed Bambi? The role of predation in the neonatal mortality of temperate ungulates. *Wildlife Biology*, 1(1), 209-223. <https://doi.org/10.2981/wlb.1995.0026>

- LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement, 2019-773 (2019).
- López-Olvera, J. R., Vidal, D., Vicente, J., Pérez, M., Luján, L., & Gortázar, C. (2009). Serological survey of selected infectious diseases in mouflon (*Ovis aries musimon*) from south-central Spain. *European Journal of Wildlife Research*, 55(1), 75-79. <https://doi.org/10.1007/s10344-008-0215-6>
- Maillard, D., Saint-Andrieux, C., Barboiron, A., & Michallet, J. (2015). Dynamique des ongulés sauvages dans la région méditerranéenne française. *Forêt Méditerranéenne*, XXXVI(4).
- Marchand, P. (2013). *Déterminants spatio-temporels de la sélection de l'habitat chez le mouflon méditerranéen Ovis gmelini musimon x Ovis sp* [Phdthesis, Université de Grenoble]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01552827>
- Marchand, P., Itty, C., & Duhayer, J. (2015). *Dérangements par le tourisme et la chasse : Quelles réponses du mouflon ?* 306, 4-9.
- Martinetto, k, Cugnasse, J. M., & Gilbert, Y. (1998). La cohabitation du Mouflon méditerranéen *Ovis gmelini musimon x Ovis sp*. Et des touristes dans le massif du Caroux-Espinouse (Hérault). *Gibier Faune Sauvage, Game Wild*, 15, 905-919.
- Martins, A. G., Netto, N. T., Aulagnier, S., Borges, A., Dubois, M., Vicente, L., Gerard, J.-F., & Maublanc, M.-L. (2002). Population subdivision among mouflon sheep (*Ovis gmelini*) ewes and ranging behaviour of rams during the rut. *Journal of Zoology*, 258(1), 27-37. <https://doi.org/10.1017/S0952836902001176>
- Mauz, I. (2002). L'arrivée des loups dans les Alpes françaises et la transformation des rapports au sauvage. *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 30(1), 199-213. <https://doi.org/10.3406/mar.2002.1771>
- Maxwell, S. L., Fuller, R. A., Brooks, T. M., & Watson, J. E. M. (2016). Biodiversity : The ravages of guns, nets and bulldozers. *Nature*, 536(7615), 143-145. <https://doi.org/10.1038/536143a>
- Messier, F. (1994). Ungulate Population Models with Predation : A Case Study with the North American Moose. *Ecology*, 75(2), 478-488. <https://doi.org/10.2307/1939551>
- Meuret, M., Garde, L., Moulin, C.-H., Nozières-Petit, M.-O., & Vincent, M. (2017). Élevage et loups en France : Historique, bilan et pistes de solution. *INRA Productions Animales*, 30(5), 465-478.
- Milner, J. M., Nilsen, E. B., & Andreassen, H. P. (2007). Demographic Side Effects of Selective Hunting in Ungulates and Carnivores. *Conservation Biology*, 21(1), 36-47. <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2006.00591.x>
- Morales, M. (s. d.). *Le massif du Caroux-Espinouse dans l'arrière-pays héraultais* [Atelier de cartographie de l'UPPA]. <http://journals.openedition.org/soe/docannexe/image/2043/img-1.jpg>
- Morellet, N. (2008). La gestion des grands herbivores par les indicateurs de changement écologique. *Faune Sauvage*, 282. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RevueFS/FauneSauvage282_2008_Art2.pdf
- Morellet, N., Gaillard, J. M., & Hewison, A. J. (2007). Indicators of ecological change : New tools for managing populations of large herbivores. *Journal of Applied Ecology*, 44(3), 634-643.
- Mounet, C. (2007). *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et « vivre ensemble » autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*. [Phdthesis, Université Joseph-Fourier - Grenoble I]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00207766>
- Mounet, C., & Chanteloup, L. (2019). Les pratiques de chasse face à la sensibilité animale. De l'invisibilité à l'éthique de chasse? *Frontières*, 30(2), 1062442ar. <https://doi.org/10.7202/1062442ar>
- Nguyen, T. C., & Bunch, T. D. (1980). *Blood groups and evolutionary relationships among domestic Sheep (Ovis aries), domestic Goat (Capra hircus), Aoudad (Ammotragus lervia) and european Mouflon (Ovis musimon)*. *Annales de Génétique et de Sélection animale*. https://www.gse-journal.org/articles/gse/pdf/1980/02/AGSE_0003-4002_1980_12_2_ART0003.pdf
- Nilsen, E. B., Pettersen, T., Gundersen, H., Milner, J. M., Myrsterud, A., Solberg, E. J., Andreassen, H. P., & Stenseth, N. Chr. (2005). Moose harvesting strategies in the presence of wolves : Moose harvesting with wolf predation. *Journal of Applied Ecology*, 42(2), 389-399. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2664.2005.01018.x>
- Office français de la biodiversité. (s. d.). Consulté 4 août 2021, à l'adresse <https://ofb.gouv.fr/>

- Office national de la chasse et de la faune sauvage. (2012). Au menu du loup : Un bilan du régime alimentaire dans différentes meutes de France. *Bulletin loup du réseau*, 27. https://www.loupfrance.fr/pdf/Bulletin-Reseau-Loup-2012-N27_regime.alimentaire.pdf
- Office national de la chasse et de la faune sauvage. (2015). *Suivi des populations d'ongulés et de leurs habitats—Indicateurs de changement écologique (ICE)*. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/FT-ICE-2015_complet.pdf
- Office national de la chasse et de la faune sauvage. (2016). *La faune sauvage à la trace. Le suivi des espèces à l'ONCFS*. Chromatiques Éditions. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Carnets2016_Réseaux-suivis_ONCFS.pdf
- Office nationale des forêts. (2020). *Catalogue des séjours de chasse en forêts domaniales de l'Hérault et du Gard 2020-2021*. <file:///C:/Users/guytaine/Downloads/ONF%20Catalogue%20sejours%20chasse%20FD%20Herault%20et%20Gard.pdf>
- Palazy, L. (2013). *La chasse aux trophées : Menace ou alliée pour les espèces rares* [Phdthesis, Université Claude Bernard - Lyon I]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01169650>
- Paloc, R. (2004). *L'encyclopédie de la chasse*. Editions Artemis. https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=oz3BI_1EZAYC&oi=fnd&pg=PA25&dq=paloc+encyclopedie%20de%20la%20chasse&ots=kN_I4fPCsd&sig=MBEkGXfi1XOkLw-206uzxMONFo8#v=onepage&q=paloc%20encyclopedie%20de%20la%20chasse&f=false
- Pelosse, V. (1992). (Ré)introductions d'espèces et agriculture : De l'anthropisation à l'artificialisation. *Économie rurale*, 208(1), 101-104. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4462>
- Pelosse, V. (1993). Construction de l'animal cynégétique. Mouflons et sangliers en Languedoc. *Études rurales*, 129(1), 73-82. <https://doi.org/10.3406/rural.1993.3403>
- Perret, E. (2004). *Impact de la prédation des grands carnivores (loup *Canis lupus* et lynx *Lynx lynx*) sur les populations d'ongulés sauvages (espèces Nord-Paléarctique)*. [Montpellier II]. <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dessid/rrbperret.pdf?q=bibliotheque/documents/dessid/rrbperret.pdf>
- Pfeffer, P., & Genest, H. (1969). Biologie comparée d'une population de mouflons de corse (ovis ammon musimon) du Parc Naturel du Caroux. *Mammalia*, 33(2). <https://doi.org/10.1515/mamm.1969.33.2.165>
- Pfeffer, P., & Settimo, R. (1973). Déplacements saisonniers et compétition vitale entre mouflons, chamois et bouquetins dans la réserve du Mercantour (Alpes Maritimes). *Mammalia*, 37(2). <https://doi.org/10.1515/mamm.1973.37.2.203>
- Pietri, C., Castelli, M. L., & Andrei-Ruiz, M. C. (2006). La faune sauvage endémique : Une priorité pour les ORGFH de Corse. *Faune Sauvage*, 270, 78-80.
- Poinsot, Y. (2008). Les enjeux géographiques d'une gestion durable de la faune sauvage en France. *Annales de géographie*, 663(5), 26. <https://doi.org/10.3917/ag.663.0026>
- Poinsot, Y. (2012). Quels facteurs géographiques prendre en compte pour mieux gérer la grande faune ? *Natures Sciences Sociétés*, 20(2), 157-166. <https://doi.org/10.1051/nss/2012016>
- Poinsot, Y., & Michel, P. (2009). La gestion durable des espèces protégées dans leurs territoires : Succès et tensions autour du mouflon dans le massif du Caroux-Espinouse. *Sud-Ouest européen*, 27. <https://doi.org/10.4000/soe.2043>
- Poinsot, Y., & Saldaqui, F. (2012). La maîtrise des populations de grands ongulés dans les espaces naturels protégés : Comment gérer la spatialité animale par des territoires humains ? *Cybergeo*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.25226>
- Poullé, M. L., Carles, L., & Lequette, B. (1997). Significance of ungulates in the diet of recently settled wolves in the Mercantour mountains (southeastern France). *Revue d'écologie*. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/54877/RevueEcologie_1997_52_4_357.pdf?sequence=1
- Pupat, Y. (2010). « Services publics » et « services d'intérêt général ». : Un processus de traduction dans la configuration Européenne et ses effets sur le débat national. *Politique européenne*, 32(3), 151. <https://doi.org/10.3917/poeu.032.0151>

- Rabatel, A. (2004). *Interactions orales en contexte didactique : Mieux (se) comprendre pour mieux (se) parler et pour mieux (s')apprendre*. Presses Universitaires Lyon.
- Raffin, J.-P., & Lefeuvre, J.-C. (1982). Chasse et conservation de la faune sauvage en France. *Biological Conservation*, 23(3), 217-241. [https://doi.org/10.1016/0006-3207\(82\)90077-5](https://doi.org/10.1016/0006-3207(82)90077-5)
- Ramirez, J. I., Jansen, P. A., & Poorter, L. (2018). Effects of wild ungulates on the regeneration, structure and functioning of temperate forests : A semi-quantitative review. *Forest Ecology and Management*, 424, 406-419. <https://doi.org/10.1016/j.foreco.2018.05.016>
- Réseau Loup-Lynx. (2020). Bilan de suivi estival de la population de loup—Été 2019. *Loup Flash info*, 11. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Loup-FlashInfo-11_2020-01_Bilan_Estival-2019-OFB_v2.pdf
- Réseau Ongulés Sauvages. (2010). *Fiche de synthèse du suivi du mouflon méditerranéen (Ovis gmelini musimon × Ovis sp) en France en 2010*. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/suivi/Synthese_suivi_mouflon_mediterranéen_2010_france.png
- Réseau Ongulés Sauvages. (2016). *Fiche de synthèse du suivi du mouflon méditerranéen (Ovis gmelini musimon × Ovis sp) en France en 2016*. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/suivi/Synthese_suivi_mouflon_mediterranéen_2016_france.png
- Sæther, B.-E. (1997). Environmental stochasticity and population dynamics of large herbivores : A search for mechanisms. *Trends in Ecology & Evolution*, 12(4), 143-149. [https://doi.org/10.1016/S0169-5347\(96\)10068-9](https://doi.org/10.1016/S0169-5347(96)10068-9)
- Saint-Andrieux, C., & Barboiron, A. (2020). Lettre d'information du réseau Ongulés sauvages. *Faune Sauvage*, 24. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Ongules-infos_2020-02_lettre24.pdf
- Scherrer, V. (2002). Réinventer la chasse pour le XXIème siècle. *Revue du Conseil économique et social*, 123, 216.
- Schley, L., Dufrêne, M., Krier, A., & Frantz, A. C. (2008). Patterns of crop damage by wild boar (*Sus scrofa*) in Luxembourg over a 10-year period. *European Journal of Wildlife Research*, 54(4), 589-599. <https://doi.org/10.1007/s10344-008-0183-x>
- Servat, J. (1990). Réintroductions et renforcements d'espèces animales le point de vue de l'office national de la chasse. *Revue d'écologie*, 5. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/54972/RevuedEcologie_1990_SUP5_11.pdf?sequence=1
- Simeon, D. (1995). Situation des ongulés sauvages dans le département des Alpes-Maritimes. *Forêt Méditerranéenne*, XVI(3). http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/40664/FORET_MED_1995_3_282.pdf?sequence=1
- Steinmetz, J., & Lorvelec, O. (2012). Mouflon [i]Ovis gmelinii[i] Blyth, 1841. In *Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine* (p. 129 p.). Cistude Nature. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01142765>
- Su, R., Qiao, X., Gao, Y., Li, X., Jiang, W., Chen, W., Fan, Y., Zheng, B., Zhang, Y., Liu, Z., Wang, R., Wang, Z., Wang, Z., Wan, W., Dong, Y., & Li, J. (2020). Draft Genome of the European Mouflon (*Ovis orientalis musimon*). *Frontiers in Genetics*, 11, 533611. <https://doi.org/10.3389/fgene.2020.533611>
- Sylvan Routley, R., & Afeissa, H.-S. (2019). A-t-on besoin d'une nouvelle éthique, d'une éthique environnementale? In *Aux origines de l'éthique environnementale* (p. 19-55). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.routl.2019.01.0019>
- Tranquard, M. (2013). Le tourisme cynégétique et halieutique face au défi de la durabilité. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 32(1), 3-6.
- Trouvilliez, J. (1995). L'organisation de la chasse en France. *Forêt Méditerranéenne*, XVI(3). http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/40655/FORET_MED_1995_3_227.pdf?sequence=1
- Vachez, X. (2006). Le mouflon, un livre de Gilbert Massol. *Forêt Méditerranéenne*, XXVII(3). <http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/39616/FM%20XXVII-3%20285-290.pdf?sequence=1>

- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales-4e édition*. Dunod.
https://uv.ulb.ac.be/pluginfile.php/1939224/mod_resource/content/3/MANUEL_DE_RECHERCHE_EN_SCIENCES_SOCIALS_LUC_VAN_COMPENHOUDT_ET_RAYMON_QUIVY_4_EDITION.pdf
- Van Oye, P. (2014). La prédation du mouflon par le loup dans les Alpes : Une histoire récente. *La gazette des grands prédateurs*, 51, 26-27.
- Varet-Vitu, A. (s.d.). *Carte de localisation du massif du Vercors* [Vercors topographic map].
<http://journals.openedition.org/histoiremesure/docannexe/image/4762/img-1.png>
- Vigne, J.-D. (1992). Zooarchaeology and the biogeographical history of the mammals of Corsica and Sardinia since the last ice age. *Mammal Review*, 22(2), 87-96. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2907.1992.tb00124.x>
- Vollet, D. (2012). Introduction : Chasse, territoires et développement durable. Outils d'analyse, enjeux et perspectives. *Économie rurale*, 327-328, 05-10. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3328>
- Ward, A. I., White, P. C. L., Smith, A., & Critchley, C. H. (2004). Modelling the cost of roe deer browsing damage to forestry. *Forest Ecology and Management*, 191(1-3), 301-310. <https://doi.org/10.1016/j.foreco.2003.12.018>
- Zamora, R., Gómez, J. M., Hódar, J. A., Castro, J., & García, D. (2001). Effect of browsing by ungulates on sapling growth of Scots pine in a Mediterranean environment : Consequences for forest regeneration. *Forest Ecology and Management*, 144(1-3), 33-42. [https://doi.org/10.1016/S0378-1127\(00\)00362-5](https://doi.org/10.1016/S0378-1127(00)00362-5)

Annexe I : Guide d'entretien

Thématiques larges	Questions
Présentation de l'interlocuteur	Pouvez-vous vous présenter ? et présenter l'institution dont vous faites partie ?
Position de l'acteur par rapport à la chasse	Comment se positionne vous/votre organisme par rapport à la chasse ? Qu'est-ce qui a amené la chasse à être indispensable selon vous ou au contraire à bannir ?
Définition de la chasse	Comment définiriez-vous la chasse ?
Bienfaits de la chasse	Quels sont les bienfaits de la chasse ? Comment la chasse permet-elle de réguler la biodiversité ? Le secteur de la chasse permet-il de compter sur des rentrées économiques ? et lesquelles ? Le secteur de la chasse permet-il de créer du lien social ?
Questionnement sur la pratique	Comprenez-vous comment nous en sommes arrivés à une remise en question concernant la pratique de la chasse ? Pourquoi votre avis sur la chasse n'est pas forcément partagé avec les autres acteurs intervenant sur ce sujet ?
Rapport du participant avec le mouflon	Quel est votre rapport avec le mouflon ? Quelle place a-t-il dans votre massif ?
Dégâts de l'espèce	L'espèce cause-t-elle des dégâts ? Quel est votre regard sur ces éventuels dégâts ?
Rôle de la gestion	Pourquoi une gestion est indispensable ?
Rôle de la chasse dans la gestion	Quelle est la position de l'institution que vous représentez lorsque l'on vous demande le rôle de la chasse dans la gestion du Mouflon Méditerranéen ?
Dérives de la chasse au mouflon Impacts de la chasse sur le mouflon	Avez-vous observé des dérives de cette chasse ? <ul style="list-style-type: none"> - La chasse ne vient-elle pas à influencer le fonctionnement des écosystèmes ? - Quelles peuvent être les conséquences évolutives de la chasse ? - La chasse peut-elle impacter le comportement de l'espèce ?

Impact de la prédation	<p>Le retour du loup aura-t-il un impact sur le rôle de la chasse dans la gestion de l'espèce ?</p> <p>Comment appréhender le retour de ce prédateur ?</p>
Perspectives d'avenir de la chasse dans la gestion du mouflon	<p>Quelle évolution pourrait connaître la chasse française et européenne dans les années à venir ?</p> <p>Faut-il envisager une nouvelle réglementation de la chasse ?</p>
Chasse des espèces protégées	<p>Est-ce nécessaire / Est-ce votre volonté d'envisager une chasse des espèces protégée à l'avenir ? pour des raisons d'équilibres/ de régulations/ sanitaires ?</p>

Annexe II : Ensemble des rapports des entretiens

Entretien N°1 :	Fonction : Administrateur à la Fédération départementale des chasseurs (FDC) de l'Isère
Date : 09/04	Temps : 40 min - Zoom

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Aide les populations de gibiers à se développer - Régule les populations excédentaires - Est un loisir
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Fait parti de l'arc alpin : intégré au patrimoine.
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Extrêmement négligeable par rapport aux dégâts des autres grands gibiers. - Problèmes liés aux fortes concentrations d'individus.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Permet le déplacement et l'éclatement des populations de mouflon donc éviter les dégâts liés à la / la densité de population. - Equilibre les populations. - A permis de développer la population de mouflons après les ré implémentation et d'en faire profiter les autres usagers.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités humaines telles que la chasse ne le dérange pas : il est arrivé sur des secteurs avec une activité humaine antérieure. - La chasse du mouflon est une chasse très réglementé : donc il y a moins de dérives que dans d'autres chasses
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Social (au minimum une association de chasse par commune). - Très peu d'enjeux économique. - Gustatif.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Arriver à 0 c'est pas un équilibre et à la différence de la chasse, il n'y a pas de sélection. Réguler ça veut dire arriver à un équilibre. - Population de loup sous estimée : recherche sur l'impact du loup sur les populations d'animaux sauvages nécessaire.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Pas besoin de les chasser lorsqu'il ne pose pas de dégâts et de problèmes. - Certaines chasses pas intéressantes comme celle du bouquetin.

Entretien N°2	Fonction : Chercheur du réseau ongulés sauvages de l'Office Fédérale de la Biodiversité (OFB), spécialisé sur les ongulés de montagne (il travaille sur des questions de démographie, de génétique, d'écologie comportementale et spatiale)
Date : 13/04	Temps : 1 h – Zoom

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Activité humaine qui rentre dans les activités récréatives en général. - Pratique d'utilité publique payante pour le pratiquant. - Permet la régulation du gibier en l'absence de grand prédateur avec toutes les conséquences que peut avoir une surdensité d'espèces proies.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce introduite en France donc il n'a pas forcément sa place. Pour beaucoup c'est une espèce exotique, limite envahissante.
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Eclectisme alimentaire : il est capable de tout manger et son taux d'accroissement peut être fort. - Impact en hiver sur la végétation et la régénération de celle-ci. - Pour l'ONF c'est une catastrophe il faut éradiquer tous les mouflons, honnêtement ça va être difficile d'avoir une approche objective.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Repérage des zones de présence du mouflon via la cartographie des tirs. - En allant sur le terrain, les chasseurs voient des choses et la réalité remonte du terrain : observation de leur état corporel, sur leur analyse sanitaire. - Permet un compromis avec le monde agricole et sylvicole. - Partie du budget issu des chasses aux trophées partaient dans de l'aménagement (récréer des haies) : soigner la biodiversité du massif. Autoriser le tir de quelques animaux pour assurer la pérennité d'une espèce et de son écosystème : rétroaction positive de l'activité cynégétique.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts directs quantitatifs/démographiques. - Effets indirects : aspect adaptatif (écologie évolutive lié à la sélection des trophées). - Effets indirects : comportementaux « la chasse crée un paysage de la peur au même titre que la randonnée, le vtt, le ski de randonnée, ils créaient du dérangement : compensations d'activités qui se font la nuit »
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien de ses milieux par les chasseurs (ouverture de milieu en montagne, entretiens de chemins) : les gens peuvent alors contempler la végétation et la faune.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Le loup a eu pour proie préférentiel le mouflon mais c'est notre probabilité de détecter les animaux qui a changé.
Volonté d'une chasse des espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les chasseurs il faudra le chasser car une espèce qui est chassée est une espèce qui se porte bien, elle bénéficie de tout un tas de mesures : vaut le coup de continuer à prélever pour avoir une sorte de veille sanitaire de la

protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<p>population, une sérologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le problème avec le bouquetin c'est qu'on retombera sur des questions de chasse aux trophées et c'est clairement celui qui a le plus beau. - Pas une volonté des chasseurs vu qu'on peut approcher le bouquetin à 10m, se poserait la question du plaisir de la chasse mais je pense que l'espèce s'acclimaterait assez vite.
--	--

Entretien N°3	Fonction : Responsable de la brigade Sud de l'Isère de l'OFB
Date : 13/04	Temps : 20 min – Zoom

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Position sur la Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Activité de plaisir.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt cynégétique. - Chasse au mouflon fait partie de la vie locale.
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Arbres qui ont du mal à survivre. - Dégâts sur les blés et la luzerne.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche des individus défailants : sélection sanitaire et génétique. - Permet d'éviter des trop grosses concentrations qui impliquent des fluctuations. - Permet de maintenir les populations avec des effectifs constants.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Tir de sélection systématique de beaux trophées a un effet inverse : les animaux ayant un plus beau trophée ne reproduisent pas.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle social : évidemment, en campagne, la chasse a un rôle de liant et une ouverture pour les citoyens par ce biais là. - En terme économique on a vu se développer du tourisme chasse dans certaines vallées reculées qui n'avaient aucun revenu.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Le loup a impliqué un trou démographique dans les populations de mouflons.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Prédateur à limiter mais il ne souhaite pas payer les indemnités des dégâts du loup si sa chasse était mise en place.

Entretien N°4	Fonction : Président de l'Association de chasse communale agréée (ACCA) de Lans en Vercors
Date : 19/04	Temps : 32 min – Zoom

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Permet la gestion de la faune sauvage, bien plus qu'il y a 10 ou 15 ans. - Activité de nature qui alerte en cas de problème quelconque dans l'espace naturel : les chasseurs sont les patrouilleurs de la montagne, 12mois/12 sur le terrain. - Mission de service publique.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Bel animal pour les chasseurs de montagne.
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau des prairies d'alpages et dans les forêts mais pour les forestiers, toutes les espèces les dérangent. - En altitude pas de nuisances.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. - Le prélèvement est presque secondaire. Le tir c'est 20% de la chasse ! réalisation des ouvertures de milieu. - Au mois de juillet après les naissances on fait des comptages à des points d'observations fixes (même lieu et même date) : on apporte des connaissances sur l'espèce.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Ce qui dérange le plus ce n'est pas la chasse mais le dérangement lié aux les visiteurs surtout avec le Covid. Les chasseurs ont intégré une chartre de bonne conduite, les randonneurs pas.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Pas beaucoup d'impacts économiques. - Pas au niveau touristique.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Les femelles en gestation et les jeunes sont beaucoup touchés, il ne fait pas de gestion. - Loups en très forte augmentation depuis une quinzaine d'années.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui afin qu'il y ait un équilibre entre les animaux. Les problèmes de surpopulation c'est les maladies. Pas d'accord avec l'administration qui décide de décimer un troupeau de bouquetin pour éviter une propagation de brucellose.

Entretien N°5	Fonction : Technicien prédateurs-déprédateur au sein de la FDC de l'Isère
Date : 26/04	Temps : 1h – Echange téléphonique

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Activité légale qui a un cadre scientifique, technique, social et juridique - Les chasseurs sont des grands connaisseurs de leur environnement. - Acteurs de la ruralité - Activité physique relaxante qui peut avoir une finalité gustative : chasseur/cueilleur. - Participatif au paysage montagnard. Au lieu de tout mettre sous cloche, il y intervient.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - A plaisir à le chasser
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de dégâts en forêt connus, peu de dégâts en général par rapport à d'autres espèces, il est arrivé qu'il y ait des dégâts en prairie ou sur des semis.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi sanitaire (réseau SAGIR), ils bancarisent les données dans une sérothèque.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y en a pas. Le chasseur a la connaissance de l'espèce, il sait où aller pour ne pas la déranger. Il est discret et utilise rarement plus de 20% du terrain lors de chasse collectives. - Méconnaissance de la chasse pour ceux qui en trouvent.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Revenu économique peu commun : un ou deux bracelets vendus sur 25 à la différence des territoires privés.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Le loup ne régule pas, il se nourrit de ce qu'il trouve et ne permet aucun équilibre. - Les loups comptés sont seulement issus des meutes de loups validées, manque d'informations.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Il pourrait être pertinent de le réguler certaines espèces protégées afin de rééquilibrer les équilibres entre espèces. - Même si le bouquetin n'est pas un problème en termes de dégâts, nous pourrions avoir un suivi sanitaire. - Le loup cause des dégâts donc oui. - Protéger ce n'est pas restreindre.

Entretien N°6	Fonction : Biologiste au sein de la réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors se trouvant dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Vercors
Date : 26/04	Temps : 1h – Zoom

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - N'est pas contre mais s'interpelle sur certaines pratiques (chasse à court et la chasse à la glue sur des espèces considérées « nuisibles ») - Se questionne sur les espaces protégés où la pratique est permise (sur 90% du territoire) : les FDC ont su mettre la pression sur les services de l'état. - Tout est une question économique : l'ONF bloque le changement des modalités permettant la quiétude des espèces et des usagers de l'espace. - Souligne que les chasseurs ne maîtrisent pas les populations de cerf qui ont des conséquences catastrophique sur la régénération forestière.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Pense que c'est une aberration d'avoir le mouflon sur le massif du Vercors. - Introduction dans le Caroux-Espinouse à des fins de préservation de l'espèce mais seulement à des fins de chasse dans les Alpes.
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Trouve qu'il n'y en a pas sur cette espèce : impact minime comparé au sanglier et au cerf sur les champs et prairies du territoire du Vercors.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Rie lorsque les chasseurs évoquent le fait qu'ils peuvent réguler et sélectionner. - Se questionne sur l'intérêt de récolter des données sur l'espèce
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts démographiques.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Côté environnemental aucun bénéfice et niveau social et économique ça ne concerne que le monde de la chasse. - Pas de bénéfices pour les autres usagers.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Se réjouit de la présence du loup, qui a l'inverse du mouflon permet la restauration des écosystèmes et de la biodiversité : objectif du PNR du Vercors - Le mouflon a permis le retour du loup et en ça il a été utile
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Non les espèces ont été protégées pour justement ne pas être chassé.

Entretien N°7	Fonction : Technicienne de la FDC de la Drôme (Suivi Grande Faune)
Date : 21/05	Temps : 26 min – Echange téléphonique

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Activité légale qui concourt à la gestion de l'espèce et de leur habitat au niveau fonctionnel à travers de tout ce qu'il peut y avoir autour, pas que par l'acte de prélèvement. - Maintenir des populations en adéquation avec les activités humaines et dans le respect de la loi. - La FDC c'est une délégation de service public avec une responsabilité départementale.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Plaisir de la chasse mais aussi le plaisir de l'observation. - Richesse pour le territoire de la Drôme. - Très belle espèce.
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Soucis de compétition sur les zones d'alpages en été il y a plus de 20 ans, limité par des prélèvements plus importants.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - En amont du prélèvement : connaissance et surveillance (via l'utilisation d'indicateur de changement écologique). - Plan de gestion tous les 3 ans.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Les impacts sont ceux du loup : plan de chasse à 0 et sur les mouflons restants en Drôme, ils se réfugient dans des endroits inhabituels. - Sinon impacts des gens qui s'accaparent la nature avec le covid.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - La Drôme n'a pas de bénéfices économiques, les chasseurs ne vendent pas leurs bagues. - L'ONF par contre insiste sur des dégâts forestiers d'ongulés alors que ça n'en est pas.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Bruit supplémentaire dans tous les suivis et toutes les analyses qui sont faits. - Le loup est une espèce en plus qui vide nos territoires, on ne peut pas parler de biodiversité. - Il manque de données sur le loup : apprendre sur le loup c'est compliqué, a besoin de comprendre comment les proies réagissent, comment elles se repartissent.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Sera problématique quand il va descendre en ville - On n'aura pas d'autres choix que de réguler le loup mais pas pour la faune, parce qu'il y a cette peur du loup.

Entretien N°8	Fonction : Salarié de l'OFB dans le département de l'Hérault
Date : 16/06	Temps : 28 min - Echange téléphonique

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	- Plaisir et loisir pour les pratiquants.
Perception du mouflon	- Très belle espèce. - Lucratif et intéressant.
Dérangement du mouflon	- Pas au niveau des élevages et des pâturages mais sur les versants sud il y a des parois rocheuses avec village et là il y a des problèmes ! Châtaigner, cultures.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	- Rôle au niveau scientifique.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	- Les chasseurs jouent sur 2 tableaux : ils récupèrent l'argent des chasseurs extérieurs qui viennent pour chasser cette espace et au niveau de la gestion de la société c'est là que ça se complique : il se concentre plus sur l'apport du mouflon que l'apport gestionnaire : zones cœurs dépeuplés et une colonisation en périphérie ! Prélever des animaux qui font des dégâts sans bracelet via des battues administratives: problème financier avant de gestion. - Aujourd'hui les décisions sont prises par le responsable de la chasse mais pas au niveau du chasseur ou alors il s'en moque complètement - Dans l'esprit c'est bien fait, dans la pratique c'est tout autre
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	- Le Caroux est une vitrine au niveau du mouflon qui profite à l'ensemble de la commune. - Social je ne sais pas, les chasseurs trouvent que le mouflon est très cher, ce n'est pas démocratique.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	- Quand le loup arrive c'est la première espèce à être impactée, la chance pour le moment c'est qu'on a un seul individu.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	- Non, c'est une envie des chasseurs parce qu'ils ont peur pour leurs gibiers et qu'ils veulent avoir la main et le pouvoir sur leur gestion.

Entretien N°9	Fonction : Technicien de l'ONF sur la forêt domaniale de l'Espinouse, accompagne la chasse au mouflon dans la RCNFS du Caroux-Espinouse.
Date : 18/06	Temps : 34 min - Echange téléphonique

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique nécessaire au vu des dégâts engendré par les espèces gibiers. - Les chasseurs sont nos partenaires.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Le mouflon est une belle espèce.
Dérangements du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Dégâts sur les plantations : de l'abrutissement, fait des dégâts sur la régénération des graines. Sur le sapin ça nous empêche d'avoir de la régénération naturelle, dégâts sur des prairies en bas de la vallée, dans les vignes
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Equilibre agro-sylvo cynégétique.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Chasse très réglementée qui n'est pas sujette à des dérives ou de gros impacts.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Permet d'être un attrait pour le parc et de faire vivre les territoires environnants. - Permet de faire rentrer l'ONF dans ses frais. Prix élevé au vu des dégâts que l'ONF subit afin de mieux gérer la forêt, de garantir son développement durable et de financer les aménagements destinés à en faciliter les autres usages.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Le loup n'est pas un problème pour nous dans le sens où il réduirait le nombre de mouflons donc le nombre de dégâts, ce qu'on perdait avec les dégâts on le gagnait avec la chasse aux mouflons
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Non pas d'intérêt ni de volonté : que si elles venaient à causer des dommages sur la forêt.

Entretien N°10	Fonction : Guide naturaliste dans le département de la Drôme
Date : 29/06	Temps : 22 min - Echange téléphonique

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Loisir de destruction qui a réduit le cheptel de faune sauvage. - La démocratisation de la chasse a tourné au massacre de la nature et de la biodiversité.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - L'introduction s'est faite sous la main de l'homme et c'est une chose qui ne doit pas être, ça déséquilibre les milieux par exemple le faisan colchi détruit la biodiversité autochtone.
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Le mouflon piétine les alpages d'altitudes et fait concurrence au chamois.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - En général pas de gestion cynégétique réelle. - Les chasses accompagnés de l'ONF pas de problème, parce c'est un organisme public qui a besoin de se faire de l'argent.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a des bracelets qui indiquent : tu dois tuer telle espèce dans la journée : mâle / femelle / petit : t'as un peu le choix de faire une sélection (le vieux) mais en généra le chasseur veut tirer la plus belle bête. on va atrophier l'espèce en tirant sur les grands reproducteurs, c'est à l'opposé de ce qu'on peut appeler de la régulation. - Il y a énormément d'argent légal et illégale par la vente de viande, la vente de business, la vente de trophée et là c'est le pire.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun bénéfice.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Le loup tape dans les mouflons qui ont des difficultés dans la neige poudreuse (2-3cm de moins que chamois et chevreuil) : handicapés dans les alpes mais dans les massifs plus arides il s'en sortirait. - Ce que fait un prédateur c'est de réguler les animaux moins aptes à pérenniser l'espèce : le prédateur chasseur et le prédateur loup ne sont pas similaires. - Le loup à chaque attaque va éparpiller les populations. La forêt est désormais protégée par les super prédateurs, ça permet de voir que le loup est plus efficace que les types de chasse.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les chasseurs sont contre le loup car il ose dire que le loup prend le gibier. - Les agents ONF de terrain sont favorables au retour du loup mais ça n'apparaît pas à la direction, c'est très politique.

Entretien N°11	Fonction : Membre du Club Alpin Français Beziers Caroux (FBC) : randonneur de montagne sur le département de l'Hérault
Date : 29/06	Temps : 23 min - Echange téléphonique

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	- Pas opposé à la chasse.
Perception du mouflon	- Chance pour nous de savoir que le mouflon se trouve dans le massif, de le voir quand on peut c'est une bête intéressante.
Dérangements liés au mouflon	- Le mouflon pose des problèmes de surpopulation. - Désormais il représente une véritable nuisance pour les villages où il cause de réels dégâts dans les vergers, les cultures.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	- Le réguler mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	- La RNCFS c'est en réalité une préservation d'une réserve pour alimenter les lots périphériques réservés aux privilégiés européens fortunés, pas une réserve qui a pour but de réellement protéger la nature. En réglementation, elle est mensongère. - L'appropriation du territoire qui a été faite n'était plus justifiée.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	- Economique pour les hébergements du massif mais profite dans l'ensemble seulement au monde de la chasse.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	- Pas d'impact pour le moment sur le massif du Caroux.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	- Non, elles ont été protégées pour éviter d'être chassées. - Régulation nécessaire seulement pour les nuisibles. - Le loup ça pourra être nécessaire, c'est un mensonge de prétendre que ce n'est pas un danger, il faudra réfléchir à comment vivre ensemble.

Entretien N°12	Fonction : Vice président de la FDC de l'Hérault, ancien président du Groupement d'intérêt cynégétique (GIEC) Caroux-Espinouse
Date : 12/06	Temps : 40 min – Zoom

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Activité de loisir. - Parfois une activité d'intérêt général qui contribue à la régulation de certaines espèces.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Image forte qui est inféodé au massif du Caroux. - Il y a des boutiques qui vendent des souvenirs, des peluches et des sculptures à mouflons, sur les bouteilles de vins. Au niveau touristique c'est une image forte qui est inféodé au massif, comme le bouquetin dans la Vanoise.
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Dégâts sur les prairies et puis les vignes au moment du débouillage, quand les bourgeons sortent et sur les épicéas et le sapin au centre du massif.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection des mouflons génétiquement proches du mouflon Corse à la gestion à l'approche, tir qualitatifs et quantitatifs. - Les tirs se font là où les mouflons sont problématiques : équilibre agro-sylvo-cynégétique. - La présence humaine est importante, c'est elle qui a façonné le massif, qui a accompagné sa gestion forestière et environnemental - Les chasseurs ont participé à la base à son introduction - Suivis scientifiques via capture-marquage-recapture - Conservation au sein de la RNCFS
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de dérives, les chasses sont accompagnées par un guide de chasse. - Le problème ce n'est pas la chasse c'est qu'il y a trop de mondes sur ce massif, il est devenu un peu anarchique en termes de pratique de la randonnée.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Revenu important via la chasse pour l'ONF. - Bénéfices économiques du GIEC réinvestis dans la réserve : bénéfices environnementaux. - Développement du tourisme et de l'hôtellerie : dans un massif vide suite au recul du pastoralisme à une certaine période. Permet aux personnes qui viennent sur le massif se balader de le voir. - Apport de viandes issue de la nature et non d'élevages.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - Il en tue beaucoup et ne consomme pas tout, pas de sélection. - Leurs effectifs sont biaisés. - Pour l'instant pas de gros impacts mais les collègues des alpes nous ont prévenu.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Pas contre sur la présence dans certains massifs mais de là à favoriser à son extension, pas favorable. Le loup n'a pas une intelligence aussi développée que l'homme. Nous on chasse pour rééquilibrer, lui il chasse pour se nourrir. - Ne veux pas que le massif du Caroux-Espinouse soit transformé en Yellowstone français : ici la présence humaine est importante, c'est elle qui a façonné le massif.

Entretien N°13	Fonction : Animatrice Natura 2000 pour le PNR du Haut Languedoc
Date : 13/06	Temps : 25 min - Zoom

Thèmes abordés	Contenu des réponses
Définition et fonction de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas du mouflon on parle beaucoup d'une chasse touristique pour le côté économique et une chasse locale pour l'expansion de l'espèce - L'ONF veut toujours augmenter les quotas, il avait demandé à chasser dans la réserve.
Perception du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Emblème du massif, beaucoup de structures ont le mouflon pour logo.
Dérangement du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Quand le mouflon est chassé, ils défoncent la clôture des éleveurs : problématique de fuite des mouflons.
Rôle de la chasse dans la gestion du mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Permet le respect des équilibres agro-sylvo-cynégétique sous la pression du mouflon qui ressort.
Impacts / Dérives de la chasse sur le mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Peut y avoir des dérives génétiques mais les chasseurs ont fait un effort de sélection.
Bénéfices indirects de la chasse au mouflon	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfices pour l'attrait du massif : sorties mouflons pour en observer. On voit très facilement du mouflon sur le terrain.
Impacts du loup sur le mouflon / perception du loup	<ul style="list-style-type: none"> - La prédation sur ses proie naturelles impliquent que les troupeaux soient protégés (donc bénéfique que le mouflon soit sa cible) - Pas un danger pour le moment dans le Caroux, un seul loup solitaire.
Volonté d'une chasse des espèces protégées ? Celle du loup ? du bouquetin des alpes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Non, nécessité d'avoir des prédateurs en haut de la chaîne alimentaire pour avoir des équilibres écologique. - Les espèces sont devenues protégées pour réparer les erreurs du passé. - Questionnement sur le loup : On l'a chassé, on s'est installé, on a pris ses territoires et ses habitats, qu'elle est sa place aujourd'hui et qu'elle est sa place avec les activités qui se sont développées aujourd'hui.